

L'enseignement de l'anglais: la CECM revient sur sa décision

par Lise Bissonnette

C'est au nom de la sagesse administrative d'abord, politique ensuite, qu'une majorité des commissaires de la CECM a décidé hier de renoncer au projet d'enseignement de l'anglais en quatrième année de l'élémentaire, rescindant ainsi une résolution qui avait fait grand bruit le 6 février dernier.

Certains d'entre eux ont même battu leur coule pour avoir "forcé tête baissée

dans des politiques" sans en connaître suffisamment les tenants et aboutissants. Hier, ils avaient devant eux un rapport du coordonnateur de l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire, M. Michel Audet qui établissait clairement que, à moins de fortes contorsions administratives, la Commission ne disposait pas vraiment d'un nombre suffisant de spécialistes pour étendre ainsi l'enseignement de l'anglais.

C'est Mme Colette Biche qui a proposé de rescinder la résolution du 6 janvier, après avoir fait avec une habileté certaine une analyse qu'elle voulait strictement pédagogique et administrative du document de M. Audet.

Pédagogiquement, dit-elle, l'introduction de l'anglais en quatrième année accélère l'apparition des spécialistes à l'élémentaire, et tout au moins un système de rotation qui finira par abolir le titulariat. Il crée aussi des difficultés certaines pour l'organisation de l'enseignement en cinquième année, quand y arriveront des enfants ayant commencé l'apprentissage de l'anglais, et d'autres pas.

Administrativement, le nombre de professeurs qualifiés paraît trop peu nombreux à moins qu'on leur impose d'enseigner dans des écoles différentes, ce qui serait plutôt mal accueilli. Et le climat est tel, selon elle, que certains professeurs qui ont profité du perfectionnement, enseignent l'anglais deux ans selon les conditions de ce perfectionnement, puis s'en désistent, ce qu'ils sont parfaitement libres de faire.

Après avoir approuvé cette analyse administrative, la présidente de la Commission, Mme Thérèse Lavoie-Roux devait cependant déclarer qu'elle jugeait désormais "inopportun d'essayer d'introduire l'anglais en quatrième année, d'avantage à cause du climat politique".

Mme Roux a rappelé avoir assisté récemment à au moins trois réunions dans des écoles à ce sujet, au cours desquelles se sont produits des affrontements "presque violents", certains principaux déclarant que jamais ils ne se plieraient à une telle politique, et la résistance de plusieurs enseignants étant directe et manifeste.

Quatre commissaires seulement, sur les dix-sept présents, se sont opposés à la résolution de Mme Biche: Mmes Pelletier et Killens, MM. McDonald et Taddeo, ce dernier ayant été le proposeur de la résolution du 6 février.

Mme Killens a été la plus réprobatrice à l'égard de ses collègues. "Nous avions enfin mis un pied devant l'autre, dit-elle, et voilà que nous faisons un pas en arrière". A son avis, les difficultés qu'annonçait Mme Biche ne sont que des "technicités" (sic) qui empêchent une Commission trop peu audacieuse de se rendre au désir d'une majorité "silencieuse" de parents qu'on ne retrouve certes pas chez des gens "tapageurs comme la SSJB, l'Alliance des professeurs, et le PQ".

On a fait dire beaucoup de choses aux parents hier, qui n'ont jamais été consultés formellement là-dessus, comme le rappelait Mme Biche, ce qui n'empêche personne de parler en leur nom, souvent sous des bannières contradictoires. "Personne aujourd'hui, ne peut parler de consensus chez les francophones", de

Voir page 6: la CECM



Il est rare au Québec que coïncident le temps et le printemps. Mais la pluie du 20 mars, alors que nous n'avons pas encore eu la tempête des corneilles (elles sont pourtant arrivées), marque le début d'une saison incrédule, disent les vieux, s'ils ne sont pas trop sourds, car n'a-t-on pas entendu gronder le tonnerre en janvier dernier ? (Photo Alain Renaud)

Les policiers menacent de marcher sur le Parlement

par Jean-Pierre Charbonneau

Si le 20 mai prochain des résultats concrets n'ont pas été obtenus dans la négociation de leur caisse de retraite, de leur convention collective et du nouveau code de discipline, les policiers de la CUM se rendront massivement à Québec rencontrer les députés à l'Assemblée nationale pour leur faire comprendre la justesse de leurs revendications.

Telle est la proposition adoptée hier par plus de 2,000 policiers municipaux à l'occasion d'une assemblée générale spéciale tenue en deux temps au Centre Paul-Sauvé.

Exaspérés par la lenteur des négociations, en particulier celles du fonds de pension qui traînent depuis trois ans, les policiers montréalais se sont déchargés le

coeur au cours de cette double assemblée spéciale et ils ont reproché à leur exécutif d'afficher un optimisme déplacé.

Les policiers sont demeurés passablement sceptiques quand leur nouveau président, M. Gilbert Cusseau, a déclaré qu'un certain déblocage s'est produit au cours des dernières semaines dans les négociations avec le Conseil de sécurité et

surtout son président, Me Paul-Emile L'Ecuyer.

Selon M. Cusseau, il existe pour la première fois depuis bien longtemps une ouverture d'esprit chez la partie patronale, ce qui permet d'espérer un règlement prochain des questions en litige. C'est pourquoi l'exécutif de la Fraternité a demandé qu'on lui fasse confiance et qu'on lui donne le temps nécessaire pour régler les problèmes.

Mais, pour leur part, les membres ont jugé qu'ils avaient suffisamment attendu et que le moment était venu de faire savoir à la partie patronale que leur patience a des limites. Quelques jeunes policiers énergiques et bien articulés, ont tenu à rappeler à leurs dirigeants parfois sur un ton assez dur que le syndicalisme est une lutte de pouvoir et qu'en conséquence il ne fallait pas se laisser leurrer par des bonbons acides.

Des interventions et des applaudissements qui suivaient, il ressort clairement que les policiers de la Communauté urbaine ont peu confiance aux autorités en place et surtout aux hommes politiques, tant municipaux que provinciaux. Ils se méfient particulièrement du président du Conseil de sécurité, Me Paul-Emile L'Ecuyer, qu'ils voient comme l'homme de confiance du ministre de la Justice et du gouvernement provincial. Ils n'apprécient guère non plus l'attitude de leur état-major qui, à leur avis, semble plus préoccupé par les luttes de pouvoir et des querelles internes que par la nécessité d'assumer un leadership énergique et intelligent.

Selon les policiers de la CUM, il est fini le temps des promesses sans lendemain et de l'attente silencieuse. Le moment est venu d'obliger les autorités à agir, et vite. C'est dans ce sens que la proposition d'une marche à Québec le 20 mai a été accueillie sans réserve. Il faut montrer au Conseil de sécurité que ses interlocuteurs syndicaux ont un mandat clair et qu'ils sont capables de mettre de la pression, à-t-on fait observer.

Le souvenir du célèbre 7 octobre 1969 — date de la dernière grève générale des policiers montréalais — paraissait présent à l'esprit de tous les policiers présents au Centre Paul-Sauvé hier. Mais il n'est toutefois pas question pour le moment d'envisager un débrayage général. Le 20 mai prochain, à l'occasion de la prochaine assemblée générale spéciale, si la marche à Québec a lieu, les services essentiels de

Voir page 6: Les policiers

sommaire

■ La Cour d'appel donne raison à la Régie des services publics contre Bell Canada — page 2

■ Les Inuit de Povungnituk remettent l'entente en question

■ Garderies: aide accrue et accès facilité — page 3

■ Un rappel salutaire de M. Trudeau: un éditorial de Claude Ryan

■ Le fond du problème indochinois: une analyse de Georges Vigny — page 4

■ Vers un échec à l'ONU

■ Un prix minimum pour le pétrole, mais lequel ? — page 10

■ Nouvelles propositions israéliennes

■ La CIA n'était pas seule dans la récupération du sous-marin russe — page 11

au gré du temps

Supervocalofète

Ministre de la chose culturelle, M. Denis Hardy nous promet une offensive de grand style qui, dit-il, va faire avancer irrésistiblement le Québec dans le grand champ de la civilisation.

Alors qu'en France tout finit par des chansons, c'est par là qu'il va commencer en organisant, en août prochain sur les Plaines d'Abraham, un grand festival où seront à l'honneur nos compositeurs et paroliers. Le ministre espère en favorisant ainsi les travailleurs de la culture populaire que toute la province reprendra en chœur les couplets de nos modernes aèdes.

On peut imaginer qu'à de tels accords, le ministre des Finances reprenant le mot de Mazarin, dira à part lui: "Qu'ils chantent, pourvu qu'ils paient!"

Louis-Martin TARD

Saigon abandonnerait 10 des 44 provinces

SAIGON (d'après AP, Reuter et AFP) — Les troupes sud-vietnamiennes ont encore abandonné hier deux nouvelles provinces devant la poussée des forces communistes et se préparent à céder trois autres dans les jours à venir, alors que plusieurs centaines de milliers de réfugiés fuient la zone des combats en d'innombrables colonnes de véhicules de toutes sortes.

Les deux dernières provinces abandonnées sont celles de Binh Long, qui a pour chef-lieu An Loc, à 100 km au nord de Saïgon, et de Thua Thien, sur la côte-nord, dont Hué, l'ancienne capitale impériale, est le chef-lieu. Ainsi, ce sont sept provinces qui représentent un peu plus du cinquième du territoire sud-vietnamien, qui ont été cédées aux forces communistes depuis le début de l'année. Ces sept pro-

vinces comptent une population de 1,7 million d'habitants, soit un peu moins de 10 pour cent de la population totale du pays.

D'après les milieux gouvernementaux, le président Van Thieu a décidé d'un plan d'urgence qui prévoit l'abandon d'au moins 10 des 44 provinces du Sud-Vietnam, pour protéger les autres, si les concentrations vietcong continuent. Les

forces de Saïgon ont déjà cédé les provinces des Hauts-Plateaux: Pleiku, Kontum, Darlac, au cours du week-end dernier, et Quang Tri, tout au nord mercredi. La septième province, Phuoc Long, à l'est de Binh Long, a été occupée par le vietcong en janvier, après de violents combats.

Des experts militaires à Saïgon estiment que les forces communistes pourront installer d'ici trois à quatre semaines

leur artillerie à longue portée aux environs de la capitale et la pilonner sans être sérieusement inquiétées. L'aviation gouvernementale étant contrée efficacement par la DCA vietcong.

Dans une allocution radiodiffusée, le général Thieu a déclaré que les provinces de Pleiku et de Kontum avaient été abandonnées sans combats, parce que les gou-

Voir page 6: Saïgon

Peu d'espoir pour les 37 Colombiens

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Selon le leader syndical Marcel Pepin, le ministre fédéral de l'Immigration, M. Robert Andras, aurait laissé bien peu d'espoir aux 37 Colombiens de Louisville, ainsi qu'à leur famille, qui devront faire face à la déportation en vertu de l'extension de leur permis de séjour au Canada à la fin de juillet.

A la tête d'une délégation de Colombiens et de sympathisants à leur cause, le président de la CSN rencontrait, hier à son bureau d'Ottawa, le ministre afin de lui remettre un mémoire sur le cas de ces

travailleurs spécialisés qui, après avoir été invités à quitter leur pays d'origine pour occuper un emploi à l'Associated Textiles, à l'automne 1973, se sont retrouvés, en décembre dernier, au nombre des premiers mis à pied, qui touchent à l'heure actuelle la presque majorité des 800 travailleurs de l'usine.

Les Colombiens ainsi que les membres de leurs familles accompagnaient la délégation et ont déambulé paisiblement, devant l'édifice du Parlement, au cours de l'entretien.

Commentant sa rencontre avec le ministre, M. Pepin a indiqué que M. Andras avait accepté d'étudier le dossier après avoir rapidement pris connaissance du mémoire, mais qu'il avait laissé bien peu d'espoir à ses interlocuteurs.

Assistait également à la rencontre le député libéral de Berthier, M. Antonio Yanakis, qui s'est engagé pour sa part à recommander au ministre d'accorder aux Colombiens un statut d'immigrant.

M. Yanakis se dit toutefois conscient des difficultés que soulève une telle dé-

cision, compte tenu du précédent qu'elle pourrait créer vis-à-vis des dizaines de milliers d'étrangers venus au pays en tant que visiteurs, qui désirent une fois sur place obtenir le statut d'immigrant.

En vertu de la loi canadienne de l'immigration, les requêtes en vue de l'obtention du statut d'immigrant doivent être logées dans un bureau de l'immigration canadienne à l'extérieur du pays.

Dans le cas des Colombiens, c'est un intermédiaire qui les aurait recrutés dans

Voir page 6: Les Colombiens

LAISSEZ-VOUS COMME CA DES MILLIERS D'AUBAINES

VOUS ÉCHAPP ?

ER

ALORS QUE BAT SON PLEIN LA VENTE DE SOLDES

RABAIS: DE 40% À 90%

VENTES AU COMPTANT

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955 SAINT-LAURENT

Si vous êtes

millionnaire

Ne lisez pas ce qu'il y a d'écrit dans le rond noir de la page 3

La Cour d'appel donne raison à la Régie des services publics contre Bell Canada

La Cour d'appel du Québec a débouté Bell Canada d'une requête que contestait la juridiction de la Régie des services publics du Québec.

Une ordonnance de la Régie des services publics avait autorisé la compagnie Vidéo-Nord à utiliser les poteaux de Bell Canada pour l'implantation d'une entreprise publique de câblodistribution dans la municipalité de Sainte-Émille-de-l'Énergie au nord de Joliette. En rejetant la requête de Bell Canada, la Cour d'appel du Québec a donc confirmé le caractère exécutoire de l'ordonnance de la Régie des services publics.

L'ordonnance de la Régie devait permettre d'utiliser des poteaux déjà installés, dont une cinquantaine appartiennent à Bell Canada, visant à protéger l'environnement et à éviter des coûts d'installation supplémentaires de l'ordre de \$10.600, pour la compagnie Vidéo-Nord. La Régie québécoise a accordé ce droit à Vidéo-Nord à la condition que cela soit techniquement possible et sous réserve pour le câblodistributeur de payer la location de chacun des poteaux à raison de \$3.50 par année.

Dans son jugement, le juge Owen de la Cour d'appel du Québec fait valoir que l'intérêt public de la population de Sainte-Émille l'emporte sur l'intérêt privé de Bell Canada dans cette cause.

Le réseau de téléphone de Saint-Émile-de-l'Énergie était exploité jusqu'en 1949 par la Compagnie de Téléphone de Joliette, sous la juridiction de la Régie des services publics. Depuis qu'elle en a fait l'acquisition, Bell Canada, qui détient une charte fédérale, allègue que seul ce niveau de gouvernement peut réglementer ses travaux.

Devant la Cour d'appel, le ministère des Communications a plaidé que Bell Canada est soumise aux lois québécoises de portée générale, entre autres à celle de la Régie des services publics, tout en soulignant que ces lois n'empêchent aucunement Bell Canada d'accomplir sa mission.

Action contre paris, loterie, prostitution

Un important réseau de paris sur les courses de chevaux œuvrant dans le fief du gang de Saint-Henri, dans le sud-ouest de la métropole, a été démantelé, ces derniers jours, par les enquêteurs de l'escouade de la moralité (QG) de la police de la CUM.

Joseph Zollo, 41 ans, du 8012, rue Fontaine, à LaSalle, a été pris sur le fait vendredi dernier alors qu'il venait de remplacer l'un de ses "employés", Jacques Lapointe, du 5594, rue Laurendeau. Opérant impunément depuis cinq ans, Zollo est considéré comme l'un des plus importants preneurs aux livres de la métropole dans le domaine des paris hors piste.

Le 28 février dernier, les agents Jean-Pierre Métivier et Roger Vermette avaient d'abord arrêté son principal adjoint, Lionel Petit, 38 ans, qui de son côté travaillait impunément depuis le mois de mai 1974. Selon les documents qui avaient alors été saisis par les enquêteurs, Petit avait 95 clients réguliers qui étaient soit des parieurs soit des rabatteurs qui encaissaient les paris d'un certain nombre de clients.

Outre Petit, les hommes du lieutenant Thomas Eslinger et du sergent Michel Provost avaient également arrêté un commerçant de Saint-Bruno, Michel Giroux, qui agissait comme rabatteur et collecteur.

Par suite de son arrestation, Lionel Petit avait confié à un de ses rabatteurs la tâche de s'occuper de ses propres intérêts. De ses 95 clients, 83 étaient ceux de son patron et 12 lui appartenait. Ceux-ci ont été pris, en charge par Raymond Beauceau, 43 ans, de la rue Galt.

Lundi dernier, les limiers de la moralité ont arrêté Beauceau ainsi qu'un des 12 rabatteurs que Petit lui avait confié. Ce rabatteur, Robert Faust, 28 ans, du 5150, rue Notre-Dame ouest, enregistrait les gageures d'une dizaine de parieurs. Il était aidé pour cette tâche par sa mère et l'une

de ses amies. Les deux femmes devront comparaître en Cour municipale de Montréal, comme Faust et Beauceau. Selon les estimations, Joseph Zollo avait un chiffre d'affaire d'environ \$25.000 par semaine. De cette somme, il pouvait retirer un profit net variant entre 30 et 75%, selon les semaines.

Par ailleurs, les hommes de la section jeux et paris de l'escouade de la moralité, actuellement sous l'autorité du capitaine Richard Aubé, ont également mis au jour mercredi matin un réseau de billets de loterie opérant celui-là dans le secteur est de la métropole.

Les policiers ont arrêté le propriétaire de l'entreprise illicite. Il s'agit de Robert Bonenfant, 33 ans, du 6442, rue Pierre-Magnan. L'an dernier, les policiers avaient arrêté pour le même délit le frère aîné du prévenu, André.

Depuis le début de la saison de hockey, Bonenfant faisait imprimer hebdomadairement 1.000 billets portant la marque "Samedi soir TV-canal 2". Les billets se détaillaient \$1 l'unité et étaient vendus par une quinzaine de personnes travaillant pour le compte de Bonenfant.

A l'occasion de leur opération de mercredi, les enquêteurs ont mis la main au collet de l'individu qui imprimait ces billets de loterie. Son matériel et un stock non encore utilisé ont été récupérés dans les rebus du magasin Wolcoo du centre commercial Langelier.

Finalement, l'escouade de la moralité a fermé mercredi soir une maison de débauche qui opérait au 8694, rue Saint-Denis, sous le couvert du Studio d'art Vénus.

Les hommes du sergent André Lacoste, à la suite d'une longue enquête, ont effectué une descente et arrêté cinq femmes de 18 à 43 ans. Celles-ci offraient aux clients masculins un menu sexuel de huit choix dont les prix variaient entre \$10 et \$50.

L'enquête à la Canadian Copper Refiners

Le directeur de la sécurité ne fut pas d'abord mis au courant puis dut se taire

par Gilles Provost

Même si elle savait qu'il y avait des dégagements excessifs d'arsine deux ans avant le double empoisonnement mortel de janvier dernier, la direction de la Canadian Copper Refiners n'a jamais signalé ce danger au responsable de la sécurité des ouvriers, M. Maurice Bertrand, ni même au médecin de la compagnie, le Dr James Kennedy.

Bien plus, le ressort du témoignage de M. Bertrand, devant le coroner Richard Shadley, hier, que ses supérieurs lui ont donné l'ordre de ne pas signaler aux délégués du syndicat les deux premiers cas d'empoisonnements par l'arsine, contrairement aux exigences de la convention collective.

Ses supérieurs avaient aussi court-circuité les procédures normales d'enquête interne dans ces cas d'empoisonnements en se chargeant eux-mêmes de l'affaire et en ne remettant aucun rapport d'accident à M. Bertrand.

Ce dernier a cependant déclaré hier qu'il avait entendu parler du premier accident survenu le 9 mai 1974 pendant l'été suivant. Le responsable du personnel, M. Carter, lui a alors dit à trois reprises qu'il avait reçu un téléphone de l'hôpital Royal Victoria l'informant que deux employés avaient été empoisonnés par l'arsine.

"A l'époque, je ne savais pas ce qu'était l'arsine et je n'ai pas cru bon de m'occuper de l'affaire, a dit le témoin, M. Carter

m'avait dit qu'il en avait informé le vice-président de la compagnie, M. Johnston, je prenais pour acquis que les responsables s'en occupaient."

M. Carter aurait aussi dit au témoin que les ouvriers intoxiqués en mai travaillaient au secteur de la purification. Officiellement, la compagnie a déjà fait savoir qu'elle ignorait l'endroit où travaillaient ces ouvriers et qu'elle ne s'est jamais doutée que les gaz toxiques provenaient du département de la purification (où on avait pourtant mesuré des niveaux inadmissibles.)

Selon M. Bertrand, c'est la première fois que ses supérieurs prenaient eux-mêmes en main l'enquête sur un cas possible d'accident sans qu'on lui transmette de rapport officiel. C'est aussi la seule fois où son supérieur immédiat, M. William Johnson, (adjoint aux relations industrielles) lui aurait demandé de cacher l'affaire au syndicat.

M. Bertrand, inquiet des répercussions de son geste, dit avoir demandé à M. Johnson ce qu'il devrait répondre si le syndicat l'interrogeait sur l'incident. "S'il y a des questions, tu les referras à M. Moquin (le directeur des relations industrielles)", lui aurait répondu M. Johnson.

Le témoin a aussi reconnu que le syndicat n'avait aucun moyen d'être officiellement informé de l'affaire puisqu'il était la seule personne autorisée à transmettre

des rapports d'accidents aux dirigeants syndicaux.

Lors du deuxième empoisonnement à l'arsine, à la mi-décembre 1974, M. Bertrand a été directement informé de l'affaire dès le début. Il dit avoir communiqué avec le directeur du personnel M. Carter, pour le mettre au courant. Ce dernier lui aurait répondu qu'il était au courant et qu'il se chargeait de l'affaire avec M. Moquin.

A cette occasion, M. Bertrand aurait demandé des détails à M. Carter (qui n'était pas son supérieur). Ce dernier lui aurait simplement répondu: "Je m'occupe de l'affaire avec M. Moquin". On se serait toutefois engagé à informer M. Bertrand des développements ultérieurs. En fait, ce dernier n'a reçu aucune nouvelle avant l'empoisonnement mortel du 3 janvier dernier.

Le médecin de la compagnie, le docteur Kennedy, a aussi témoigné hier sans apporter beaucoup d'information. Ce professionnel, qui ignorait l'existence de l'arsine et ses dangers, n'allait à l'usine que trois fois par semaine, à temps partiel.

Sa mémoire était défaillante puisqu'il ne se souvient pas avoir entendu parler des ouvriers incommodés par l'arsine qui ont déjà déclaré l'avoir consulté. Il a dit ne pas avoir vu avant la mi-janvier les rapports médicaux rédigés par le Royal Vic-

toria. De plus, il ne consultait jamais les listes quotidiennes d'accident. Il se contentait d'examiner les cas que lui référait le responsable des premiers soins.

M. Kennedy faisait aussi subir un "examen complet" de quinze minutes aux nouveaux employés. Il a affirmé que les témoignages entendus jusqu'à maintenant à l'enquête du coroner lui ont fait comprendre que l'infirmerie de l'usine était sous-équipée et que son personnel n'était pas suffisamment formé.

Les affaires vont au mieux dans l'amiante, selon les grévistes

par Louis-Gilles Francoeur

Selon le front commun des grévistes de l'amiante, la situation financière des quatre compagnies paralysées par le conflit de travail depuis mardi n'a jamais été aussi bonne, contrairement à ce qu'affirmerait la veuille un représentant patronal. "Nous n'avons que les chiffres concernant les profits de l'Asbestos Corporation, a déclaré le directeur de la grève, M. Réal Daoust, et il est reconnu partout que c'est la compagnie qui a le plus de déveine actuellement".

Or, a expliqué le leader syndical, cette compagnie a accru ses profits l'an dernier de \$12 millions, soit \$1.2 million de moins que ce que nous demandons au total pour les deux prochaines années de la convention collective. D'après les calculs syndicaux, l'Asbestos Corporation devrait augmenter sa masse salariale de \$10.8 millions au cours des deux prochaines années pour répondre au total des demandes économiques formulées à la table de négociation.

De plus, ajoute le directeur de la grève, il est logique de penser que les compagnies augmentent bientôt le prix de la tonne d'amiante, actuellement fixée à environ \$200. "Nos demandes équivalraient à augmenter de \$27 le prix de chaque tonne, ce qui ne pose aucun problème majeur aux employeurs qui ont augmenté ce prix de \$60 l'an dernier à cause de la très forte demande. Et la demande, d'après toutes les prévisions, se

maintiendra et s'accroîtra même", a commenté M. Daoust.

Le même porte-parole a précisé que l'Asbestos Corporation, "la plus mal prise des compagnies parce qu'elle aurait les moins bons filons" a accru des ventes l'an dernier de \$66 à \$108 millions.

M. Daoust s'est dit surpris des déclarations de M. Lionel Pluse, le vice-président et directeur général de la société Lake Asbestos, selon qui deux importantes mines de la région seraient en sérieuses difficultés financières si elles accédaient aux demandes des grévistes. "Elles ont toutes de meilleurs filons que l'Asbestos Corporation et n'ont pas eu à faire les lourds investissements de cette compagnie au cours des dernières années, et elles se plaignent", a ajouté, narquois, le directeur de la grève du front commun des 3.500 syndiqués de la CSN et des métaux (FTQ).

Le porte-parole syndical a regretté que les compagnies n'aient pas encore jugé bon de prendre contact avec les grévistes. Aucune rencontre n'est prévue, a-t-il précisé. Toutefois M. Maurice Vassart, conciliateur du ministère du Travail, doit se rendre aujourd'hui dans la région. Cette présence pourrait présager une reprise, du moins officieuse, des pourparlers entre les deux parties.

Par ailleurs, un porte-parole de la Carrey Canadian Mine, M. Prus, a demandé hier aux grévistes de laisser certains

entrepreneurs franchir les lignes de picketage. La compagnie avait invité des entrepreneurs pour discuter de la pose d'un nouveau système de ventilation en vue de réduire substantiellement la densité des poussières d'amiante dans certains secteurs de la mine. Selon M. Prus, la compagnie Carey a été informée de la venue prochaine d'un projet de loi plus sévère en matière de pollution.

Les grévistes ont refusé le passage aux entrepreneurs invités par la Carey. "Une bonne partie des membres du syndicat sont des préposés à l'entretien qui devraient normalement installer eux-mêmes les ventilateurs en question. Il n'est pas question de leur enlever du travail", a commenté un représentant syndical.

Enfin, a souligné le directeur de grève, l'enthousiasme demeure au même niveau. Illustrant sa pensée, M. Daoust a parlé d'une fête organisée hier à l'entrée d'une mine, à East Brouthton, à laquelle ont participé 200 travailleurs et leurs femmes. De nombreux commerçants de l'endroit fournissent le café, les sandwiches, etc., que tous se partageaient en dépit de la pluie printanière. Les commerçants ne sont cependant pas tous aussi enthousiastes et plusieurs commencent à ressentir durement les effets de la baisse du pouvoir d'achat des 3.500 mineurs de Thetford et des environs.

De la Bourse à la prison

par Clément Trudel

Libre à quiconque de jouer à la Bourse, pourvu qu'il en assume les conséquences. Un relationniste, Nerschel Rosenthal, de Toronto, avait été trouvé coupable d'avoir voulu fausser les cotations de la Buffalo Gas & Oil. Pour ce crime, il devra passer un an en prison, selon la sentence imposée hier par le juge Melvin Rothman. Rosenthal avait complété avec un comptable montréalais, Irving Kirsch, lequel avait escopé de deux ans au pénitencier et de \$5.000 d'amende.

Rosenthal, par son procureur, a déclaré qu'il en appellait de la sentence et du verdict. Kirsch a déjà adopté la même attitude dans une affaire où d'autres co-accusés attendent leur procès sous des chefs d'accusation similaires.

La Cour d'appel vient par ailleurs de débouter le Dr Noël Doucet, qui refusait de payer à la maison de courtage Lévesque, Beaubien Inc. la somme de \$16.854 à la suite d'une entente intervenue entre Doucet et ces courtiers en mai 1971: achat de 10.000 titres de Texaco Ressources Ltd à \$1.65.

Deux mois plus tard, Doucet n'avait pas encore les titres à sa banque mais il en était le vrai possesseur, décide le juge Dubé. Le médecin avait refusé de prendre livraison des 10.000 titres à la fin de juillet 1971 (plus de deux mois après qu'il en eut

fait la commande).

Entre-temps, les titres de Texaco avaient chuté de \$1.65 à \$0.04 l'action.

Les "warrants" dont il s'agissait étaient des options sur des titres de la Texaco et expiraient le 1er août 1971. Les courtiers montréalais avaient dû faire appel à une

Indécence et règle de prudence

Un jury de cinq femmes et sept hommes a acquitté hier, après une très brève délibération, un jeune homme de 23 ans accusé d'assaut indecent sur une jeune fille, il y a de cela un an exactement.

Mademoiselle... venue d'une petite ville d'Ontario, avait emprunté une voiture de ses amis de Pierrefonds. Elle entreprit la tournée de quelques discothèques du centre-ville et noua connaissance avec plusieurs clients de ces établissements. L'accusé dans ce procès a témoigné avoir été courtisé envers la jeune fille, lui offrant cigarettes et bière, l'invitant même à une party. Refus de la jeune fille qui consentit toutefois à prendre à bord son copain d'un soir et à le déposer à

firmes correspondantes en vue de l'achat des titres à la Bourse de Vancouver, d'où les délais anormaux de livraison des titres mais Doucet, l'admet, aurait pu revendre ces "warrants" s'il l'avait voulu... preuve qu'il en avait possession depuis confirmation (18 mai) de l'achat.

l'endroit où se tenait la party.

La séquence devait toutefois s'achever dans un stationnement où les deux jeunes sont repérés par une voiture-patrouille. Selon le garçon, la visiteuse devint nerveuse, se mit à crier et fit aux policiers la déclaration que l'on sait. Accusation fut portée en vertu de l'article 149.1 du Code pénal, rendant passible l'accusé d'une peine de cinq ans... s'il y avait eu assaut et si des gestes indecents avaient été posés, c'est-à-dire pour "attenter à la pudeur d'une personne du sexe féminin", non pas pour gestes posés entre adultes consentants.

Des deux versions fort distantes — la poursuite accrédite l'hypothèse du satyre en maraude — le jury a choisi celle de la défense en rendant un verdict d'acquiescement.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Laguchetière — Tél.: 861-1891

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.

50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — 222-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Bédard, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Desautels, C.A.

P. Dumont, C.A. J. Richard, C.A.
G. Bouffard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
R. Landry, C.A. M. Gagné, C.A.
J. Lévesque, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUNO, HOY & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal, Ottawa, Québec, Hull,
Hawkesbury, Grand Marais, Trois-Rivières,
Cap de la Madeleine, Granby, Lévis,
St-Jérôme, Beauport, Châteauguay, Brossard,
St-Jovite, St-Jas, St-Hubert, St-Léonard.

225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

3500, rue du Parc Lafontaine,
Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221

Lionel H. Benoit, C.A. Marcel Lagarde, C.A.
Paul Berthiaume, C.A. André Loubert, C.A.
P. Y. Brossard, C.A. André Paquette, C.A.
Robert Crevier, C.A. Pierre D. Plasse, C.A.
Jean-Paul Dury, C.A. Raymond Vermette, C.A.

Jean Grignon, C.A. Yves Lussier, C.A.
Jean Labrosse, C.A. Richard Tezi, C.A.
François Lapointe, C.A.

BERGERON, SOUCHÉREAU, HOTTE, TETREAULT & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souchère, C.A.
George H. Hott, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.

614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

George Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS"

Comptables Agréés

Montréal-Nord
3737 rue Monselet
321-3832

ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés

1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec H3B 2W3

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

J.P. Denis, B.A., S.S.A., L.S.C. C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Dunstan J. Mooney, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Olivier St-Onge, B.A., L.S.C. C.A.
Jean Guy Lavoie, B.A., M.S.C. C.A.
René Gaudet, C.A.

1440 ouest, rue St-Catherine,
Montréal H3B 1G8, Québec
Tél.: 861-4241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

60, rue Saint-Jacques
Montréal — 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE

Comptables Agréés

423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

110 Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec.

GAVIN, PRENOVOST,
DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roger Gavin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean Real Charette, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE

Comptables Agréés

Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.M. Adairson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissinger, C.A. J.C. Bonnyville, C.A.
T.R. Burpee, C.A. M. Camirand, C.A.
R.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.P. Deslisle, C.A.
H.R. Gorman, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gompas, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents
Montréal — Québec
St-Jean, T. N. Halifax, Saint-John N.B.,
Quebec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal LAVAL

1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés

Finlay, Fontaine, C.A. Guy Charette, C.A.
Robert Paquet, C.A. Martin Larivière, C.A.
Hubert Mercier, C.A. Jean-Paul Bern, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.

1 Place Ville-Marie
Montréal 354 — 514-86-9911
Montréal H3B-3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés

1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec H3B 2W3

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

J.P. Denis, B.A., S.S.A., L.S.C. C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Dunstan J. Mooney, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Olivier St-Onge, B.A., L.S.C. C.A.
Jean Guy Lavoie, B.A., M.S.C. C.A.
René Gaudet, C.A.

1440 ouest, rue St-Catherine,
Montréal H3B 1G8, Québec
Tél.: 861-4241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

60, rue Saint-Jacques
Montréal — 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE

Comptables Agréés

423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND ET ASSOCIÉS

Le nouveau bulletin de l'élémentaire adopté à la vapeur

par Lise Bissonnette

C'est à la vapeur que le Conseil des commissaires de la CECM a adopté hier une nouvelle présentation du bulletin de l'élémentaire, plus conforme à "l'évolution pédagogique" du milieu, mais qui fait l'objet d'une vive contestation à l'Alliance des professeurs de Montréal.

Le nouveau bulletin permet aux enseignants qui appliquent le système du "progrès continu" d'en faire état au moment de l'évaluation, tout en laissant les autres livres d'utiliser ou non certaines classifications prévues au bulletin.

Pour l'Alliance, qui s'oppose à l'implantation directive du progrès continu, c'est là "trois petits pas de côté pour en faire oublier un autre", et la CECM chercherait ainsi à concrétiser si bien son nouveau système que personne ne puisse vraiment y résister.

Le système du progrès continu a deux composantes principales pour la CECM: la division du programme de français et de mathématiques en 24 tranches que l'élève parcourt en six ou sept ans, selon sa rapidité d'apprentissage, et le classement des élèves en sous-groupes (fort, moyen fort, moyen faible, faible).

Le nouveau bulletin prévoit des cases où indiquer à quelle tranche l'élève en est rendu dans les deux matières de base, et à quel sous-groupe il appartient.

La résolution adoptée hier à la Commission commande une opération d'information et de sensibilisation des parents, dont le texte publicitaire fait d'ailleurs une large place à l'explication de la pédagogie de progrès continu.

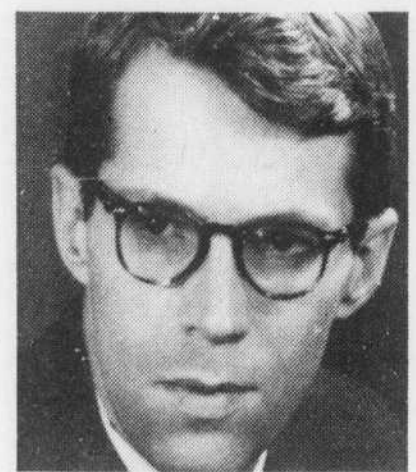
L'Alliance prône le boycottage total de ce bulletin. Le commissaire Lise Sarrazin s'en est inquiétée auprès du fonctionnaire qui le présentait, M. Viateur Ravary, directeur du service des études. Celui-ci voit une différence importante entre les mots d'ordre d'une association et les attitudes des individus.

"Les porte-parole déclarent ces choses, dit-il, mais les enseignants dans les écoles utilisent sans doute le bulletin". Selon lui, même si toutes les classes sont encore loin de fonctionner d'après les prescriptions du progrès continu, plus de 90 pour cent des classes se servent du système des 24 tranches de programme, et trouveront le bulletin commode au moment de l'évaluation.



Deux délégués de Povungnituk venus hier à Montréal dénoncer l'entente de principe intervenue entre le gouvernement et les Inuit du Nouveau-Québec, en novembre dernier. (Photo Alain Renaud)

Yves Martin nommé recteur de l'UdS



Yves Martin.

M. Yves Martin a été élu hier recteur de l'Université de Sherbrooke. Le choix de l'Assemblée universitaire a été ratifié le même jour par le chancelier, Mgr Jean-Marie Fortier.

M. Martin, qui entrera en fonction le 1er juin, est président et directeur-général de la Régie de l'assurance-maladie, où il avait succédé à M. Robert Després. Ce dernier, faut-il signaler, fut choisi récemment recteur de l'Université du Québec. Son successeur emprunte donc les mêmes voies, mais pour hériter du rectorat de Sherbrooke, un établissement qui a connu une rapide expansion depuis quelques années, mais qui se heurte aujourd'hui à des difficultés financières énormes, notamment un déficit de \$7 millions.

M. Martin, avant d'être nommé p.d.g. Voir page 6: Martin

La grève semble inévitable à l'UQTR

Les professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières seront probablement en grève dès le 1er avril prochain. Cette décision, qu'ils doivent prendre aujourd'hui en assemblée générale, paraît inévitable d'autant qu'elle ne consisterait qu'à

sanctionner la paralysie totale des cours sur ce campus depuis une semaine.

Des 230 enseignants que compte l'UQTR, 200 ont manifesté dans les rues de Trois-Rivières au cours des derniers jours. On a même déjà dressé des lignes de piquetage empêchant les chargés de cours, non syndiqués, de dispenser leur enseignement.

Le principal enjeu du conflit est la mise en application, dans le texte de la future convention, de certaines parties de la "réforme Després", cette récente opération de réorganisation des structures administratives du réseau de l'UdQ.

Les professeurs réclament en effet que leurs assemblées départementales soient souveraines en matière académique et que le directeur de département soit un "pair élu parmi ses pairs" et redevable à eux seuls, comme le veulent déjà les conventions existantes, à l'UQAM (Montréal) et à l'UQAC (Chicoutimi). Or le projet remis par la partie patronale intègre exactement le texte de la "réforme Després" qui limite nettement ce genre de pouvoirs. Les divergences sont fortes du côté des clauses salariales. La direction offre actuellement aux syndiqués une échelle identique à celle qu'a négociée l'UQAM en 1973 pour l'année 1975-76, moins \$160 à tous les échelons. Le Syndicat des professeurs de l'UQTR (SPUQTR) estime que l'inflation a largement grugé les gains des professeurs montréalais, qui seraient plus exigeants aujourd'hui si c'était à refaire.

L'UQTR n'a toujours pas versé à ses enseignants les sommes qu'elle leur doit depuis l'automne dernier à titre de forfait compensant la hausse du coût de la vie, et cela, malgré une directive émanant du président de l'UdQ, M. Robert Després. En mauvaise posture financière, l'UQTR ne veut pas rendre ces sommes disponibles avant que le gouvernement ne les ait versées, ce qu'il tarde à faire.

A cause des enjeux académiques en cause, cette lutte est suivie de très près par les syndicats des autres constitutives du réseau de l'UdQ, qui veulent contraindre la "réforme Després" sur le terrain. Le Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) a annoncé qu'il tiendra une réunion à Trois-Rivières aujourd'hui. Le SPUQTR est affilié depuis peu à la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ-CSN).

Les Inuit de Povungnituk remettent en question l'entente sur leur territoire

par Jean-V. Dufresne

La population esquimaude de Povungnituk, au Nouveau-Québec, sur le littoral de la baie d'Hudson, conteste l'entente de principe signée en novembre dernier avec le gouvernement provincial, et retire à l'association qui négociait en son nom le mandat qu'elle lui avait alors confié.

Les habitants de ce village, au nombre d'environ 700, hormis une quarantaine de Blancs, représentent le quart des Inuit affectés par les grands desseins de la Société de développement de la Baie James.

Bien que située au nord du bassin hydrographique déjà en voie d'aménagement, cette région recèle des richesses minières suffisamment importantes, puisqu'au terme de l'entente, les Inuit y céderont, moyennant redevances et forfaits, tous leurs droits miniers.

N'ayant pris connaissance des modalités de l'entente que fort tard, à la faveur d'une traduction du document dans leur langue, les habitants de Povungnituk affirment avoir été mal informés des conséquences de l'accord, et réclament maintenant que la signature de l'entente définitive soit reportée à plus tard, afin que tous les Inuit puissent en prendre pleine connaissance.

L'un des porte-parole de Povungnituk, M. Ali Tulugak, a affirmé hier soir que les habitants du village n'ont été consultés par leurs mandataires que pour voir van-

ter les maigres avantages d'une entente qui à leurs yeux ne diffère guère des stipulations des anciens traités qu'on imposait jadis aux indigènes.

Avant de se rendre à Montréal pour tenir une conférence de presse, les porte-parole avaient soumis le texte de leur déclaration à une consultation populaire via leur poste local de radio FM.

Leurs revendications portent sur l'ensemble de l'entente négociée de concert avec leur association mandataire, la Northern Quebec Inuit Association, le Grand Conseil des Cris, les gouvernements fédéral et provincial, la Société de la Baie James et l'Hydro-Québec.

Celle-ci stipule que les Inuits et Inuit s'engagent moyennant certaines conditions à céder, abandonner et transporter toutes leurs réclamations, droits, titres et intérêts sur et dans leurs terres, au gouvernement de Québec.

Aux termes de l'accord, ces territoires sont divisés en catégories, et chacune d'elles est assortie de certains privilèges qui, disent les Inuit, peuvent paraître généreux en regard des traités traditionnels.

"Mais nous sommes conscients que cette entente n'est en fait qu'une adaptation des anciens modes de traité.

"Contrairement aux Indiens, nous, Inuit, ne voulons pas renoncer aux droits que nous avons sur nos territoires, et

quoique les 250 milles carrés dont nous disposerions selon l'entente ne portent pas le nom de réserve, nous savons bien que si les Blancs persistent dans leur démarche, alors nous nous retrouverons dans une situation analogue à celles des Indiens", mande le document remis hier à la presse.

Suivant l'entente, les Inuit seraient les seuls autorisés à exercer un contrôle sur ces territoires — alors que le sous-sol et le minéral demeurerait entre les mains du gouvernement.

"Même si le gouvernement est tenu de nous consulter avant d'entreprendre des nouveaux développements, quel sera en fait notre véritable contrôle?" se demandent les Inuit.

De même, pour les territoires d'une deuxième catégorie, réservés à la faune pour la chasse, le gouvernement conserve le droit de les amputer d'une superficie de 5,000 milles, sans compensation.

Dans une troisième catégorie, disent-ils, les Blancs auront la possibilité d'exploiter des pêches commerciales. "Nous trouvons cela inadmissible".

"Quant aux \$150 millions que le gouvernement s'engage à verser en échange de tous ces droits, cela ne représente pas \$1,000 par an durant vingt ans, pour chacun des Inuit, et nous considérons cet argent comme étant le prix de nos terres. Celles-ci nous appartiennent depuis 4,000

ans, et nous ne voulons pas les vendre".

Les Inuit protestent également contre une disposition de l'entente qui, disent-ils, les réduirait au statut d'assistés sociaux, par le truchement d'un revenu minimum annuel garanti plus élevé que les prestations du bien-être social, lequel serait assuré à tous ceux qui desireraient continuer à vivre de pêche, de chasse ou de trappe.

"Nous considérons que cette attitude du gouvernement non seulement continue à perpétuer l'image d'un peuple qu'on croit incapable de faire autre chose que chasser, mais encore aura pour effet de miner l'effort que les Inuit font pour se tirer d'affaires par leurs propres moyens", ajoutent-ils.

Quant aux redevances minières promises dans l'entente, pour une durée de 50 ans, elles ne sourient guère aux Inuit qui sont convaincus, que l'exploitation d'un gisement rapporte fort peu dans les pre-

Voir page 6: Les Inuit

Stanislas informe la CECM

Si les élèves du secondaire IV et V de l'école Saint-Stanislas ont débrayé cette semaine, c'est pour pouvoir mieux aller à l'école l'an prochain, et y trouver des options suffisantes. En attendant une réponse définitive, ils font un apprentissage politique en multipliant les interventions auprès de la direction administrative de la région 2, et auprès de la CECM qui a reçu hier leurs doléances pour information.

Depuis l'année dernière, la Commission a commencé à "transvaser" les élèves du deuxième cycle secondaire de Saint-Stanislas vers des écoles polyvalentes, si bien que l'année prochaine, les étudiants de secondaire V y demeureront seuls, et en nombre trop réduit pour avoir droit à certaines options telles la musique, la biologie, les arts plastiques.

Pour éveiller les administrateurs à leurs problèmes les élèves concernés ont débrayé depuis mardi dernier, manifesté deux fois devant le siège administratif de la région 2, et obtenu l'appui au moins moral de leurs professeurs au cours d'une réunion conjointe mercredi.

De la CECM, ils espèrent une décision qui leur permettra d'être tous intégrés dans des écoles polyvalentes dès l'an prochain. Cela, personne ne pouvait le leur promettre illico hier. Mais les choses devraient déjà se clarifier lundi soir alors que toutes les parties — parents, étudiants, professeurs, direction de la région administrative — sont conviés à une réunion à l'école polyvalente Emile-Nelligan.

L'aide aux garderies est accrue et les bénéficiaires multipliés

Le gouvernement fournira une aide financière accrue au programme de service de garderies mis sur pied en juin 1974 et l'étend à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Les améliorations annoncées hier par le ministre d'Etat aux Affaires sociales, Mme Lise Bacon, touchent le niveau d'aide financière, les subventions d'aménagement accordées aux garderies à but non lucratif et enfin les garderies en milieu de travail.

L'aide financière du ministère dépendra désormais non seulement du revenu familial net et du nombre d'enfants en garderie, mais encore de la taille de la famille. Cela aura pour effet d'augmenter du tiers le nombre de familles déjà admissibles aux services de garde. Le revenu familial net moins certaines exemptions établit le revenu de contribution qui détermine la subvention quotidienne du ministère. Ce revenu net est calculé d'après les déductions que l'employeur retient sur le salaire de l'adulte, sauf l'impôt provincial et fédéral. La subvention quotidienne maximale demeure à cinq dollars, sauf celle versée aux parents d'enfants de moins de deux ans. Dans ce dernier cas, le montant passe à \$5.50 par enfant. Il est en-

tendu que les parents devront continuer à verser le premier dollar par jour, par enfant à la garderie.

Au chapitre de l'aménagement, le ministère accordera par ailleurs aux garde-

ries sans but lucratif une subvention maximale de \$3,000 pour les aider à aménager des locaux adaptés aux enfants et conformes aux normes des municipalités, du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre ainsi qu'à celles du ministère des Affaires sociales. Ce montant s'ajoute à la subvention d'équipement de \$5,000 offerte présentement aux garderies sans but lucratif.

L'autre modification au programme du ministère touche les garderies en milieu de travail. Dans le but d'offrir aux parents le choix de plusieurs types de services de garde, le ministère favorisera l'établissement de garderies en milieu de travail, ce qui permettra de répondre aux besoins de certaines familles québécoises. Ces garderies devront se soumettre aux normes du ministère des Affaires sociales et être administrées par une corporation sans but lucratif ou une coopérative, pour obtenir un permis comme les autres garderies. Elles pourront ainsi obtenir les subventions d'équipement et d'aménagement de même que l'aide technique du ministère.

En outre, les parents des enfants qui fréquentent les garderies en milieu de travail, pourront bénéficier de l'aide financière en vigueur.

Vous n'êtes pas millionnaire parce que vous n'avez jamais su épargner, ou alors, parce que vous avez toujours dépensé vos épargnes. Pourtant il existe une vraie façon d'épargner. Communiquez avec un de nos représentants et peut-être qu'un jour vous n'aurez plus besoin de lire ce qu'il y a dans les ronds noirs.

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE
(514) 527-3624

COURS DE POTERIE
(Jour et Soir)

Initiation à la céramique
tournage - façonnage
Composition des glacures
Moulage et calibrage

Inscription immédiate.
Début des cours:
Semaine du 7 avril
Poterie Bonsecours Ltée,
433 rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle
#749985

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*:	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

Un salubre rappel de M. Trudeau

A moins que les conservateurs et les néo-démocrates ne cachent dans leur sac des armes dont ils n'auraient pas encore daigné faire part au public, il faudra considérer comme définitive, et fort opportune au surplus, la mise au point capitale que le premier ministre Pierre Elliott-Trudeau a faite lundi au Parlement sur la demande d'une enquête royale en relation avec le scandale des contrats de dragage.

Dans le climat de méfiance qui entoure à l'heure actuelle les institutions politiques, il n'est rien de plus populaire, ni de plus facile, que de réclamer à propos de tout et de rien la tenue d'une enquête. Or, ce n'est pas en acquiesçant passivement à toutes ces requêtes qu'un gouvernement se gagne le respect de l'opinion et s'acquitte le mieux de son devoir, mais bien plutôt en examinant chaque demande à son mérite et en y apportant la réponse qui convient le mieux à notre tradition politique.

La prolifération des commissions d'enquête dans certaines parties du pays menacerait, si on n'y pense à deux fois, de déboucher sur la création d'un système parallèle de justice, en marge du système régulier dont les procédures ont été rodées par le temps et protégées au maximum des droits des personnes. M. Trudeau a souligné de manière on ne peut plus opportune que son gouvernement n'entend pas être complice d'une telle évolution.

Les commissions d'enquête, signalé judicieusement M. Trudeau, doivent normalement embrasser des sujets de portée assez vaste, des situations au sujet desquelles il importe de recueillir des données généralement complexes et diversifiées, en un mot des sujets de nature plutôt générale pour l'étude desquels le concours de plusieurs disciplines peut être requis. On imagine aisément, par exemple, une commission d'enquête sur les transports, sur les relations de travail dans tel ou tel secteur, sur le logement, sur telle ou telle industrie, etc.

S'il doit, au contraire, s'agir d'enquêter sur les agissements de particuliers dont on aurait raison de mettre en doute l'intégrité, "notre mode d'action est tout à fait différent", rappelle avec raison M. Trudeau. Dans ces cas il n'y a pas lieu de s'éloigner "de notre processus normal d'application de la justice criminelle au Canada pour recourir à une formule inquisitoriale, autorisant des enquêtes vexatoires, entachées d'arbitraire, contre des gens qu'on n'a pas accusés".

Sous prétexte de lutter contre le crime ou de démasquer des citoyens malfaisants, on a volontiers, au Québec en particulier, dérogé depuis quelques années à ce mode rigoureux d'enquête que prescrit le code criminel dans les cas pouvant impliquer l'inconduite possible ou des manquements à l'intégrité de la part de citoyens individuels. Le gouvernement du Canada n'entend pas s'associer à ce glissement. Il n'entend pas enquêter sur des gens "à moins d'avoir des raisons graves de croire que le processus normal de la justice établie ne fait l'objet de subversion". C'est là une attitude qui devrait réjouir les amis des libertés

fondamentales dans ce pays.

Quant aux questions ou aux soupçons que les partis d'opposition pourraient destiner à des membres du gouvernement, on a pu voir l'autre jour, à propos de l'incident qui impliquait M. Jean-Pierre Goyer, que le Parlement possède tous les moyens nécessaires pour en disposer rapidement. A moins, encore une fois, que les partis d'opposition ne cachent dans leur sac des informations secrètes, rien, dans les circonstances actuelles, ne paraît justifier leur demande d'une enquête royale sur les événements reliés au scandale des contrats de dragage.

Si mauvais que soit le climat politique à Québec, il faut également considérer comme irrecevable la demande d'enquête que soumettait au premier ministre, lors de la reprise des travaux sessionnels, le chef de l'Opposition, Me Jacques-Yvan Morin.

Une commission de l'Assemblée nationale eût très bien pu se saisir d'une accusation précise impliquant un membre du gouvernement. En l'absence de telles accusations, les sujets énumérés dans la requête de M. Morin doivent tomber dans le champ normal des questions que devront examiner les députés lors de l'étude prochaine des crédits budgétaires des divers ministères.

M. Morin s'inquiète, par exemple, des règles qui doivent présider à l'utilisation par la police des tables d'écoute. Outre qu'il peut en tout temps faire l'objet d'une question à l'Assemblée nationale, ce sujet devrait normalement être abordé lors de l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Justice. Il en va de même des contrats qui régissent les contrats de services professionnels. Comme de nombreux ministères accordent de tels contrats, l'étude des crédits de chaque ministère sera l'occasion par excellence pour les partis d'opposition de requérir à ce sujet toutes les informations qu'ils jugent nécessaires.

Le gouvernement a refusé d'accéder à la demande que formulait le P.Q. Ce faisant, il n'a pas fait preuve d'arbitraire. Il a seulement suivi une tradition dont les mérites paraissent plus solidement établis que ceux du précédent que l'on eût créé en instituant l'enquête sous la forme demandée par le P.Q.

Où situer dans cette perspective une autre demande d'enquête, celle que formulait dans LE DEVOIR d'hier le politicien Léon Dion? Celle-ci, si nous comprenons bien M. Dion, ne serait ni une enquête parlementaire, ni une enquête royale. Elle serait "plutôt menée de l'intérieur même de l'appareil politique par des députés, fonctionnaires, conseillers politiques, etc., selon les cas, connaissant concrètement les situations et dont l'intégrité est indiscutable. Ces personnes bénéficieraient de la collaboration de quelques personnes de l'extérieur, dont les connaissances théoriques leur seraient requises pour mieux saisir et cerner les problèmes."

La formule est séduisante. Mais on arrive mal à saisir comment elle fonctionnerait en pratique. Notre système de gouvernement ne permet guère qu'on associe sur un pied d'égalité, au sein d'un même organisme, des élus

du peuple, des fonctionnaires et des citoyens de l'extérieur. Il instaure au contraire entre les uns et les autres une séparation qui exprime le degré différent de responsabilité de chacun. On voit mal comment cette séparation pourrait être rompue pour donner suite à la suggestion de M. Dion.

On ne saurait attendre trop de fruits d'une telle enquête, si elle devait être conduite par les seuls parlementaires dans les circonstances actuelles. D'un parti à l'autre, le climat est présentement à la méfiance et aux insinuations de toute sorte. On voit mal les mêmes personnes qui s'accusent tous les jours de tous les péchés se retrouvant deux heures après s'être enguirlandées publiquement, autour d'une table pour l'examen serein de difficultés dont chaque groupe tient les autres responsables. L'enquête suggérée par Léon Dion ne saurait davantage être faite par des fonctionnaires: cela serait souverainement inconvenant.

Il reste alors — puisque Léon Dion exclut à bon droit la formule de l'enquête royale — la formule du groupe de travail constitué de personnes qui ne sont pas directement engagées dans le processus politique ou administratif. Un tel groupe pourrait être créé par le gouvernement, après consultation des partis d'opposition quant au choix des membres et des questions à examiner. Appelé à travailler dans les conditions que suggère Léon Dion — c'est-à-dire en fonction de résultats qui ne se feraient pas attendre pendant trois ou quatre ans — et constitué de personnes dont la compétence, l'intégrité et le désintéressement seraient reconnus de tous les partis, un tel groupe pourrait rendre de très utiles services. Il pourrait sûrement aider à dépassionner bon nombre de questions, à les situer dans une perspective plus large et plus objective.

Mais il n'est pas sûr que le gouvernement perçoive la situation présente dans la même perspective d'urgence qu'un Léon Dion. Il n'est pas sûr, non plus, que le gouvernement jouisse à l'heure actuelle du crédit moral vulu pour être capable de mobiliser, aux fins que propose le politicien de Laval, un groupe d'hommes de premier plan qui consentiraient pendant quelques mois à mettre de côté des tâches pressantes pour s'employer à un travail qui pourrait ressembler à une tentative de rescapage d'un gouvernement dont l'autorité morale est mise en doute.

Si telle devait être la situation, il resterait alors à tenter de constituer au plan privé ou plusieurs groupes de travail qui seraient disposés à entreprendre la tâche considérable que définit Léon Dion. Mais il faudrait faire abstraction, au départ, des universitaires fort nombreux qui ont désappris depuis longtemps à travailler gratuitement. Il faudrait également se résigner à se dispenser des esprits, fort nombreux également, qui ne voient plus de vérité que dans les dogmes de leur chapelle. Resterait-il assez de personnes pour entreprendre le travail dans l'esprit que souhaite Léon Dion? Il faut hélas en douter.

Claude RYAN

L'affaire des contrats de dragage

"Pas d'enquêtes vexatoires contre des gens qu'on n'a pas accusés" (Trudeau)

■ Aux Communes, lundi dernier, un échange de vues très intéressant s'est produit entre MM. Robert Stanfield et Pierre Elliott-Trudeau relativement à la demande d'enquête publique formulée par les partis d'Opposition dans l'affaire des contrats de dragage. Voici des extraits de cette prise de bec entre le chef du gouvernement et le chef de l'Opposition.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné la gravité des accusations et l'ampleur possible de cette conspiration et de cette fraude (des contrats de dragage) dont les ramifications s'étendraient à la grandeur du pays, et je dis bien "possible" parce que rien n'est certain tant qu'il n'y a pas de preuves, le premier ministre croit-il réellement assumer de façon satisfaisante ses fonctions de premier ministre en continuant d'afficher une attitude semble-t-il très détachée devant la possibilité d'une fraude aussi importante, et ne peut-il pas nous donner l'assurance afin de rassurer les Canadiens et de réaffirmer la bonne réputation et la franchise de son gouvernement dans tout le pays, qu'il va ordonner la tenue d'une enquête publique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais à qui ou à quoi le chef de l'opposition, fait allusion quand il parle de mon attitude détachée. Le fait que des accusations aient été portées, que des verdicts de culpabilité aient déjà été rendus et l'envergure de l'enquête qui a été menée et le nombre d'accusations portées

sembleraient certes prouver le contraire, c'est-à-dire que ni les forces policières ni le gouvernement n'ont été négligents et n'ont affichée une attitude détachée dans toute cette affaire. J'oublie la seconde partie de la question.

M. Stanfield: La tenue d'une enquête publique.

M. Trudeau: A vrai dire, monsieur l'Orateur, j'y ai songé; on me dit que la question a été soulevée pendant mon absence. Je dois avouer que mes conclusions sont les mêmes que celles que vous a données le premier ministre suppléant: les progrès réalisés jusqu'ici dans cette affaire, les mesures prises par la police aux divers niveaux, notre système judiciaire qui nous permet de poursuivre plusieurs individus, et le caractère même des allégations de l'opposition et des autres, tout cela nous démontre que nous ne devrions pas nous éloigner de notre processus normal d'application de la justice criminelle au Canada pour recourir plutôt à une formule inquisitoriale, autorisant des enquêtes vexatoires, entachées d'arbitraire, contre des gens qu'on n'a pas accusés. En tant que gouvernement libéral — et ici, je crois que le terme s'applique aussi à l'attitude du peuple canadien, qui correspond à notre système judiciaire actuel — nous ne menons pas d'enquêtes sur les gens à moins d'avoir des raisons graves de croire que le processus normal de la justice établie ne fait l'objet de subversion.

(Débats de la Chambre des Communes, lundi, 17 mars 1975)

lettres au DEVOIR

Le Devoir et l'actualité grecque

Monsieur le directeur,

Quelques mots pour vous dire combien j'apprécie les différents articles d'actualité qui paraissent dans votre journal en ce qui regarde mon

pays d'origine, la Grèce.

En mon nom personnel et celui de tous mes amis de la communauté grecque de Montréal, je vous remercie et souhaite ardemment que

vos journaux continuent de s'intéresser à tout ce qui se passe dans le monde.

(Madame) Irène SPILIADIS, Montréal, le 13 mars 1975.

Mieux que le projet d'indépendance

Le Parti québécois offre à la population québécoise un projet d'indépendance qui se veut noble, exaltant et capable de donner aux Québécois un but collectif.

Je voudrais pour ma part soumettre un projet collectif non pas seulement aux Québécois mais un projet qui puisse intéresser toute l'Amérique du Nord. Ce serait de former une fédération nord-américaine qui engloberait le Canada et les États-Unis. On pourrait tout d'abord faire comme le Marché commun européen et faire des en-

tentes sur des secteurs limités de l'économie et du commerce. Puis par la suite on pourrait graduellement aller jusqu'à l'intégration totale qui impliquerait une grande partie de l'activité économique et une grande partie de l'activité politique.

Ce serait, je crois, faire un pas en avant vers l'établissement d'une fédération mondiale qui m'apparaît de plus en plus désirable, compte tenu du fait que les activités des États-nations ont pratiquement retombées mondiales. Pour ré-

soudre les nombreux problèmes qui assaillent l'humanité, il faut des actions communes et un leadership de niveau mondial.

La fédération nord-américaine s'inscrirait dans ce lent processus de "fédération mondiale" dont le projet vaut bien autant d'exaltation que le projet "d'indépendance". A un projet de fermeture, j'offre un projet d'ouverture.

Réal FORTIER, Étudiant en Science politique, Université Laval, Québec, le 14 mars 1975

Mgr Joseph Charbonneau à Hearst

Monsieur le directeur,

Je vous écris en vitesse. J'ai tellement de correspondance et d'autre travail à accomplir, et bien que jeune encore, seulement 36 ans, — mais non physiquement — il arrive que la fatigue me rejoigne.

J'ai travaillé avec Mgr Charbonneau à la fondation de paroisses dans son immense diocèse de Hearst. J'étais alors agent général du Canadian National, Service des Industries et Ressources, section francophone.

Depuis quelques années ce développement du nord-ontarien avait été négligé à cause de la longue maladie de Mgr Hallé. Pour ce genre de travail, il faut nécessairement une tête dirigeante et capable de commander.

Je rencontrai pour la première fois Mgr Charbonneau chez l'avocat Vincent, à Kapuskasing, Ontario et au presbytère des Pères Oblats, à Kapuskasing. Le Père Stanislas Lajoie, o.m.i., missionnaire colonisateur, me présenta Mgr Joseph Charbonneau. Il y avait là, l'avocat Vincent, autrefois d'Ottawa, et un ami de Mgr Charbonneau, résident lui aussi à Kapuskasing de même que l'agronome Adhemar Belzile, de la ferme expérimentale, les cures

Cimon, de Moonbeam et Larocque, de Cochrane. Mgr Charbonneau excepté, c'était le groupe avec lequel je travaillais depuis des années au développement du nord-ontarien.

Mgr Charbonneau me fit une très bonne impression. Il me parut décidé à travailler activement à l'avancement religieux et économique de son immense diocèse, au sol si riche et traversé dans toute sa longueur par le Canadian National.

Les réunions subséquentes me prouvèrent que Mgr Charbonneau serait un actif plus qu'ordinaire pour une entreprise de cette nature. Je visitai tout ce territoire avec Mgr Charbonneau. Maintes réunions suivirent.

Après, à la demande du président du Canadian National, à la requête du sénateur Lacasse de Temiskaming, près de Windsor, j'avais passé près de deux mois dans le sud-ontarien pour faire de la propagande en faveur du nord-ontarien. Il fut convenu avec Mgr Charbonneau que je l'accompagnerais pour une tournée dans le comté d'Essex et dans l'est de l'Ontario, où étaient un des deux agronomes qui étaient mes assistants me remplaceraient à l'occasion.

Mgr Charbonneau travaillait

sans relâche, avec intelligence et je constatais qu'il y prenait plaisir. Jamais il ne dit: c'est assés.

J'ai organisé bien des projets de cette nature dans ma vie. Lorsqu'après une enquête sur mon compte, Mgr Mauralet, recteur de l'Université de Montréal, me fit décerner un doctorat, honoris causa, de l'Université de Montréal, il donna comme raison que j'avais travaillé avec succès à la fondation de 200 paroisses au Canada: paroisses francophones, s'entend. Je ne me rappelle pas avoir été associé à une organisation aussi bien montée que celle de Mgr Charbonneau.

L'une des surprises de ma vie fut d'apprendre par les journaux le transfert de Mgr Charbonneau à l'archidiocèse de Montréal. Et cela au moment où nous devions commencer activement le travail de recrutement. Il m'est arrivé d'aller fumer un cigare avec Mgr Charbonneau, à l'archevêché de Montréal, pour causer de son ancien diocèse. Je reste sous l'impression que si Mgr Charbonneau était resté à Hearst, il se serait considéré comme l'un des habitants du pays.

J. Ernest LAFORCE, Montréal, le 11 mars 1975.

Pour un réseau de classes pré-maternelles à Montréal

Depuis quelques années, un grand effort de démocratisation a été fait au plan scolaire, mais le mouvement n'a pas encore touché le niveau de la pré-maternelle. N'y accède-t-on gratuitement que les néo-québécois ou les sujets issus de milieu défavorisé.

Si le Québec veut assurer son avenir dans la ligne de sa culture propre, il est nécessaire que les classes de type pré-maternelle soient ouvertes à tous.

Des circonstances nouvelles viennent militer en faveur de l'institution d'un réseau complet de pré-maternelles francophones à Montréal. Il est bien entendu que la fréquentation de ces classes, aussi bien que celles des maternelles, d'ailleurs, ne devrait revêtir un caractère obligatoire.

Vous êtes persuadé, monsieur le ministre, l'école est un lieu d'apprentissage à la vie sociale et c'est dès l'âge où l'enfant com-

mence à s'ouvrir à cette réalité qu'il pourrait tirer profit de la fréquentation scolaire.

Aussi, à leur colloque de l'an dernier, les parents de la région V de la C.E.C.M. invoquent-ils, à l'appui d'une demande en ce sens, le fait que la pré-maternelle viendrait à l'évolution de l'enfant en lui permettant d'apprendre hors du domicile, tout en favorisant le contact avec des enfants du même âge.

Ainsi, les enfants généralement issus de familles aux dimensions réduites pourraient, dès l'âge de quatre ans, faire l'apprentissage de la vie de groupe dans un milieu favorable à leur épanouissement physique, affectif, intellectuel et social. Des problèmes d'ordre pratique viennent appuyer les raisons précédentes et trouvent leur solution dans la mise sur pied de nouvelles classes. De plus en plus, des locaux se trouvent maintenant disponibles dans nos écoles; ces espaces pour-

raient être avantageusement "rentabilisés", s'ils étaient occupés par des classes de pré-maternelles. Une telle mesure serait à l'avantage des enseignants dont les surplus d'effectifs seraient affectés dans le nouveau secteur, après un recyclage "ad hoc".

Enfin, d'un point de vue plus large, soulignons l'attraction que pourrait exercer l'implantation de pré-maternelles françaises sur les néo-québécois, mesure qui aurait pour effet d'amener une clientèle accrue au secteur francophone, conformément aux dispositions de la loi 22 et aussi selon les vœux du comité sur la natalité de la C.E.C.M. (décembre 1974).

Georges HENRI DUPUIS, président,

Le conseil d'administration de l'Institut de la famille de Montréal, Montréal, le 12 mars 1975.

La fermeture des écoles et les normes

Depuis quelque temps, nous assistons au Québec à des fermetures d'écoles au mépris du droit qu'ont les parents "de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants". (Extrait du préambule de la Loi du ministère de l'éducation).

Un exemple frappant de cette situation se trouve dans le plan d'utilisation des écoles élémentaires de la Commission scolaire Saint-Exupéry. Selon ce plan, l'école Rabreau de St-Lambert devrait être fermée sous peu. Or voici une école moderne, en bon état d'entretien et bien alimentée par son bassin naturel de population. Sa situation géographique la rend indispensable à tout un secteur de St-Lambert, non seulement comme école, mais aussi comme centre sportif et récréatif.

L'alternative offerte par les commissaires aux parents du secteur sud de St-Lambert n'est pas satisfai-

sante. Dans l'éventualité où l'école St-François serait libérée par les anglophones et affectée à l'enseignement des francophones (cette éventualité étant incertaine), l'école St-François ne pourra accueillir tous les élèves du secteur alimentant l'école Rabreau. Celle-ci devrait de toute façon demeurer ouverte pour satisfaire aux besoins grandissants de ce secteur.

Ne devrions-nous pas profiter de

St-Lambert, le 17 mars 1975.

René DOUCET, avocat

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Téléphone: 844-3361 (lignes groupées)

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Basin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année, six mois: \$23 à l'étranger; \$50 par année, six mois: \$28, hors mois: \$16. Édition de samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$120 par année. Tarif de l'abonnement servi par la poste de l'étranger: sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Des dominos sans tombeur

Le fond du problème indochinois

par GEORGES VIGNY

Vouloir faire porter au seul Congrès américain, réticent à accorder de nouveaux crédits aux régimes Thieu et Lon Nol, la responsabilité de la débâcle au Sud-Vietnam et au Cambodge à quelque chose de forcé qui dit clairement que la panoplie officielle de propagande est plutôt limitée... Il est certain qu'au départ il y a une erreur d'évaluation de Washington quant aux possibilités de ses deux protégés indochinois: on appréhendait sans doute des revers militaires, mais l'incompétence patente de Phnom Penh et le manque de combats de Saigon ont donné au cours des événements une allure d'irréparable catastrophe. Ainsi, les roquettes des Khmers rouges prennent maintenant pour cible le domicile du premier ministre à Phnom Penh et le personnel de l'ambassade américaine est tenu de porter des gilets pare-balles dans l'enceinte de la mission. Dire que la situation est intenable serait un euphémisme. Mais vouloir faire croire que 220 millions de dollars supplémentaires y changeraient quelque chose est une absurdité.

Au Sud-Vietnam, sept provinces sont tombées en quelques jours et trois autres sont à la veille d'être évacuées, laissant donc aux forces anti-Thieu dix des quarante-quatre provinces. Sur les plaines et sur les routes, c'est le cortège sans fin des réfugiés, des centaines de milliers de déracinés que le prochain épisode déplacera encore vers d'autres villes, un peu plus miséreux d'une étape, et comptant plusieurs dizaines de milliers d'éclipses de plus. Ces sept provinces ont été évacuées pratiquement sans combat, les Saïgonnais prétendant qu'ils ne sont pas suffisamment aidés par les Américains et qu'ils reculent pour mieux tenir sur les lignes arrières. A ceci près que dégarissant

complètement le terrain, ils rendent possible une offensive générale plus efficace encore de la partie adverse, alourdies que sont les Saïgonnais par la marée humaine des réfugiés. La seule bataille sérieuse a eu lieu à Ban Me Thuot, capitale de Dar Lac, sur les Hauts-Plateaux du Centre. Bataille dont la couverture a coûté la vie d'un journaliste à l'AFP, et qui obligea les Saïgonnais à dégarner les positions de Kontum et Pleiku.

Ces positions inutilement dégarnies devenaient de fait indéfendables. Ban Me Thuot aura été le point tournant et, même avec toutes les réserves d'usage, il est éloquent de rappeler les prises de guerre que le FNL déclare avoir enregistré sur les Hauts-Plateaux: 10.000 fusils, 100 pièces d'artillerie, 600 véhicules militaires, 50 chars, plusieurs milliers de tonnes de munitions; de même, dit le FNL, ont été détruits 40 avions et 1.100 véhicules militaires. Les 300 millions supplémentaires demandés par la Maison-Blanche font penser à un cataplasme. C'était il y a quelques années: Pleiku, Kontum, Quang Tri et Hue étaient les théâtres d'opérations où des dizaines de milliers de jeunes Américains payaient de leur vie la première erreur. La persévérance dans l'erreur n'a jamais été payante, encore moins si cette erreur repose sur les promesses attendues d'un régime corrompu, répressif, inefficace et anachronique.

L'absurde domino

L'illustration parfaite de cette persévérance dans l'erreur est donnée par les tentatives de remise au jour de la théorie des dominos. Si Kissinger, le père des Accords de Paris, a surtout critiqué les adversaires de cette théorie, Gerald Ford, lui, s'est plu à vouloir démontrer le bien-fondé de l'erreur.

propos d'actualité

a réussi à s'acheter une maison en banlieue et l'assisté social d'un tандis de Saint-Henri s'interrogent tous en même temps sur le sort que l'avenir réserve à la population anglophone du Québec. Chacun est inquiet à des degrés divers. C'est tout à fait normal.

Michel Brunet
Les minorités anglophones au Québec.
L'action nationale,
Février, 1975.

reur qui consiste à faire croire que de recul en recul on finira par devoir se défendre sur les plages de Californie. C'est triste à remarquer que c'est la trouvaille la plus funeste de la guerre froide qui est ainsi déterrée. Car vouloir appliquer la théorie des dominos aujourd'hui au Cambodge et au Sud-Vietnam, plus précisément à la pérennité des régimes Lon Nol et Thieu, c'est croire que l'Amérique est jugée à son entêtement. C'est surtout ignorer que l'épreuve à surmonter — épreuve que Washington est condamné à gagner du fait de sa position dans le monde — est celle de son jugement, mieux: de son sens des responsabilités.

L'Américain, lui, l'a senti si ne l'a vraiment compris: son bon sens fait qu'aujourd'hui 85% des personnes interrogées sont contre la reprise de l'aide au Cambodge, et peut-être plus encore seraient contre l'aide au Sud-Vietnam car dans plus de 60.000 familles américaines il y a aujourd'hui une photo encadrée de noir d'un grand garçon mort pour rien. Si les jérémiades de la Maison-Blanche trouvent peu d'écho auprès des parlementaires c'est parce que ceux-ci sont plus proches de leurs mandants et que pour une immense majorité la page noire de l'Indochine est définitivement tournée. Pour l'Américain, le monde a évolué, d'autres régions et d'autres problèmes ont pris le pas sur les prétendues responsabilités américaines en Indochine. Et de toute façon, en pleine crise économique et alors que 8.2% sont en chômage, le sort de MM. Thieu et Lon Nol n'est pas précisément une priorité.

On doit à l'objectivité de reconnaître que la chute de Phnom Penh renforcerait la guérilla en Thaïlande. Mais rien ne dit que le prochain régime khmer sera nécessairement communiste. Vingt-cinq mille Américains ne tiennent-ils pas aujourd'hui cette position avancée?

Pour le reste, dans un pays comme les Philippines, bastion anti-communiste si en fut, si danger il y a, il est essentiellement intérieur et c'est aux administrés du président Marcos qu'il faudra demander s'ils attendront que Hanoi le leur dise pour qu'ils dénoncent le régime actuel.

Ce que le joueur de dominos ne veut pas reconnaître est le point essentiel du débat: le Cambodge est ravagé par cinq années d'une sanglante guerre civile, et les interventions aériennes du temps de Nixon n'ont pas peu fait

pour mettre le pays en ruine. Au Sud-Vietnam, le pays est une plaie ouverte, trente ans de guerres et d'interventions étrangères l'ont déchiré, morcelé, écrasé, vidé de toute substance. Le Nord-Vietnam lui-même, qui fait figure de loup-garou dans le scénario, n'est pas précisément une puissance économique-militaire capable d'imposer son leadership au Sud-Est asiatique. Tout ceci pour dire que si Lon Nol et Thieu tombaient, la priorité urgente de ceux qui prendront la relève serait de reconstruire d'abord le pays. Reconstruire au sens plein du terme, pierre par pierre, village par village, secteur par secteur. Reconstruire aussi une société, un homme que trente ans de bombes, de saignées et de feu n'ont pas détruit et qui attend, un bras ou une jambe en moins mais chaque jour plus décidé, de vivre en être humain. Qui espère un jour s'atteler à relever le défi du développement. Pourquoi persiste-t-on à voir dans l'Indochinoise, qu'il soit Vietnamien du nord ou du sud, khmer rouge ou non, un tigre qui ne peut vivre que dans la guerre et qu'il faut aider à tuer?

Le vrai défi

C'est là le drame, mais de source proche du secrétaire d'Etat parti pacifier aussi le Proche-Orient, on déclarait hier qu'il n'aurait jamais négocié les Accords de Paris si il avait su que le Congrès couperait l'aide... Nous ne voulons pas croire comme William Safire, qui s'est convaincu qu'il est indispensable et qui croit que l'histoire sera seulement ce qu'il entend qu'elle soit". Le pessimisme d'un homme, quel qu'il soit, et même s'il a glané un prix Nobel de la paix dans l'opération, ne peut en aucun cas atteindre l'Amérique dans sa générosité. Car elle est généreuse, et cette générosité pourra mieux servir la cause de la paix en Indochine si elle servait par exemple à moins soutenir des régimes anachroniques et à promouvoir la reconstruction de ces pays. Ne parlons pas de dette, parlons seulement d'efficacité stratégique: c'est en aidant ces peuples à se relever, en les aidant à se développer qu'on peut acquiescer non pas tant leur sympathie que la garantie qu'ils laisseront leurs voisins tranquilles.

Le défi n'est pas d'écraser par exemple le Vietnamien: il est dans le niveau de vie que celui-ci devra atteindre. L'admettre serait passer du cynisme au réalisme.

des idées

des événements

des hommes

Par-delà le mythe des "intouchables"

Les vrais maux de la Fonction publique québécoise ne sont pas ceux que dénonce Paul Desrochers

Dans leurs éditions du premier mars tous les grands quotidiens de la province rapportaient les vives critiques formulées contre la fonction publique québécoise, devant la commission Cliche, par M. Paul Desrochers, ancien conseiller spécial et éminent grise du premier ministre Robert Bourassa.

Lors de son témoignage devant les membres de cette commission d'enquête M. Desrochers critiquait avec véhémence les fonctionnaires québécois, ces "intouchables", auxquels il reprochait, entre autres choses, leur immobilisme, leur manque d'initiative, leur inexpérience et leur faible productivité. L'ancien conseiller spécial déclarait souhaiter d'autre part que les hommes politiques puissent, comme aux États-Unis, se débarrasser des fonctionnaires en place chaque fois que les scrutins électoraux entraîneraient des changements de majorité gouvernementale.

Des critiques exagérées, des responsabilités mal déterminées

Il faut d'entrée de jeu constater que les reproches ci-dessus énumérés ne sont plus, depuis longtemps, l'apanage exclusif des administrations publiques ou même para-publiques. Un nombre sans cesse croissant de grandes entreprises privées — avec le phénomène de concentration économique, cette catégorie grossit de jour en jour — connaissent aussi tous les défauts bureaucratiques inhérents au gigantisme organisationnel. Tant et si bien que vouloir opposer aujourd'hui la sclérose des bureaucraties publiques au dynamisme des entreprises privées, relève plus de la croyance idéologique dans les sacro-saintes vertus de la libre entreprise que de l'observation objective de la réalité administrative.

En second lieu, les défauts dénoncés par M. Desrochers, s'ils correspondent pour une certaine part à une indiscutable réalité du système administratif, n'en constituent pas moins à cause de la généralisation qui en est faite, une vision quelque peu

exagérée de notre administration publique.

Il est certes toujours très facile et un tantinet démagogique, souvent même payant électoralement, de charger sabre au clair contre la bureaucratie administrative, son autoritarisme dépersonnalisé, ses lenteurs traditionnelles, sa routine, son jargonisme et sa faible rentabilité. Il est de même très aisé de critiquer son personnel de ronds-de-cuir, nommés à vie, intouchables et peu dynamiques, incompetents et "budgétivores". Avec des styles et dans des pays aussi différents que la Russie et la France des auteurs comme Gogol et Courteline, des journaux comme le Krokodil à Moscou et le Canard enchaîné à Paris ont depuis longtemps, avec bien d'autres à travers le monde, stigmatisé la fonction publique. Mais parler ainsi, c'est néanmoins oublier le rôle considérable joué par les administrations et leur personnel, depuis quinze ans au Québec, dans le développement et le progrès économique et social. C'est oublier le rôle de préparateur de décisions majeures, voire de "décideur", joué par nombre de nos agents publics. C'est oublier aussi le rôle moins grandiose mais extrêmement important de permanence, de continuité et de gestion quotidienne qui fait la grandeur et les servitudes du métier d'agent de l'Etat.

Aussi craignons-nous que la pierre opinion de M. Desrochers sur la fonction publique québécoise, ne relève encore une fois d'une imagerie populaire d'autant moins acceptable qu'elle constitue la justification de la création de certains réseaux parallèles d'influence et de décision, qu'elle contribue injustement (parce que trop systé-

matiquement) à faire de notre administration le bouc émissaire trop commode de toutes les erreurs, faiblesses et insuffisances d'une certaine action politique.

Mieux vaudrait, afin d'émettre sur l'administration publique québécoise un jugement plus nuancé et plus objectif, procéder à une analyse des causes et à une recherche des responsabilités véritables qui sont à l'origine des maux dont souffre en partie le secteur public. Ainsi, en ce qui concerne l'immobilisme de l'administration et le manque d'initiatives de ses agents, il se pourrait fort bien que l'essentiel des responsabilités incombe davantage aux hommes politiques et à leur entourage immédiat, qu'aux fonctionnaires de l'administration.

Immobilisme administratif ou attentisme politique

Pour ce qui est de l'immobilisme, prenons l'exemple de la planification québécoise. Toutes les structures et l'appareil administratif existent depuis plusieurs années maintenant (OPDQ, directions de planification ministérielles, CPDQ, régions administratives, CAR, coordonnateurs régionaux etc.). Or, le Québec, quinze ans après la création du Conseil d'Orientation Economique, ne planifie toujours pas, faute principalement d'une véritable volonté politique de planifier le développement socio-économique du pays.

Pour ce qui est du "manque d'initiatives des agents publics", ne devons-nous pas à aussi inciter les hommes politiques à faire leur auto-critique? L'administration, ne l'oublions

par
ALAIN
BACCIGALUPO
collaboration
spéciale au
DEVOIR

pas, n'est que l'instrument d'action du gouvernement. Elle est seconde par rapport à l'exécutif et soumise à la volonté du législateur. Dès lors, comment l'homme politique ne se sentirait-il pas responsable d'une administration dont nombre de mécanismes ne sont guère de nature, de toute évidence, à stimuler les ambitions, le dynamisme et les initiatives de ses agents? Ce ne sont actuellement en effet, ni la rigidité du système de classification, ni les lentes et automatiques progressions de la carrière, ni l'excellence du système d'avancements accélérés, ni la valeur des systèmes d'informations, de communications et de participation, ni la faible étendue des délégations de pouvoir, qui peuvent remédier valablement aux vices de notre administration publique ou accroître sa "productivité".

La productivité de l'administration publique ne saurait être en tous points comparable à celle qui a cours dans l'entreprise privée. Le moteur de cette dernière est le "profit", au sens économique du terme, alors que le moteur des entreprises du secteur public et para-public est soit "la justice sociale" (éducation, transports en commun, service de santé, allocations sociales...), c'est d'ailleurs, généralement lors-

qu'un secteur n'est pas "productif" dans la mesure où il ne permet pas d'accumuler rapidement des bénéfices, que l'on demande ou laisse au Trésor public le soin de le prendre en charge dans l'intérêt national. Rien d'étonnant dès lors si le secteur public manque quelque peu du sens de "la productivité". Plus étonnant est à nos yeux un tel gagement, lorsqu'il émane des partisans de la libre entreprise et du laisser-faire économique.

Là où l'administration publique décide de nationaliser le secteur privé rentable et d'assurer un monopole d'Etat, elle se comporte généralement, sur le plan "managerial", aussi bien que l'entrepreneur privé (Hydro-Québec, Société des alcools etc.). Quant aux entreprises privées, si elles avaient toutes un sens aussi élevé que certains le croient de la productivité et du management, elles n'engendreraient pas les nombreuses faillites qu'enregistrent chaque année les services compétents du gouvernement.

Examinons maintenant l'aspect non plus matériel mais humain de la productivité. Là aussi, il est inexact de penser que seuls les employés du secteur privé travaillent vite et bien, tandis que ceux du public oeuvreraient lentement et mal. Si l'on observe au travail les employés des secteurs fortement syndiqués tels celui de la construction ou même celui de la mécanique auto, je ne pense pas que l'on puisse encore conclure à la rapidité et au perfectionnisme du secteur privé. Je ne pense pas non plus que l'on puisse accuser nos agents publics, globalement, d'être "inexpérimentés".

On ne peut objectivement ignorer que la rareté de personnel compétent et expérimenté dans la fonction publique, à niveau hiérarchique comparable, se manifeste surtout dans les cabinets ministériels, où précisément le recrutement du personnel est laissé de façon discrétionnaire au libre choix des hommes politiques. On ne peut davantage croire que le meilleur moyen de fournir la haute fonction publique en personnel compétent, expérimenté et de grande valeur, consiste à obtenir, par "pressions politiques" auprès de la Commission de la fonction publique et contre son avis, la promotion de fonctionnaires de l'Etat à des catégories supérieures auxquelles leur niveau de qualifications ne les prédispose pas.

Le soi disant remède américain

Le remède aux maladies réelles de notre machine administrative, contrairement à ce que paraît préconiser M. Desrochers, ne nous semble pas devoir être recherché du côté de nos voisins américains. D'une part parce que le système de patronage politique auquel M. Desrochers se réfère est largement abandonné depuis plusieurs décennies au niveau fédéral; il est aussi en régression très nette au niveau des Etats fédérés et des comités. En outre, les inconvénients de ce système dépassent de beaucoup les avantages qu'on espérait en retirer: corruption administrative, politisation outrancière de l'administration, non-respect du principe de l'égalité d'accès de tous les citoyens aux charges publiques, instabilité administrative ajoutée à l'instabilité politique, non continuité dans le fonctionnement des services publics, personnel politisé mais pas toujours expérimenté, pertes d'énergies et de productivité très sensibles etc.

Pour toutes ces raisons, et malgré le sentiment bien humain qui pousse tout homme politique à souhaiter avoir à sa disposition une administration docile, nous ne pouvons accepter le modèle américain. Bien au contraire, c'est vers le renforcement du système actuel de "mérite" que nous nous engageons.

Il est faux de croire qu'un agent sera d'autant plus enclin au dynamisme et à prendre des initiatives qu'il aura été nommé à une charge publique en fonction de critères politico-ideologiques. S'il est nommé dans ces conditions, il aura effectivement, très souvent, trop à faire pour assurer sa propre survie politique et administrative, pour pouvoir risquer des initiatives qui pourraient finalement se retourner contre lui. Au contraire, l'agent "intouchable" parce que doté de la sécurité d'emploi, protégé par sa convention collective et son syndi-

cat, sera bien mieux placé pour s'opposer à des actes illégaux provenant des sphères politiques, de ses supérieurs ou du secteur privé. Et si ces agents manquent d'initiative, la faute n'incombe pas à "l'intouchabilité" des agents, mais aux défaillances du système de motivation.

C'est pourquoi, afin de remédier aux lacunes actuelles du système, nous préconiserions plus volontiers les mesures suivantes:

- 1) l'ouverture de poursuites devant les tribunaux contre tous les fonctionnaires et hommes politiques soupçonnés de violation aux lois et règlements publics;
- 2) le renforcement du système du mérite dans toutes les procédures de recrutement et de sélection, par la suppression des trop nombreux pseudo-concours existants dans la fonction publique, par l'accroissement des contrôles exercés par la Commission de la fonction publique, par la création d'examen reposant en grande partie sur l'anonymat des épreuves, par la multiplication et la diversification des jurys dont la composition devrait mêler étroitement hauts-fonctionnaires et universitaires spécialisés;
- 3) l'amélioration des procédures d'avancement et de promotion, par l'octroi notamment, selon des normes et des techniques à revoir, de promotions accélérées aux éléments les plus valables de l'organisation;
- 4) l'accroissement de la participation, des communications à l'intérieur de l'appareil administratif gouvernemental;
- 5) la mise en place d'un système assurant une véritable délégation de pouvoirs à la fois à l'échelon central et à celui des régions. Seule une politique hardie de déconcentration permettra de donner à chaque agent public le sens de ses responsabilités et le goût du changement;
- 6) le recrutement d'un personnel plus qualifié et compétent.

■ M. Alain Baccigalupo est professeur d'administration publique à l'université Laval. Notre collaborateur a écrit avec attention les critiques formulées contre les hauts fonctionnaires de l'Etat québécois par M. Paul Desrochers, ancien conseiller spécial auprès du premier ministre Robert Bourassa. Il conclut que ni le diagnostic de M. Desrochers, ni la solution qu'il préconise, soit l'emprunt de méthodes en vigueur dans le système américain, ne sauraient être acceptés sans risque d'injustice et d'inefficacité accrue.

tent dans l'entourage politique immédiat des ministres;

7) la réduction, sinon la suppression, du déplorable système des "tablettes", qui cause trop souvent des pertes d'énergie considérables et réduit la productivité administrative. Toutes les "tablettes" n'ont pas en effet pour but de se débarrasser officiellement d'un agent incompetent et sclérosé. Plusieurs ne sont que le moyen de mettre à l'écart des hommes valables et dynamiques, mais déclarés "persona non grata" par un supérieur hiérarchique pour des raisons politiques ou des motifs d'antipathie personnelle;

8) l'affirmation d'une véritable indépendance de la Commission de la fonction publique par la révision de la procédure de nomination des commissaires. Cette nomination devrait relever du Parlement, être obtenue à la majorité qualifiée des deux tiers et se faire avec la participation de l'opposition officielle;

9) la planification, autant que cela se peut, du développement socio-économique de la province, en commençant par les activités gouvernementales;

10) la création, à l'instar de la célèbre commission Glassco sur l'administration fédérale, d'une commission royale d'enquête sur l'administration publique et para-publique québécoise.

Tel est, à notre avis, le train de réformes indispensables qu'il faut mettre en route, si l'on veut véritablement doter le Québec d'une administration publique plus neutre, plus moderne, plus "productive", plus dynamique, en un mot plus efficace.

Les leçons de l'enquête Cliche

À quand notre Watergate québécois ?

par JEAN BOIVIN

Entreprise dans le but d'enquêter sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, la Commission Cliche s'est rapidement transformée en tribunal populaire qui, délibérément ou non, est en train de faire le procès des mœurs politiques québécoises, un peu comme l'avait fait la Commission d'enquête sur le scandale du Watergate aux États-Unis.

Au-delà des problèmes aigus posés par le pluralisme syndical et la violence institutionnalisée dont l'existence était d'ailleurs connue d'une bonne partie de la population, les audiences publiques de la Commission ont permis de mettre à jour un réseau informel de relations entre haut fonctionnaires, officiers syndicaux et patrons et politiciens. Les témoignages des principaux personnages convoqués par la Commission ne permettront évidemment pas de porter des accusations précises contre les véritables responsables de la dégradation du climat des relations du travail dans l'industrie de la construction. Malgré tout, la présomption qui ressort de l'ensemble de ces té-

moignages sensibilisera la population à la façon dont la chose publique a été administrée depuis quelques années.

Le ministre du Travail peut bien dire, comme il l'a fait dans son témoignage, qu'il n'avait jamais eu connaissance, jusqu'à tout récemment, de l'existence d'un système de népotisme et de patronage reliant certains fonctionnaires de la Commission de l'industrie de la construction à certains officiers de la FTQ-Construction. Il peut également jouer à l'ignorant quand on lui révèle que les "bras" de certains locaux affiliés à la même organisation avaient été mis au service de plusieurs candidats de son parti aux dernières élections provinciales.

C'était vraiment tout un spectacle que de voir M. Jean Cournoyer témoigner devant les commissaires. Après avoir endormi tout le monde avec l'historique des différentes législations s'appliquant aux relations du travail dans l'industrie de la construction (il s'est même permis de faire distribuer des copies de son texte pendant l'audition), M. Cournoyer s'est

mis à faire de la haute voltige. D'abord, il s'est contredit royalement lorsqu'après avoir affirmé que le bill 290 devait être considéré comme un modèle de législation, il s'est ensuite permis de dire que sur la base de son expérience dans l'enseignement, il n'avait jamais cru en la viabilité d'un régime de négociations collectives centré sur le principe de l'unanimité, ce qui constitue, en fait, l'essence même du même bill 290. Ensuite, il a sans doute voulu prendre les commissaires pour des naïfs lorsqu'il a révélé que l'existence des syndicats minoritaires (CSN et CSD) est protégée par le Bill 9 qui rendait légales les ententes conclues par la FTQ-Construction malgré le veto formel de la CSN dans le cadre du bill 9. La CSN et la CSD peuvent théoriquement exister et que la FTQ-Construction ne peut pas négocier des clauses de sécurité syndicale qui auraient pour objet de faire supprimer ces deux centrales. L'on sait très bien qu'un syndicat n'ayant pas un mot à dire dans la négociation des conditions de travail de ses membres est voué à la disparition à plus ou moins brève échéance.

Il est à prévoir que le rapport final des commissaires contiendra des recommandations sur des sujets comme les bureaux de placement syndicaux, les dossiers judiciaires des officiers syndicaux, le droit du travailleur d'appartenir au syndicat de son choix, la Commission de l'industrie de la construction ou autre organisme analogue. Il n'aura pas été dans le mandat de la Commission Cliche de s'attaquer au réseau informel de relations auquel nous avons fait allusion plus haut. Et pourtant, il nous semble impossible d'arriver à une réforme véritable des pratiques en vigueur dans l'industrie de la construction sans s'attaquer sérieusement à ce problème. A quand le véritable Watergate québécois?

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur au département de Relations industrielles de l'université Laval.

propos d'actualité

"Depuis la crise économique de 1929, le prestige et l'autorité du capitalisme anglosaxon ont considérablement diminué au Québec. Le colosse avait montré ses pieds d'argile. La Deuxième Guerre mondiale et les manifestations de francophobie qu'elle déclencha dans le milieu anglo-canadien et anglo-québécois, le plébiscite de 1942 et la crise de la conscription ouvrirent de vieilles cicatrices et forcèrent les Franco-Québécois à s'interroger sur la nature réelle de leur association à l'union canadienne et sur leur sort collectif à l'intérieur du Québec. Le retour au pouvoir de l'Union nationale et les luttes autonomistes de Maurice Duplessis, l'Enquête Tremblay et la véritable prise de conscience qu'elle provoqua, les avantages et les problèmes de l'industrialisation accélérée des années de guerre et d'après-guerre, l'apparition de

l'Etat-Providence, les grèves spectaculaires de la décennie de 1950, le nouvel équilibre international et la dislocation des anciens empires coloniaux, l'impact de la télévision amenèrent une nouvelle orientation dans l'évolution de la pensée politique, économique et sociale des Québécois. Ceux-ci commencèrent à refuser de se remettre aveuglément aux lois du marché pour assurer leur bien-être matériel. De plus en plus, ils réclamèrent l'intervention de l'Etat et découvrirent qu'il existait, à Québec, un gouvernement qu'ils pourraient peut-être mettre à leur service. L'ancien équilibre qui favorisait les Anglo-Québécois a été rompu durant la première moitié du XXe siècle.

Michel Brunet, Les minorités anglophones au Québec, L'action nationale, Février, 1975.

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA

et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

CHEZ

TABLE D'HÔTE

Menu type

Hora d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon.

Riz Crêole \$18.50

Saumon frais grillé, au

Fenouil,

Beurre d'échalottes

\$21.50

Le Steak à la Clermont.

Pommes Parisienne

\$23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Saumon Blanc ou Champi-

gny, 3 bile par personne.

Du lundi au samedi

de 6:00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

baret

FACE AU MÉTRO • 381-1777

Le Fadeau

Cuisine Classique Française

423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

Rencontre

avec

RAIMUNDO PANIKKAR

sur

Le Dialogue entre les cultures et les religions

Vendredi 21 mars, 20h 30

au Centre Monchanin

4917, rue St-Urbain, Montréal

Entrée libre



Jean-Paul de LAGRAVE

Le signe et la tendresse

Ce roman permet de suivre le cheminement d'un enfant dans sa quête d'une certaine tendresse au sein d'une société où le rite cesse d'être l'expression de la vie. Le cadre en est le Trois-Rivières de la fin des années '40. C'est la première fois qu'un écrivain, tout en conservant la poésie de l'enfance, nous plonge dans l'univers traditionnel du vieux Québec, sans s'en moquer, en rire ou en pleurer. L'auteur est simplement à l'écoute de l'enfant, en faisant renaître l'esprit d'une petite ville québécoise à une époque à la fois si proche et si lointaine. Ce roman s'adresse particulièrement au cœur de la femme et de ceux qui savent aimer.

Éditions de Lagrave

C.P. 400

Succursale C

Montréal

VITE...VITE...

SUPER LOTO

Tirage: 18 Avril

QUANTITÉ LIMITÉE

1.000.000

» EN PRIX «

Les cols bleus des milieux ruraux régimentent contre l'entente

par Louis-Gilles Francoeur

L'entente intervenue mercredi soir entre les représentants des 18,600 cols bleus fédéraux et ceux du Conseil du Trésor a suscité des réactions mitigées chez les syndiqués, certains groupes allant même jusqu'à continuer leur grève en dépit des mots d'ordre de retour au travail des négociateurs syndicaux. Les syndiqués seront appelés à se prononcer sur la valeur de l'entente au début de la semaine prochaine et le résultat de ce référendum national devrait être rendu public mercredi prochain.

Une première analyse des réactions syndicales laisse prévoir un rejet massif des offres patronales en dehors des grands centres, les syndiqués des zones moins urbanisées n'ayant pas obtenu de façon générale le rattrapage souhaité par rapport à leurs collègues des villes, plus nombreux et relativement satisfaits. Les réactions étant cependant mitigées

aussi dans les grands centres, il se pourrait que l'entente ne soit finalement ratifiée que par une faible majorité des syndiqués.

Les états-majors syndicaux sont d'ailleurs eux-mêmes surpris de la réaction de leurs membres. Les plus prudents, dans la région de Montréal, par exemple, se refusent à recommander un rejet ou une acceptation de l'accord à leurs syndiqués, à qui ils veulent présenter "objectivement" le projet de contrat de travail.

Cette attitude prudente diffère sensiblement de celle des représentants syndicaux de la région de Québec qui n'hésitent pas à parler du mécontentement des travailleurs.

L'un d'eux, M. Robert Delage, a expliqué que les 104 cols bleus de Bagotville avaient décidé de prolonger leur grève, qui se continue sans arrêt depuis le 18 février, tant qu'ils n'auront pas en main le

résultat du vote national. Même si ces grévistes n'ont pas pu prendre connaissance des taux particuliers qui leur sont applicables, ils ont appris que le taux horaire d'un journalier, actuellement à \$3.28 l'heure, serait majoré à \$3.97, soit une augmentation de 21 pour cent seulement. L'augmentation de 69 cents consentie aux journaliers, une classe de salariés semblable à la leur, est identique à celle accordée aux travailleurs de la région métropolitaine bénéficiant présentement d'une avance de 21 cents sur eux.

Le représentant de l'Alliance de la région de Québec s'est dit d'avis que les cols bleus de la région du Lac Saint-Jean et de Sept-Îles réagiront aussi négativement puisque les écarts qui les séparent de Montréal et de la ville de Québec demeurent. Pourtant, il a été démontré récemment, a ajouté le porte-parole, que le coût de la vie à Sept-Îles était de 14 pour cent

supérieur à celui de Québec, où les cols bleus seraient relativement satisfaits de l'entente intervenue. Il y a environ 600 cols bleus dans la ville de Québec et un peu plus de 350 dans les régions périphériques. La région de Montréal compte un peu plus de 1,200 cols bleus.

Le même mécontentement a d'ailleurs été observé hier dans les provinces maritimes et dans la région de Winnipeg où un représentant syndical a recommandé la poursuite de la grève. En Colombie-Britannique, les coordonnateurs n'ont éprouvé aucune difficulté à faire respecter les mots-d'ordre de retour au travail.

Cependant, M. James Ainsworth, porte-parole des inspecteurs de céréales fédéraux, a affirmé que ceux-ci sont "très déçus" par l'accord annoncé et qu'ils allaient tenir une ou plusieurs journées d'étude pour décider des mesures à prendre. Ces travailleurs occupaient une position

stratégique dans le conflit car leurs arrêts de travail ont réussi à perturber sensiblement l'acheminement des céréales vers les ports de l'Ouest au point que l'opposition a demandé mercredi soir un débat d'urgence aux Communes sur cette question.

Les inspecteurs fédéraux n'étaient toutefois pas les seuls à freiner l'embarquement des céréales puisque les débardeurs de la Colombie-Britannique étaient aussi en grève. Toutefois l'arrêt de travail de ces derniers a pris fin hier alors que le comité exécutif du syndicat international des débardeurs et préposés aux entrepôts a décidé mercredi soir par une majorité de 67 pour cent d'accepter l'accord intervenu en fin de semaine dernière à la table des négociations. Les débardeurs doivent cependant ratifier le projet d'entente vendredi et samedi et le résultat du vote sera rendu public dimanche.

Selon un porte-parole syndical, l'accord prévoit une hausse de \$2.00 l'heure pour un contrat de deux ans. Le salaire de ces débardeurs s situe présentement à \$6.08 l'heure.

Quant aux cols bleus fédéraux, ils ont obtenu une augmentation de 18 pour cent de la masse salariale durant la première année du contrat de travail. Le taux de cette augmentation ne sera toutefois pas uniforme à toutes les catégories de salariés, dont la rémunération est répartie dans environ 7,000 taux variant selon l'expérience, la fonction et la région, nous a précisé hier un représentant syndical.

Les salaires des cols bleus augmentent toutefois uniformément de 11.25 pour cent durant la deuxième année de leur convention collective. Chacun des 18,600 syndiqués recevra par ailleurs un montant forfaitaire de \$600 pour la période écoulée entre novembre et mars.

21 mars

par la Presse Canadienne

Vingt Doukhobors "Fils de la liberté" étaient condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 10 ans, il y a 13 ans aujourd'hui — en 1962 — pour activités terroristes en Colombie-Britannique.

1617 — Pocahontas meurt en Angleterre, âgée de 22 ans.

1801 — Les Anglais triomphent des Français, à Alexandrie, Égypte.

1927 — La loi canadienne des pensions de vieillesse reçoit la sanction royale, à Ottawa.

1930 — L'Alberta adopte une loi qui accorde l'égalité des droits aux femmes.

1932 — Une série de tornades en Alabama cause la mort de 268 personnes.

suites
de la première
page

LA CECM

conclure, impatienté, le proposeur de la résolution.

Quant à M. Taddeo, désabusé, il a indiqué que sa résolution du 6 février cherchait à savoir si la Commission était prête à faire un effort, et qu'il savait désormais qu'elle n'était prête à rien du tout. Mais commissaires ont cependant fait savoir qu'ils ne s'opposeraient pas au retour de sa politique s'il s'avère un jour que la CECM a les ressources suffisantes, et que les parents le veulent vraiment.

Selon le document déposé hier, 572 professeurs dispensent actuellement l'enseignement de l'anglais dans 791 classes de cinquième et sixième année. De ceux-ci, 301 ont bénéficié de cours de perfectionnement, mais pour 206 d'entre eux il ne s'agit que de 30 heures de didactique, ce qui n'assure aucunement la compétence proprement linguistique, comme l'a reconnu M. Audet.

Les 95 professeurs qui ont suivi les cours prévus au Plan de développement de l'enseignement des langues enseignent rarement plus que dans deux ou trois classes en rotation, 17 d'entre eux n'enseignent même l'anglais que dans la classe où ils sont titulaires.

Si ces enseignants étaient utilisés comme de véritables spécialistes, à raison de 21 heures par semaine dans leur seule discipline, ils pourraient théoriquement assurer les 1,977 heures d'anglais que réclament les 791 classes de cinquième et sixième. Mais on voit déjà le casse-tête organisationnel que cette hypothèse suppose, obligeant ces enseignants à se déplacer dans deux ou plusieurs écoles. Et même en y arrivant, il ne resterait plus un seul enseignant qualifié pour enseigner l'anglais en quatrième année.

LES POLICIERS

sécurité publique seront maintenus, at-on assuré.

Les policiers, considèrent que, syndicalement, ils ont mûri depuis 1969 et ils ne veulent en aucune façon pénaliser la population pour des présumées manigances des politiciens et des autorités.

A ce chapitre, plusieurs se sont interrogés sur l'utilisation de certaines sommes versées au régime de retraite. Le président Cusseau a déclaré que certaines indications voulaient que les contributions de la CUM pour le fonds de pension des policiers des banlieues de l'île aient été détournées en 1972 et 1973 par la CUM ou le Conseil de sécurité.

A ce propos, plusieurs n'ont pas hésité à parler de détournements de fonds de nature criminelle. En 1974, les argentiers versés par la CUM pour cette fin totalisent \$900,000. Les policiers n'acceptent pas que les autorités municipales aient utilisé à d'autres fins l'argent prévu pour leur protection.

Même si plusieurs croient que leurs représentants syndicaux ont mal agi en faisant croire aux membres qu'ils avaient le meilleur fonds de pension qui puisse exister, presque tous les policiers ont accepté de leur accorder le mandat de considérer la politique actuelle de congés de maladie pour fin de négociation du ré-

gime de retraite afin de pouvoir bénéficier d'une politique de revenu garanti.

Si le fonds de pension a été la principale préoccupation des policiers hier, elle n'a pas été la seule, l'actuelle révision du code de discipline a intéressé vivement les membres qui ont rappelé que le code en vigueur — celui de la police de Montréal — est inadéquat et contraire à tous les principes fondamentaux de justice. Certes les opinions divergent quant aux modalités de défense des policiers accusés mais tous admettent que celles existantes sont défectueuses. Cependant, quant aux sentences, tous s'accordent pour appuyer les représentants syndicaux qui veulent obtenir des mécanismes de réhabilitation et de recyclage.

Certains malaises ont également eu leurs échos aux réunions d'hier. Des intervenants ont sévèrement blâmé la Fraternité pour ne pas avoir publiquement pris position lorsque certains policiers dont l'intégrité est reconnue par tous, ont été pris à partie par les autorités et les pouvoirs en place. On a pu alors apprécier la très grande popularité du directeur adjoint André Guay qui a été suspendu sans solde par le directeur Daigneault pour avoir manqué de loyauté à son endroit. Une intervention qui le visait particulièrement a été chaudement applaudie.

Les policiers ont aussi tenu à s'assurer auprès de leur exécutif que l'ex-directeur Jean-Jacques Saulnier qui a négocié son départ et sa pension avec le Conseil de sécurité, ne recevrait pas plus que ce qu'il a droit en vertu de ses années de services. Plusieurs ont indiqué que les membres n'avaient pas à payer les frais des problèmes politiques.

LES COLOMBIENS

leur pays, leur assurant l'obtention automatique d'un statut d'immigrant après un séjour de six mois au Canada.

A ce moment-là, le gouvernement canadien n'avait pas de bureau d'immigration à Bogota.

M. Yanakis croit cependant que les travailleurs colombiens devront accepter du travail à l'extérieur de Louisville si le ministère de l'Immigration leur accordait un statut d'immigrant.

Convenu que la compagnie Associated Textiles diminuerait considérablement, sinon cesserait complètement ses opérations à Louisville, après une fermeture temporaire de plusieurs semaines, M. Yanakis soutient que les Colombiens ne doivent pas prendre la place des travailleurs de Louisville, qui ont été eux aussi mis à pied.

Déjà quelques entreprises de textiles ont fait appel aux services d'un certain nombre de Colombiens, mais demandant qu'ils aient le statut d'immigrant avant de les embaucher.

Ainsi, la compagnie Yartex de Smith Falls, en Ontario, a offert 25 emplois permanents aux Colombiens, tandis que la Consolidated Textile de Saint-Hyacinthe,

la Doric, de Saint-Jean, et la Scottwell, de La Tuque, leur offraient respectivement quatre emplois.

Un problème de dispersion risquerait cependant de se poser vis-à-vis d'un groupe de personnes, qui se sont, dit-on, très bien intégrées collectivement à la vie sociale et professionnelle de Louisville.

Une autre solution au problème, selon M. Yanakis, consisterait pour les Colombiens d'accepter de se rendre à l'étranger, aux États-Unis par exemple, et à y loger de la une demande officielle en vue de l'obtention du statut d'immigrant, afin de contourner ainsi un aspect de la loi canadienne qui cause beaucoup de difficultés à un autre groupe d'étrangers: les Haïtiens.

SAIGON

vernementaux s'y trouvaient dans une situation d'infériorité numérique de un contre quatre et qu'ils devaient se regrouper. Il a dit aussi que la réduction de l'aide américaine avait été un des facteurs de la situation.

Selon le général Thieu, les Nord-Vietnamiens ont engagé 19 divisions dans leur offensive au Sud-Vietnam. Le général Thieu a également déclaré que Hanoi avait envoyé en renforts dans le sud, en janvier et février, cinq de ses huit divisions de réserve stratégique.

Des centaines de milliers de réfugiés se sont mis en chemin pour quitter les provinces abandonnées et les régions voisines. Il ne semble pas que les Nord-Vietnamiens et le Vietcong aient tenté quelque chose contre cet exode. La route numéro 1, la principale artère nord-sud qui longe la côte, est encombrée, au sud de Hue, par des civils apeurés qui cherchent à gagner Da Nang, la deuxième ville du Sud-Vietnam, située à 60 km du sud.

Toutes les forces sud-vietnamiennes auraient évacué les villes des provinces abandonnées sur les hauts plateaux. Cependant, d'après des journalistes qui se trouvent dans la région, les militaires canalisent l'évacuation des civils et assurent l'ordre sur les routes encombrées. Véhicules militaires et civils, pare-chocs contre pare-chocs, ont traversé Cheo Reo, le chef-lieu de la province de Phu Bon, dont certains habitants ont rejoint la colonne. Des pillages ont été signalés dans la province et des bâtiments étaient en feu.

Un autre exode est en cours à partir de la province de Quang Duc, située au sud des hauts plateaux, à l'est de Phuoc Long. Selon un responsable local arrivé à Saigon, plus de 100,000 réfugiés venus de Quang Tri et Hue dormaient, la nuit dernière, dans les rues de Danang. Hue se trouve à 33 km de la limite sud de la province de Quang Tri et, selon un réfugié parvenu à Saigon, l'ancienne capitale impériale n'est maintenant plus qu'une "ville fantôme", à l'exception des réfugiés qui la traversent.

Tout écolier au Québec doit avoir accès à l'enseignement français

La Fédération des commissions scolaires estime que la réglementation d'application de la loi 22 devrait faire en sorte que tout écolier du Québec puisse recevoir l'enseignement en langue française.

Dans le sens strict de la formulation actuelle du bill 22, l'élève de parents anglophones ne peut recevoir son enseignement en langue française et vice versa. À l'instar de la Fédération des

commissions scolaires catholiques du Québec, c'est un aspect de la loi que déplore la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Outre le droit à un enseignement en langue française pour tous, la Fédération préconise la possibilité pour les commissions scolaires de dispenser un enseignement spécial aux élèves qui ne connaissent pas suffisamment le français, afin de les rendre aptes à recevoir éventuellement un enseignement en langue française.

La Fédération des commissions scolaires croit par ailleurs que l'enseignement en langue anglaise est également un droit pour tout élève dont les parents en expriment le vœu, à la condition toutefois que l'anglais soit la langue maternelle de l'élève ou qu'il soit jugé apte à recevoir un tel enseignement.

La Fédération propose trois critères devant dicter le jugement des commissions scolaires appelées à évaluer l'aptitude d'élèves dirigés vers l'enseignement de langue anglaise: 1) les élèves dont les parents ont fait une déclaration solennelle que la langue habituellement parlée à la maison est l'anglais; 2) les élèves qui recevaient l'enseignement en langue anglaise dans une autre commission scolaire; 3) les élèves ayant fait une demande de changement de langue d'enseignement et ayant satisfait aux exigences de la commission scolaire.

La Fédération convient que les commissions scolaires doivent pouvoir vérifier en tout temps si un élève a effectivement une connaissance suffisante de l'anglais pour recevoir l'enseignement dans cette langue. À cet égard, la Fédération considère que les règlements doivent permettre à une commission scolaire d'établir sa propre politique pour vérifier quand un élève a une connaissance suffisante de la langue d'enseignement ou encore de choisir d'utiliser les tests d'aptitude préparés sous l'autorité du ministère.

L'abandon de certaines positions dans plusieurs provinces par les troupes sud-vietnamiennes est la "conséquence immédiate" de la diminution de l'assistance américaine à l'armée du gouvernement de Saigon, a déclaré hier James Schlesinger, secrétaire américain à la Défense.

Le Nord-Vietnam va prendre avantage du recul sud-vietnamien pour lancer une importante offensive en direction de Saigon l'année prochaine, a prédit le responsable du Pentagone. Ces déclarations du secrétaire à la défense surviennent le même jour que les nouvelles critiques de la Maison-Blanche à l'égard du Congrès accusé d'immobilisme et rendu en partie responsable des revers de l'armée sud-vietnamienne.

Des experts étrangers ont estimé que la moitié environ du Sud-Vietnam est maintenant sous contrôle nord-vietnamien ou vietcong et qu'une grande partie du territoire restant est contestée. Dans de nombreuses provinces, qui sont toujours données comme étant sous contrôle de Saigon, les gouvernements ne contrôlent effectivement que le chef-lieu.

Les Nord-Vietnamiens et le Vietcong occupent désormais la partie nord et ouest du pays. Le territoire sous leur contrôle arrive jusqu'à 60 km de Saigon dans le nord-ouest, à 90 km dans le nord et à 80 km dans le nord-est.

Ils ont aussi enregistré des gains importants dans le delta du Mékong, où vit un tiers de la population sud-vietnamienne et où pousse une grande partie du riz du pays. Mais dans cette région, Saigon n'a perdu aucune province et aucune grande ville.

ANDRÉ GUAY

Dans le domaine de la police, ajoutait-il, il y a des gens qui s'imaginent qu'ils ont le monopole de la lutte contre le crime et je dois tenir ce facteur en considération.

"Le problème est aussi simple que cela. Jusqu'à quel point les subalternes ont-ils le droit de venir espionner leurs supérieurs, même au nom des meilleures intentions du monde, s'ils font preuve de mauvais jugement? C'est aussi simple que cela, l'affaire Guay. C'est aussi simple que cela mais comment trancher le problème?"

Même s'il a levé le voile sur son jugement personnel dans cette affaire, M. Choquette entend se donner quelques jours de réflexion avant d'aviser sur les gestes à poser, suite au désistement des juges Gosselin et Courtemanche de la Commission de police.

MM. Burns et Bellemare insistent pour qu'on rétablisse immédiatement le salaire de M. Guay, comme on l'avait fait pour le chef Saulnier, en attendant les gestes qu'entend poser le ministère de la Justice.

Qualifiant d'avis personnel la suggestion du juge Gosselin à cet effet, M. Choquette refuse de l'appuyer et s'en remet entièrement à M. Paul-Emile L'Ecyer, président du Conseil de sécurité de la CUM.

M. Choquette indiquait par ailleurs que le cas de M. Guay n'était pas un isolé mais se situait dans un "certain nombre de difficultés" du corps de police de la CUM. Il devait par la suite préciser qu'il s'agissait avant tout d'un problème d'autorité.

Il aura donc fallu que l'écoute électronique soit dirigée contre les autorités policières et politiques pour que M. Choquette, d'habitude fier des ententes de la SQ, pleins des fruits de cette écoute, s'élève contre cette pratique.

M. Burns tentait de justifier la conduite de l'agent Guay en la situant dans le cadre des opérations VEGAS et du "projet B" contre les fraudes fis-

L'importation des oeufs: Whelan cherche des appuis

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, espère convaincre le cabinet de restreindre les importations d'oeufs des États-Unis si l'industrie canadienne des oeufs arrive à mettre de l'ordre dans ses affaires.

M. Whelan a pris cet engagement, jeudi, au cours d'un discours prononcé à la réunion annuelle de l'Office canadien de la mise en marché des oeufs OCMO, une organisation dirigée par les producteurs qui ne cesse de connaître toutes sortes de difficultés depuis sa fondation, il y a presque deux ans.

"Je suis disposé à protéger la frontière... et je n'ai aucune difficulté avec mes collègues", de dire le ministre. Le Canada a importé environ six millions de douzaines d'oeufs des États-Unis l'année dernière tandis que, durant la même période, il exportait 13 millions de douzaines, fait pour le moins étrange de circonstances qui résulte principalement des différences de prix dans les deux pays.

Les exportations sont principalement acheminées vers les conserveries tandis que les importations sont pour la plupart destinées à la consommation directe.

cales du milieu interlope.

Peu importe les raisons, M. Choquette se demande comment les autorités peuvent accepter d'être espionnées par leurs subalternes.

"L'affaire Saulnier, n'oubliez donc pas ça!" rétorque M. Burns.

"Mais l'affaire Saulnier n'a pas de rapport avec ça. Il ne s'agissait pas de ça dans l'affaire Saulnier," réplique M. Choquette.

"Non, non, on paie un pot-de-vin mais on ne paie pas si on espionne un supérieur", lance M. Burns. Et le président rappelle aux députés qu'il s'agit d'une période de questions et non d'un débat.

Juste avant cet échange aigre-doux, M. Choquette avait refusé de commenter l'affaire Joyal en demandant à l'opposition d'appuyer le jugement de la commission Cliche.

LES INUIT suite de la page 3

mières années, et que l'échéance de cet article sera presque atteinte lorsqu'on commencera l'exploitation systématique de ces richesses naturelles.

Les Inuit n'ont pas cependant l'intention de se retirer de l'association, mais ils entendent maintenant négocier directement avec les pouvoirs publics et les entreprises d'exploitation de la baie James.

Ils refuseront de toucher un seul cent des avantages pécuniaires stipulés dans l'accord si celui-ci était ratifié malgré leur consentement, en novembre prochain.

Les mandataires de la population de Povungnituk ont déjà protesté contre l'entente dans une lettre au ministre fédéral des Affaires indiennes, la semaine dernière, mais ils n'ont toujours reçu aucune réponse.

Assez peu impressionné par le sens de l'efficacité blanche, M. Tulugak, avec un sourire tolérant, a expliqué à la décharge du ministre:

"Sans doute notre lettre a-t-elle été retardée par le conflit postal".

MARTIN Suite de la page 3

de la Régie, avait été l'un des artisans de la réforme de l'enseignement au Québec. Il quitta le ministère avec le rang de sous-ministre. Àgé de 45 ans, il est né à Lachine, près de Montréal. Il a fait ses études classiques au séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke et son cours de sociologie à l'Université Laval de Québec. Le nouveau recteur a étudié à l'Institut national d'études démographiques et à l'École pratique des hautes études de Paris. Professeur de sociologie et d'anthropologie à l'Université Laval, à partir de 1956, il a plus tard été nommé directeur de la recherche au ministère de l'Éducation avant de devenir sous-ministre en 1966. Il est à la tête de la Régie de l'assurance-maladie depuis 1973.

L'Assemblée universitaire qui a élu M. Martin est composée de 56 membres recrutés par les diverses composantes de l'établissement: doyens, professeurs, étudiants, personnel administratif, professionnel et de soutien, et directeurs de service.

Signalons toutefois que le mandat du quatrième recteur de l'Université, renouvelable une seule fois, sera de quatre et non plus cinq ans, par suite de modifications aux règlements en octobre dernier.

M. Martin succède à Mgr Roger Maltais, qui, au terme de deux mandats de cinq ans, ne pouvait plus prétendre à assumer cette charge.

Marcel Cadieux, chef de mission auprès de la CEE

OTTAWA (PC) — De nouvelles nominations d'ambassadeurs auprès de la Communauté économique européenne (CEE) et à Washington ont été annoncées hier.

M. Marcel Cadieux, qui occupe le poste d'ambassadeur aux États-Unis depuis 1970, a été nommé Chef de la mission du Canada auprès de la CEE, à Bruxelles, avec rang d'ambassadeur, a annoncé, jeudi, le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachern.

M. Cadieux est né à Montréal en 1915. Licencié en droit de l'Université de Montréal en 1939, il a poursuivi ses études à l'Université McGill. Il a ensuite été professeur de droit international et a publié des ouvrages sur les relations extérieures du Canada.

M. Cadieux succède à M. J.C. Langley dont la nouvelle affectation sera annoncée prochainement.

Le nouvel ambassadeur du Canada auprès de l'Europe est entré au ministère des Affaires extérieures en 1941. En 1969, il a reçu la Médaille d'or Vanier, récompense que l'Institut canadien d'administration publique décerne aux employés de l'État qui se distinguent et une Prime pour réalisation exceptionnelle dans la Fonction publique.

À l'étranger, M. Cadieux a été affecté à Londres, à Bruxelles et à Paris; il a rempli également les fonctions de conseiller de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique nord et de l'OCEE et de conseiller auprès de la CISC en Indochine.

L'opposition est unanime pour décrier le programme législatif

QUÉBEC (Le Devoir) — Tous les porte-parole de l'opposition ont décrié hier avec vigueur le message inaugural dans lequel, mardi, le gouvernement faisait part à l'Assemblée nationale de ses projets législatifs.

Le chef de l'opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, a conclu sa longue intervention par une motion blâmant "le gouvernement pour son impuissance à prendre les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés économiques que connaît actuellement le Québec".

Quant au député chrétien de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, il estime que "le gouvernement est à blâmer pour avoir omis d'assurer à chaque Québécois un pouvoir d'achat minimum garanti, compatible en tout temps avec ses besoins essentiels".

Pour sa part, le député de Johnson, M. Maurice Bellemare, a qualifié de "réchauffé et de vieux stuff" le discours inaugural du gouvernement. Le débat se poursuivait en soirée avec d'autres interventions.

"Plus les problèmes s'entassent et grossissent, a lancé M. Samson, plus le gouvernement rapetisse en efficacité et se camoufle derrière des slogans vides de sens". Selon lui, la macédoine mal assaisonnée du discours inaugural cache la dépravation du régime libéral et la crise de leadership.

Le député de Rouyn-Noranda réclame pour le Québec le contrôle du crédit, de la fiscalité, du commerce et de l'immigration.

Pour sa part, le chef de l'Union nationale a fait les propositions suivantes au gouvernement:

- défendre à tout prix l'autonomie constitutionnelle du Québec;
- alléger le fardeau fiscal des contribuables en augmentant les exemptions de base et en abolissant progressivement l'impôt foncier scolaire;
- créer un crédit municipal et une banque de crédit agricole;
- abaisser l'âge de la retraite à 60 ans;
- créer une commission d'enquête sur les relations de travail.

Un ingénieur-député songe à poursuivre les auteurs du rapport soumis à l'Ordre

par Gilles Lesage

QUEBEC — Un ingénieur-député, M. Marcel Bédard, songe à tenter des poursuites contre des confrères, soit les auteurs du rapport Gans soumis à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

«Qu'on continue la campagne de salissage qu'on a à l'heure actuelle, a lancé le député libéral de Montmorency et maire de Beauport, en banlieue de Québec, et on aura seulement des vauriens en cette Assemblée. Il y en a déjà pas mal.»

M. Bédard, qui est également adjoint parlementaire du ministre des Transports, a soulevé hier une question de privilège à l'Assemblée nationale, prétextant que le dossier de l'ingénieur Gans laisse planer des doutes quant à l'intégrité des

députés ingénieurs et membres de l'Assemblée.

Dans un rapport soumis à l'Ordre en août dernier, le comité Gans estime que le patronage, le favoritisme et les conflits d'intérêt affectent à peu près tous les contrats d'ingénierie le moins importants au Québec. Il laisse entendre qu'à peu près tout ce qui se construit au Québec doit payer sa dime à la caisse électorale du Parti libéral. Il ajoute qu'un député-ingénieur, qui n'est pas nommé, serait en net conflit d'intérêt. L'Ordre n'a pas rendu public ce document, qui n'en a pas moins fait l'objet de fuites la semaine dernière, et il a formé un autre comité d'étude sur l'obtention des contrats par les ingénieurs-conseils.

Outre M. Bédard, six autres députés, tous libéraux, sont membres de l'Ordre des ingénieurs, soit le ministre Guy Saint-Pierre et MM. Claude Saint-Pierre, de Rimouski, Michel Gratton, de Gatineau, Bernard Lachapelle, de Chauveau, Robert Malouin de Drummond, et Jean Perreault, de L'Assomption.

M. Bédard s'estimait visé, mais il semble qu'il s'agissait plutôt de M. Malouin, qui a été lavé de tout soupçon par l'Ordre lui-même et par les médias qui avaient allégué qu'il se trouvait en conflit d'intérêt.

Dans une lettre au président de son Ordre, M. Yvon-C. Dupuis, le député Bédard se dit «dégouté» du rapport Gans, rempli d'allusions vagues et d'insinua-

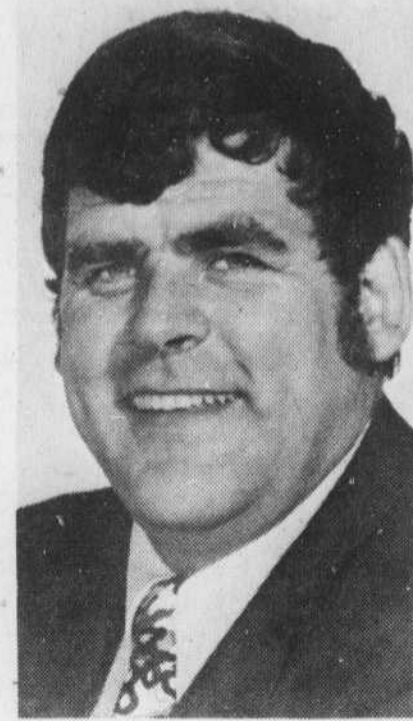
tions, sans qu'aucun nom ne soit mentionné. Il rend l'Ordre responsable de la préparation et de la divulgation de ce rapport, et il exige que M. Dupuis rétablisse les faits quant aux «lois sévères concernant l'éthique professionnelle des ingénieurs». Soit que les deux ingénieurs qui ont signé le document le retirent ou qu'ils portent des accusations, dit M. Bédard. «Il faut être responsable des actes que l'on porte publiquement. Ces ingénieurs devront passer devant la commission d'éthique professionnelle de l'Ordre», écrit le député-ingénieur à son président, à qui il donne dix jours pour régler le problème.

Si ça continue comme ça, ajoute M. Bédard, des ingénieurs il n'y en aura plus à l'Assemblée nationale. Et dans un quiproquo qui soulève l'hilarité générale, il ajoute «...et on aura seulement des vauriens en cette Assemblée».

Moqueusement, M. Robert Burns invoque le privilège des 103 députés qui ne sont pas ingénieurs, celui de M. Bourassa et de lui-même, des avocats, ou celui du président Lavoie, un notaire.

Sur un ton plus sérieux, M. Burns suggère que le rapport Gans soit étudié en commission parlementaire, mais sa suggestion n'est pas relevée.

«Je pense que le député de Montmorency est assez grand garçon pour savoir quoi faire, conclut M. Lavoie. S'il désire



Marcel Bédard.

Des mandats spéciaux de \$56 millions

QUEBEC (Le Devoir) — Des mandats spéciaux de \$56 millions ont été autorisés depuis le début de l'année, ce qui gonfle d'autant le budget des dépenses pour l'exercice financier 1974-75.

Selon un document déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, \$50 millions de plus ont été requis par le ministère de l'Éducation pour défrayer les dépenses de subventions d'équilibre budgétaire aux commissions scolaires ainsi qu'au conseil scolaire de l'île de Montréal.

De plus, \$6 autres millions ont été accordés aux Affaires sociales pour défrayer les dépenses additionnelles de l'aide sociale, à cause d'une hausse de clientèle qui n'avait pas été prévue lors des budgets supplémentaires de l'exercice 1974-75.

Ces mandats ont été autorisés entre le 29 décembre et la nouvelle session, plus précisément le 5 mars. Le gouvernement peut émettre de tels mandats pour des dépenses urgentes et qui ne peuvent attendre la présentation d'un budget supplémentaire. Pourtant, sur les \$56 millions autorisés, seulement \$4.173.201 avaient été dépensés en date du 17 mars, soit la veille de l'ouverture de la session, et au titre de l'aide sociale. Les \$50 millions de l'éducation étaient encore intacts.

Choquette répond «pour lui-même»

La SQ n'a donné aucun feu vert pour la nomination de Paul Joyal

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, affirme que la Sûreté du Québec n'a donné aucun feu vert pour la nomination de M. Paul Joyal à la Commission du salaire minimum.

Contrairement à ce qu'affirme le péquiste Robert Burns, le ministre de la Justice soutient en outre que M. Paul Desrochers n'a jamais affirmé devant la commission Cliche qu'un tel feu vert ait été demandé à la SQ.

«Je ne répondrai pas pour d'autres. Je répondrai pour moi mais pas pour d'autres, pas pour M. Desrochers, pour personne», ajoute cependant M. Choquette.

Comme la veille, le chef et le leader parlementaire de l'Opposition officielle, MM. Jacques-Yvan Morin et Robert Burns, ont longuement interrogé MM. Bourassa et Choquette, hier en Chambre, sur la désormais célèbre affaire du pot-de-vin de \$2.000 versé par M. Joyal.

En gros, les péquistes veulent savoir comment M. Paul Joyal a-t-il pu être nommé commissaire, par un arrêté en

conseil du gouvernement en 1971, alors que la SQ savait, par son écoute électronique, qu'il était prêt à verser un pot-de-vin de \$2.000 pour ce poste à M. René Gagnon.

Manoeuvrant dans l'étroit corridor du règlement de l'Assemblée nationale défendant de traiter une affaire devant les tribunaux, le PQ tente d'arracher pousse par pousse toute bride de renseignements susceptible d'éclaircir cette affaire.

MM. Bourassa et Choquette s'en remettent d'abord aux témoignages présentés devant la commission Cliche par les ministres Cournoyer et Choquette ainsi que par l'ex-conseiller Paul Desrochers.

Mercredi, M. Bourassa affirmait avoir été mal interprété quand il indiquait que ni lui, ni Choquette n'étaient au courant avant les révélations devant la commission Cliche. Il parlait alors, selon ses propres précisions, non pas de l'offre connue par l'écoute électronique mais du fait avoué devant la commission Cliche.

Tenant compte de cette nuance, M. Morin tentait de savoir quand le premier mi-

nistre avait été informé pour la première fois de cette fameuse offre de Joyal à Gagnon. Il a dû s'y prendre à cinq reprises pour enfin obtenir une réponse pertinente de M. Bourassa.

En excluant l'avis fourni par M. Choquette à l'automne 1970, dont il n'a aucune souvenance, M. Bourassa n'a pas entendu parler de cette affaire avant les rapports de la commission Cliche.

En 1971, 1972, 1973, a-t-il dit, ceci est corroboré par le ministre de la Justice et par le témoignage, indirectement, de M. Paul Desrochers, je n'ai pas entendu parler de cette question de pot-de-vin.

Prendant la relève, M. Burns tentait ensuite d'obtenir du ministre de la Justice des explications sur le feu vert qui aurait été donné avant la nomination de M. Joyal, par arrêté en conseil en janvier 1971.

M. Choquette a refusé de répondre en alléguant que les questions de M. Burns reposaient sur de fausses prémisses, notamment sur l'affirmation que M. Desrochers avait affirmé avoir donné le feu vert au ministre du travail après le «security check» de la SQ.

M. Choquette réclamant le texte exact du témoignage de M. Desrochers, M. Burns a promis de revenir à la charge aujourd'hui avec ce document. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'une vérification était faite auprès de la SQ avant toute nomination par arrêté en conseil.

«J'aimerais savoir du ministre de la Justice, demande encore M. Burns, s'il a fait enquête pour établir comment il se fait que la Sûreté a apparemment donné le feu vert au conseiller du premier ministre quant à la nomination de M. Joyal, alors qu'elle était informée — j'insiste — alors qu'elle était...»

M. Choquette interrompt alors M. Burns et lance: «C'est faux! C'est faux! La Sûreté n'a donné aucun feu vert.»

A un certain moment, le ministre des Institutions financières, par M. William Tetley, se joint à l'échange orageux entre MM. Choquette et Burns.

«Parlons de Dédé Desjardins, de votre visite chez Desjardins, de votre appel téléphonique», lance M. Tetley à l'endroit de M. Burns.

Le leader péquiste serait-il lui aussi victime de l'écoute électronique qui fait les frais des propos tenus à l'Assemblée nationale après avoir alimenté les témoignages de la commission Cliche.

M. Burns indiquait aux journalistes qu'il reviendrait également sur ce sujet aujourd'hui.

Bourassa appuie les demandes de l'Allier

QUEBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a soutenu, hier, qu'il appuyait entièrement son ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, dans ses revendications contre Ottawa dans le domaine de la cablo distribution.

Interrogé par le député créditiste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, M. Bourassa a réaffirmé que M. Jean-Paul L'Allier, «par ses gestes, par sa politique et par ses prises de position, exprime totalement et entièrement la volonté du gouvernement du Québec».

M. Samson avait rappelé que, récemment, le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, «ne reconnaissait pas la législation du Québec en matière de communication».

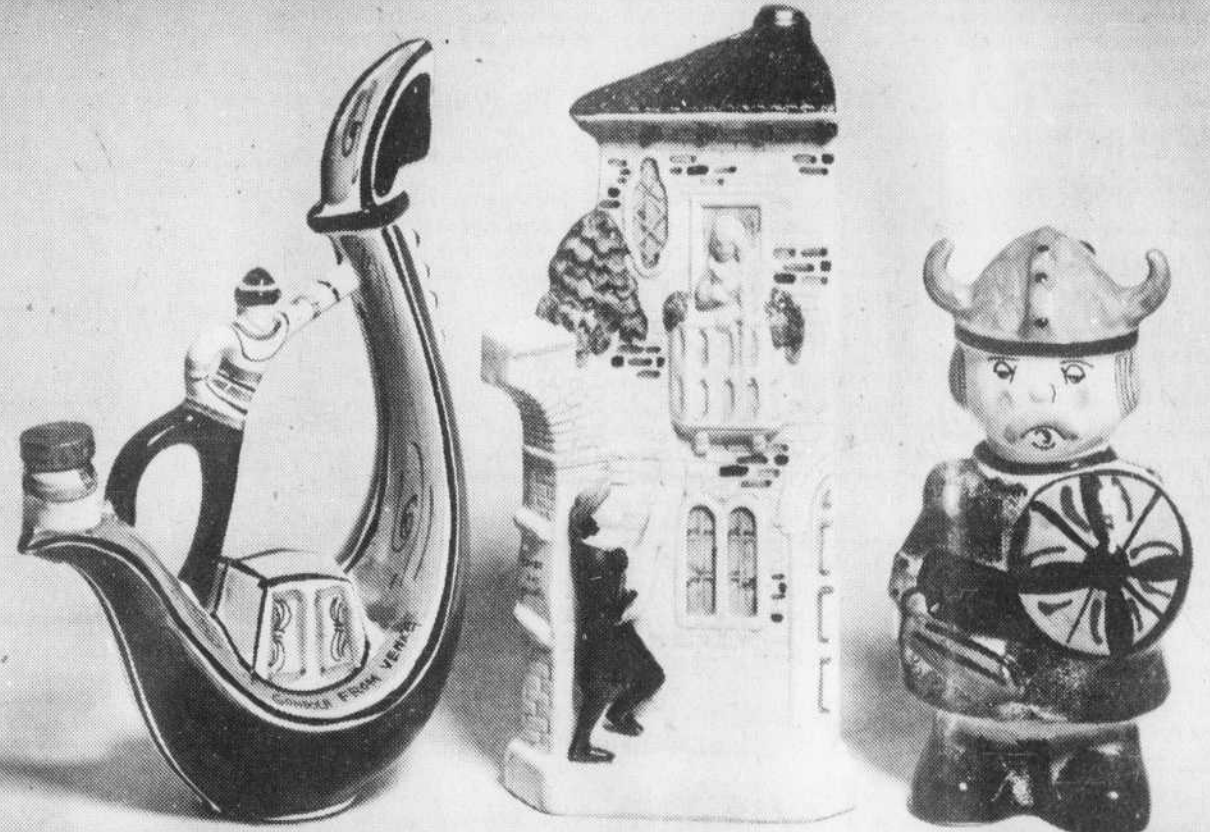
Ironique, le député de Rouyn-Noranda s'est demandé si M. L'Allier bénéficiait plus de l'appui de M. Bourassa que le mi-

nistre de la Justice, Me Jérôme Choquette, qui tentait de récupérer vainement d'Ottawa une partie du coût de l'administration de la Sûreté du Québec.

Le premier ministre a répliqué que, dans le dossier des communications comme dans celui de la police, il appuyait «à 100 p.c.» ses deux ministres. «Ce sont des dossiers qui ne fonctionnent pas à la satisfaction du Québec» a dit le premier ministre.

Pour sa part, le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, a soutenu que «la politique menée par le ministre des Communications n'est qu'une caution morale du gouvernement, un «front» nationaliste entretenu par le gouvernement dans sa politique d'images, mais que, dans le fond, le ministre des Communications n'avait jamais eu l'appui du gouvernement».

Liqueurs, porcelaine et fantaisie IMPORTÉS D'ITALIE: ISOLABELLA



933-G PRUNELLE
Gondole de Venise

933-F MANDARINETTO
Château Roméo et Juliette

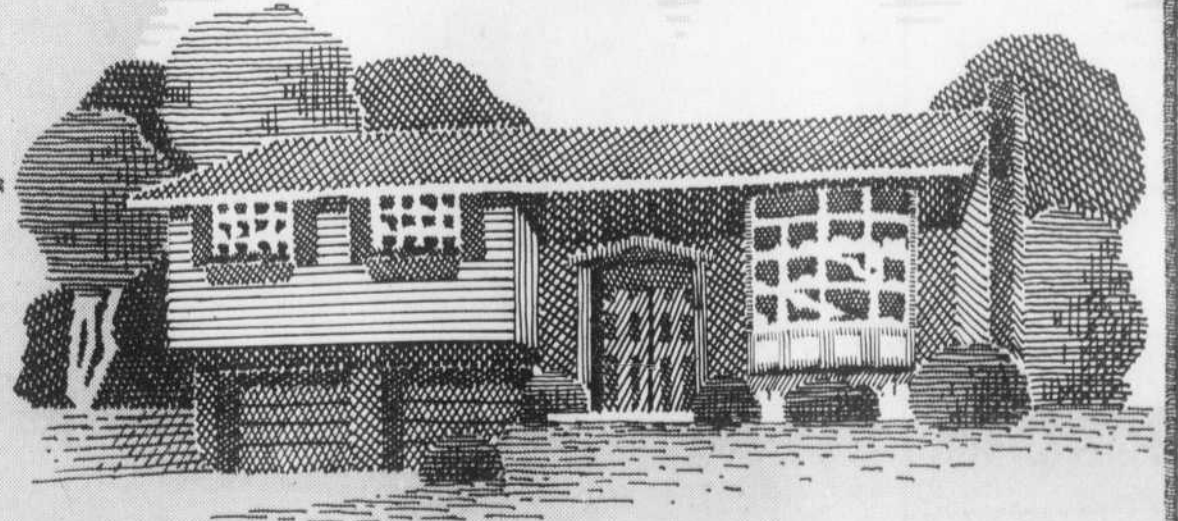
933-H SAMBUCA NEGRA
Cérémonie Viking

Représenté au Québec par: Les Distilleries Melchers, Limitée

Vendus exclusivement à: LA MAISON DES VINS 600 Avenue du Président Kennedy, Montréal

ÉPARGNEZ DOUBLEMENT... ET SOYEZ CHEZ VOUS!

Renseignez-vous sur notre
Régime d'Épargne-logement de la Banque de Montréal
et épargnez en réduisant votre revenu imposable:
jusqu'à \$1000 de plus par année.



La sexualité prémaritale

Dans un contexte amoureux, c'est l'égalité des sexes

par Renée Rowan

Les garçons ont des attitudes sexuelles beaucoup plus permissives que les filles, surtout si les activités sexuelles s'inscrivent dans un contexte non amoureux;

ils n'ont pas, comme les filles, des attitudes sexuelles plus ou moins égalitaires;

ils ont un agir sexuel supérieur à celui des filles, à la condition que les activités sexuelles s'inscrivent dans un contexte non amoureux ou soient marginales;

ils sont plus incongrus que les filles, en particulier pour les activités sexuelles "non amoureuses".

Tels sont les points saillants d'une étude sur la différen-

tielle sexuelle des jeunes adultes québécois entreprise par deux professeurs au département de sexologie de l'Université de Québec, MM. Claude Crépault et Robert Gemme, et dont les résultats viennent d'être publiés par les presses de l'U. du Q. dans un livre intitulé La sexualité prémaritale.

Il s'agit de la première étude du genre, le comportement sexuel des Québécois n'ayant fait l'objet jusqu'à maintenant à ce jour d'aucune enquête systématique. Il ne faut toutefois pas s'attendre à un rapport Kinsey québécois, comme le notent eux-mêmes les auteurs qui se sont limités à une analyse des comportements sexuels des jeunes adultes dans le but d'établir

si l'égalité entre les sexes au plan de la sexualité prémaritale (attitudes et conduites sexuelles) est un fait actuellement constatable au Québec compte tenu des forces l'ayant favorisée au cours des dernières décennies.

La population étudiée est celle des jeunes adultes célibataires, âgés de 19 à 22 ans, d'origine canadienne-française, résidant dans les districts à forte concentration canadienne-française de l'île de Montréal ayant voté lors des élections provinciales de 1970.

Des 629 sujets interrogés (le questionnaire a été administré au cours de l'automne 1971), 379 (60,25%) sont de sexe masculin et 250 (39,75%) de sexe féminin.

Cette disproportion s'explique par le fait que les filles se marient plus jeunes que les garçons et que le taux de leur refus est plus important. Les filles sont plus réticentes que les garçons à répondre à des questions d'ordre sexuel.

Faits à noter: en ce qui concerne l'occupation, les travailleurs constituant la majorité (57,74%); 33,49% sont des étudiants tandis que 8,77% sont sans emploi. La majorité des sujets (92,99%) habite chez leurs parents. La majorité des sujets, garçons et filles, a moins de 13 ans de scolarité. A ces données, ajoutons que plus de la moitié des sujets interrogés (54,69%) va à l'église au moins une fois l'an. Les filles, toutefois, fré-

quent plus souvent l'église que les garçons.

Les auteurs ont voulu savoir si les variations au plan de la permissivité sexuelle selon l'âge, l'occupation, le niveau socio-économique et la pratique religieuse sont uniformes pour les deux sexes.

Ils ont trouvé que seule la pratique religieuse influence de façon significative le degré de permissivité sexuelle et ce, autant chez les garçons que chez les filles.

Comme il fallait s'y attendre, la permissivité sexuelle, tant masculine que féminine augmente graduellement avec l'âge.

C'est ainsi que 53,7% des garçons âgés de 19 ans, compa-

rativement à 73,3% des garçons âgés de 22 ans peuvent être considérés comme permissifs. L'écart est moins marqué chez les filles puisque 20,6% des filles âgées de 19 ans comparativement à 29,6% des filles âgées de 22 ans peuvent être classées comme permissives. On remarque en outre que les étudiantes sont plus permissives que les travailleuses (32,4% contre 19,2%). Une telle tendance ne se retrouve pas chez les garçons. Autre constatation: les sujets d'un niveau socio-économique moyen sont les moins permissifs. Cela est vrai tant pour les filles que pour les garçons.

Le contexte dans lequel s'inscrivent les activités hétérosexuelles joue un grand rôle. Pour les filles, plus que pour les

garçons, les activités sexuelles tirent leur valeur et leur signification de l'intention d'amour qui les anime. Pour les filles, l'amour apparaît comme une condition nécessaire et préalable à l'exercice de la sexualité, alors que pour les garçons, l'amour semble non nécessaire quoique désirable.

Les résultats de la recherche entreprise par ces deux professeurs de l'U. de Q. révèlent l'existence d'une égalité des sexes au plan de la sexualité dans un contexte amoureux. C'est là, soulignent-ils, une découverte

originale car aucune étude entreprise dans les sociétés nord-américaines n'avait encore constaté un tel phénomène.

Il est possible, notent les auteurs, que chez un grand nombre de filles, la sexualité pratiquée dans un contexte amoureux soit privilégiée à la fois comme passeport pour le mariage et justification du plaisir sexuel. Une recherche ultérieure pourrait permettre d'évaluer avec précision l'importance de chacun de ces deux aspects dans l'expression de la sexualité féminine.

Le Massachusetts en fait la preuve

Les centres communautaires sont plus efficaces que les barreaux pour les jeunes délinquants

par François Barbeau

Considérant que les centres de rééducation des jeunes délinquants ne sont pas les exécuteurs des sentences rendues par les tribunaux, mais les défenseurs des enfants, le Dr Jérôme Miller a bouleversé tout le système de réhabilitation de l'Etat du Massachusetts, avec des résultats inespérés.

Il a réussi à faire fermer les centres traditionnels de détention de jeunes délinquants, pour les remplacer par une multitude

de centres communautaires où les barreaux n'existent pas et qui offrent chacun à leur clientèle des méthodes différentes de thérapie.

Depuis, a expliqué le Dr Miller qui avait été invité à Montréal par le Children's Defence Committee et qui participait hier à un atelier groupant des représentants de tous les secteurs intéressés à la réhabilitation, le taux de criminalité

dans l'Etat a diminué, le taux de récidive des jeunes a également baissé, et la société a réalisé d'importantes économies.

Il est assez paradoxal, a fait remarquer le Dr Miller, de voir les contribuables verser à l'Etat des sommes importantes pour ces services de réhabilitation traditionnels, sans se soucier de leur qualité. Individuellement, ces mêmes contribuables chercheraient à obtenir les

meilleurs soins possibles pour la réhabilitation d'un de leurs enfants.

Plus encore, de poursuivre le Dr Miller, l'Etat se trouve à dépenser des sommes plus importantes pour mal s'occuper et en fin de compte pour détruire les enfants issus d'un milieu pauvre que la plupart des gens issus d'un milieu bourgeois consacraient aux soins d'un de leurs enfants délinquants.

La thérapie, telle que la voit le Dr Miller, se doit pas être coercitive. Dans l'Etat de New York, c'est la philosophie contraire qui prévaut, et le taux de criminalité continue à grimper chez les jeunes.

L'existence de plusieurs centres de thérapie dans le Massachusetts, explique le Dr Miller, suscite une rivalité de bon aloi entre le personnel de ces centres, et permet à la clientèle, tout comme celle venant des milieux bourgeois, de chercher le type de thérapie qui lui convient le mieux.

M. Miller s'est élevé aussi contre la pratique de catégorisation des jeunes délinquants, dans bien des cas pour un seul

acte répréhensible. Cette étiquette qu'on leur donne à leur entrée dans le monde de la délinquance tend plutôt à les transformer en véritables délinquants. L'étiquetage des jeunes répond plus à un besoin du système qu'à autre chose. De plus, le seul fait d'avoir un nombre déterminé de places dans une institution pour des délinquants d'un type ou d'un autre incite les autorités à remplir ces places, tout simplement par ce qu'elles existent.

Selon le Dr Miller, le système en vigueur au Massachusetts est à ce point supérieur aux autres qu'un jeune garçon peut en tirer plus de bénéfices, même s'il transite d'un centre communautaire à un autre, avec fugues à l'occasion, que s'il était incarcéré selon les méthodes traditionnelles.

L'opposition à ce programme nouveau de rééducation et de réhabilitation vient surtout des milieux qui se disent libéraux, a fait remarquer le Dr Miller, et non pas des milieux conservateurs.

Le programme de réhabilitation que le Dr Miller a mis sur pied nécessite évidemment plus

de professionnels et plus de bénévoles. Le coût de formation de ces professionnels est évidemment élevé, mais l'équilibre se fait rapidement grâce aux économies que le programme permet de réaliser.

Le Dr Miller voit d'ailleurs les professionnels agissant comme intermédiaires entre les délinquants et la famille et entre le jeune et les non-professionnels.

Un enfant, dit-il, ne devrait pas être à la charge de l'Etat, mais à la charge d'une personne responsable à l'Etat.

DECORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET

DECORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE

DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

A. DADOUN, S.D.E.

DESIGNER
DECORATEUR-ENSEMBLIER
CREATION ET EDITION DE
MEUBLES HORS-SERIE
CONSULTATION
SUR RENDEZ-VOUS 842-8679
2020 STANLEY, MONTRÉAL.

JACQUES VIAU

decorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE

ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1K 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND

GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTERIEURS

Les designers d'intérieur CHOQUETTE-DEROME

S.D.E., D.I.C.
résidentiel et commercial
510 est, Sainte-Catherine.
842-8811
postes 282 et 298.

ANDRÉ DRAINVILLE

designer
résidentiel
et commercial
tél.: 681-5909

YVON VALLÉE

Decorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

Une nouvelle île au Bangladesh

DACCA (AFP) — Une nouvelle terre de plus de 20 000 kms2 est en train d'émerger au large du Bangladesh dans la baie du Bengale, à Dacca.

Des clichés pris par un satellite américain font clairement apparaître à marée basse cette île, presque complètement émergée. Selon des experts géophysiciens, une autre terre, de surface sensiblement égale, émergerait au cours de la prochaine décennie dans la même région.

Un lord alcoolique repent

LONDRES (AP) — Ouvrant un débat sur l'alcoolisme à la Chambre des lords, le comte de Kimberley, 50 ans, cinq fois marié, a reconnu publiquement qu'il avait été alcoolique, qu'il était maintenant alcoolique repent, et a affirmé que cette terrible habitude est cause de souffrances telles qu'elles rendent en partie fou.

"Dans la pratique, tout le monde est contre l'alcoolisme et personne ne le comprend, a-t-il affirmé. "Je ne préche pas l'abstentionnisme, a-t-il dit, et je n'ai pas l'intention d'interdire à quiconque de boire en société."

Il a estimé qu'il y a en Grande-Bretagne quelque 400 000 alcooliques et a demandé que le gouvernement ouvre une enquête sur ce problème. Le comte de Kimberley est inscrit au parti libéral.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Orléans
9.20 L'Université de Sylvie
9.45 En mouvement
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Les animaux chez eux
11.35 Kangourou et koulas
12.00 Mimifée
12.30 Les Couteux
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"La grande offensive alliée" (documentaire français)
4.00 Bobino
4.30 La Major Plum-Ponding
5.00 Pour tous:
"West and Soda" (aventures - italien 1971)
6.30 Actualité 24
7.30 Marcus Welby M.D.
8.30 Avec le temps
9.00 Hors série
"Jahna" (d'après les romans de Mazon de la Roche)
10.00 Dossiers:
"Les 100 jours de Paul Sauvé"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelle-moi Love
12.00 Cinéma:
"Le cœur est un chasseur solitaire" (drame psychologique - américain 1970)
1.30 Cinéma:
"Week-end" (film satirique - français 1967)
3.00 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts de chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
10.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les 511e bonhommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Cine-vendredi: "Grosse tête" (comédie de mœurs - français 1961)
4.00 Patofille
4.30 Jinny
5.00 Annie, agent très spécial
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 En première:
"Carnaval en chute libre" (téléfilm dramatique - canadien 1965)
9.15 Fernand Gignac
9.30 Découvertes 75
10.00 Auto-Patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.15 Sans pantoûles: "Perceur de coffres" (aventures - britannique 1958)
12.45 Sans pantoûles:
"Loretta à l'hôtel" (comédie - britannique 1960)
2.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

7.00 La même langue que nous autres:
"Bilan et perspectives d'avenir"
8.30 Mon ami
9.40 Friendly Giant
9.40 Québec school telecast
10.30 Canadian school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date

CBMT 6

8.30 Mon ami
9.40 Friendly Giant
9.40 Québec school telecast
10.30 Canadian school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date

RADIO-QUÉBEC 17

7.00 La même langue que nous autres:
"Bilan et perspectives d'avenir"
8.30 Mon ami
9.40 Friendly Giant
9.40 Québec school telecast
10.30 Canadian school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date

CBMT 6

8.30 Mon ami
9.40 Friendly Giant
9.40 Québec school telecast
10.30 Canadian school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou
333-5860 "Que ça gaze coccolle" 6.30.
9.20 et "L'homme sans visage" 8.10.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2945 "La marie sanglante" 12.50, 4.15, 7.40 et "Horreur de Frankenstein" 2.35, 6.00, 9.25.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4248 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3311 "Scènes pour un mariage" 6.25, 9.30.
AVENTURE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "A woman under the influence" 1.10, 3.45, 6.20, 9.00.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Si a swedish girl" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Oma" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERILL: 1280 St-Denis 878-2424 "La gile" 12.55, 3.00, 5.10, 7.15, 9.25.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Estase de 5 à 7" 1.00, 4.30, 8.05 et "Rapport sur les maîtresses de maison du monde entier" 2.20, 3.55, 9.25.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "La grande trahison" 2.00, 5.05, 8.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1885 "La monture me monte au nez" 3.00, 6.15, 9.20 et "Mais qui est donc passé la nuit" 1.00, 4.20, 7.35.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La main à couper" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
CINÉMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Phantom of the Paradise" 7.30, 9.30, 12.00 p.m.
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les vautours" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINÉMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0082 "Ne vous retournez pas" 9.30 et "Lucien Laconche" 7.15.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "Un justicier dans la ville" 6.00, 10.00 et "Les valises" 7.50.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CREMAZIE: 8650 St-Denis 388-4210 "Vincent, François Paul et les autres" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" 6.30, 9.15 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Si on jouait au papa et à la maman" 12.35, 3.30, 6.30, 9.25 et "Dépravées seules" 2.10, 5.10, 8.10.
EYSEE: 35 Milton, 842-6043 (Salle Renoir) "Fantôme de la liberté" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Le milieu du monde" 7.30, 9.30.
ENCORE: 136 St-Paul E. 861-7761 (Salle Renoir) "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00 (Salle no 1) "A very natural thing" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 325-8600 "Touche pas à la femme blanche" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les vautours" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Orphée" 8.20.
KENT: 6108 Sherbrooke O. 489-9707 "Swiss Family Robinson" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00.
LORENS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "The Godfather II" 12.45, 4.30, 8.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Orphée" 8.20.
MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Un justicier dans la ville" 8.00 et "Les durs" 6.25, 9.40.
MONKLAND: 5304 Monkland, 484-3579 "Man with the golden gun" 2.00, 5.45, 9.40, et "Super Cop" 12.20, 4.05, 8.00.
OUTREMOUNT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Wakabot" 7.30 et "Outback" 9.30 et "Magical mystery tour keep on rockin'" 12.00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6091 "The terrorists" 1.05, 3.10, 5.15, 7.25, 9.35.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Le monde de l'ouest" 2.50, 6.20, 9.45 (Salle no 11) "Histoire de la belle star" 2.20, 5.50, 9.15 et "Cure de pere en fils" 12.50, 4.10, 7.40, "Soleil vert" 1.00, 4.30, 8.00.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-2222 "Le monten enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 Dorchester O. 861-4595 "Punny lady" 7.00, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.55, 6.40, 9.50 et "La grande trahison" 2.00, 5.05, 8.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215 "The executive wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Monde crocra" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Le diable, dans la demoiselle Jonas" 12.45, 3.45, 6.45, 8.10 "La possession de Satan" 2.10, 5.10, 8.10.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Sur le fil du rasoir" 2.45, 6.05, 9.25 et "Tueur à gage à Trinité" 1.10, 4.30, 7.50.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Que ça gaze, coccolle!" 1.00, 4.35, 8.10 et "L'homme sans visage" 2.30, 6.05, 9.40.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDOWN: 5225 Décarie 482-1322 "Front Page" 1.00, 3.00, 5.15, 7.20, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Harry and Tonto" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
VENDÔME: Place Victoria 878-1451 "So-metimes Sweet Suzan" 1.00, 2.25, 3.50, 5.20, 6.45, 8.15, 9.40.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Le bossu, la mort" 6.00, 9.25 et "Les vierges de la pleine lune" 7.35.
VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "La bonness" 6.05, 9.45 et "Contra" 7.50.
VIDÉOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 Vidéogramme sur le rôle de la femme dans la société - 6020 et 8830.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "M. Majestyk" 8.00 et "Les casseurs de gang" 6.20, 9.40.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Erica Minor" de B. Van Elfenherre - Suisse 1974, 70:20 et "L'Es-capade" de M. Soutter - Suisse 1974 90:30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA-PHIQUE: 485 boul. de Maisonneuve 878-4349 "Don pascual" de S. Gerasimov - U.R.S.S. 1957 1ère partie - 7.00, 2e partie - 9.00.

CFCF 10

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Ramper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 Dick Van Dyke
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan:
"Capt. Carey U.S.A." (drame 1950)
2.30 He knows she knows
3.00 What's the good word
3.30 Another word
4.30 Pay cards
5.00 Truth or consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Swiss Family Robinson
7.30 The six million dollar man
8.30 CTV Friday night movie:
"Crossfire"
10.00 Kojak
11.00 The CTV National News
11.30 What's the good word
12.30 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"The Spy who came in from the cold" (drame 1966)
"The Devil's daughter" (drame 1972)
4.00 Sign-off

théâtre

CASANOVO: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-0487 "Gwendolyn et Ercan" (Mystique bretonne). Du jeudi au dimanche 22h30.
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-5669 "Chuck Mangione et son ensemble" 21h30, 23h30, 0h30 du mardi au dimanche.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario est 844-6284 "Normand Grogier" Vendredi et Samedi 22h.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 212 Bleury "Antigone" jeudi au vendredi 19h30, Samedi 20h30.
PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 Jacques Michel Semaine et dim. 21h Sam. 20h et 22h.
PATRIOTE EN HAUT: "Dodo, l'enfant Do" Semaine et dim. 20h Sam. 19h30 et 22h30. Relâche: lundi et mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793 "Le bal des voleurs" de Jean Anouilh. Mardi au Sam. 20h, dim. 19h, relâche: lundi.
SONOGRAPHIE: 1604 St-Denis, 842-9786 relâche le 21 mars.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

129 Papineau 523-1211 "Allo Toi monde" de Raoul Lévesque. Tous les soirs 20h30, relâche: lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE

81 Ste-Catherine O. 961-0563 "Long voyage vers la nuit" d'Émile O'Neill. Semaine: 20h Sam. 14h00 et 21h dim. 19h. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DE QUATROUS

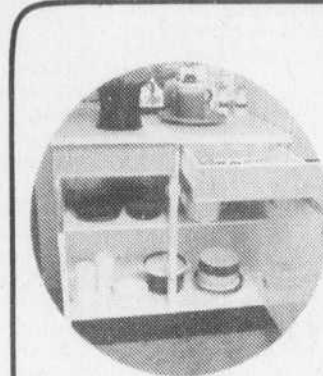
100 E. Ave. des Pins, 845-7277 "Harem qui rit" à 20h30 Sam. 19h30 et 22h. Relâche: lundi et mardi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Véronique Samson - 20h30.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: "La maison de Bernard Alba" de Federico Garcia Lorca 20h30.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Le Sea Horse" d'Edward J. Morre - 20h30.



Fabricants d'apocalypse
et apprentis sorciers

La machine à détourner le temps

LONDRES (Reuter) — Dans les conflits futurs, les stratégies utiliseront peut-être une "machine à détourner le temps" pour mettre à genoux leurs adversaires. Au lieu de détruire les cités et les usines, ils affaibliront leurs ennemis en provoquant des orages artificiels et d'autres variations de la météorologie pour réduire à néant leurs récoltes de blé ou de riz.

Ce jour n'est pas si éloigné, estime Mlle Edith Brown Weiss dans un article publié par l'Institut international d'études stratégiques de Londres. Le détournement du temps à usage militaire n'est pas seulement un thème de science-fiction. De 1967 à 1972, l'armée américaine a secrètement fabriqué des nuages artificiels sur la piste Ho Chi Minh afin de nuire au ravitaillement et aux mouvements de troupes de leurs adversaires.

Le plan américain prévoyait l'embourgeoisement des sentiers, des glissements de terrain et la destruction des ponts de rivières. Selon certaines estimations, 2.600 missions pour "semer" des nuages artificiels ont provoqué un accroissement de la pluviosité de 30 pour cent.

Les techniques utilisées en Indochine et décrites dans l'article de Mlle Weiss, assistante en sciences politiques et génie civil à l'université de Princeton (New Jersey), sont très rudimentaires par rapport aux nouveautés en la matière. Les herbicides et les défoliants des premiers balbutiements des chercheurs ont laissé la place à une nouvelle arme: les techniques pour la modification du temps et du climat qui comportent le détournement du Gulf Stream et la fonte des glaces polaires.

Les scientifiques militaires ont consacré leurs efforts aux méthodes pour transformer les éclairs et contrôler les ouragans. Les savants ont été jusqu'à étudier l'élimination de l'ozone,

couche protectrice de la haute atmosphère qui filtre les dangereux rayons solaires, écrit-elle.

"L'agence des projets avancés de recherche du département de la Défense des Etats-Unis a entrepris un programme global de modification du climat afin de détecter les modifications du climat et d'en prédire les conséquences", précise l'auteur.

L'arme du temps pourrait être utilisée pour accroître les orages afin d'empêcher le trafic maritime le long des côtes de l'ennemi ou les mouvements de ses navires.

Le Kriegspiel des chercheurs comprend également l'utilisation de nuages ou de brouillard pour camoufler les mouvements logistiques sur terrain découvert.

L'arme météorologique est d'autant plus fine qu'elle peut être actionnée secrètement. Comment savoir si un ouragan a été provoqué par la main de l'homme ou s'il résulte de calamités naturelles? "La plus grande menace pour la paix déclenchée par l'arme du temps pourrait être non pas l'emploi réel des techniques mais bien les craintes... que les états pourraient nourrir quant à ce que les autres pourraient leur faire," écrit Mlle Weiss.

On peut tout aussi bien imaginer qu'un pays lance une guerre météorologique secrète contre un autre pour saper lentement son potentiel agricole et le ruiner par des inondations.

L'arme a néanmoins son revers. Les apprentis sorciers sont conscients de l'effet boomerang des techniques. "Leurs effets sont imprécis et dans certains cas pourraient produire des changements irréversibles du climat... et faire naître des interactions imprévisibles... que ne pourraient être arrêtées. (Les techniques) pourraient ainsi provoquer des changements du temps et du climat nuisibles à tous les Etats," conclut l'article.

Un sursis à l'hôpital de Rosemont

par François Barbeau

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, vient de reporter au 1er août la fermeture de l'hôpital Rosemont, prévue pour le 1er avril.

Cette décision, explique M. Forget, a été prise à la suite d'une étude approfondie du dossier et de rencontres récentes avec les administrateurs de l'hôpital.

M. Forget a précisé qu'il se pencherait de nouveau sur l'utilisation future de cet hôpital.

L'administration de l'hôpital avait été informée le 3 décembre 1974 de la décision du ministère de fermer l'hôpital le 1er avril 1975. Dans une lettre au président du conseil d'administration de l'hôpital Notre-Dame M. Yves Audet, le sous-ministre aux Affaires sociales, le Dr Jacques Brunet, expliquait qu'il s'agissait de rationaliser les ressources en place et que le ministère avait annoncé l'implantation d'un centre local de services communautaires (CLSC) dans le district Villeray sud (Vieux Rosemont). Le processus

d'implantation de ce CLSC s'accompagne de la fermeture de l'hôpital Rosemont, écrivait le Dr Brunet à M. Audet, ajoutant que l'administration avait 15 jours pour faire entendre ses revendications au MAS. Ces revendications étaient rejetées le 21 février par le Dr Brunet, qui annonçait par télégramme à M. Audet que le ministre, M. Forget, avait maintenu sa décision de fermer l'hôpital, tel que prévu.

Le conseil d'administration réagissait en convoquant six jours plus tard une conférence de presse pour décrier cette décision qui repose "sur une vision purement technocratique de la direction de la programmation, basée sur la notion théorique qu'il faut fermer les hôpitaux de moins de 100 lits."

Au cours de cette conférence de presse, le conseil d'administration de l'hôpital Rosemont faisait état d'une pétition signée par 5.817 personnes s'opposant à la fermeture.

Au cours des semaines suivantes, M.

Audet adressait une série de télégrammes à MM. Robert Bourassa et Claude Forget, les informant que le nombre des signataires de la pétition était passé à 6.300 noms, puis à 6.800, à 8.000, 9.000 puis enfin 14.000 noms. Dans un de ces télégrammes, M. Audet rappelait au premier ministre qu'un bon nombre de signataires habitaient la partie est du comté de Mercier. M. Bourassa a été élu dans ce comté avec une majorité de 2.880 voix sur son rival du PQ, M. Louis O'Neill.

M. Audet a d'autre part présenté au ministère des Affaires sociales un projet de cliniques externes qui seraient ouvertes le soir et qui permettraient aux patients du quartier des consultations après leurs heures de travail.

Le président du conseil d'administration de l'hôpital a été "agréablement surpris" hier d'apprendre que le MAS reportait au 1er août la fermeture de l'hôpital. Selon lui, c'est une façon polie de renverser la décision.

Les postiers endossent les revendications syndicales

OTTAWA (PC) — C'est dans une proportion de 87 pour cent que les postiers canadiens ont appuyé, au cours d'un scrutin secret, le programme de revendications de leur syndicat en vue du renouvellement de leur convention collective.

Le vice-président du Syndicat des postiers et porte-parole du comité de négociations, M. Jean-Claude Parrot, a fait part du résultat du vote, hier à Ottawa, soulignant qu'il constitue une réponse claire aux allégations du ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, selon qui les dirigeants syndicaux n'ont pas l'appui de la majorité de leurs 22.000 membres.

C'était la première fois que le syndicat rendait ainsi publiques ses revendications avant d'entamer pour de bon les négociations, en les soumettant à l'approbation de ses membres.

Quelques rencontres ont eu lieu depuis le 24 janvier, mais les négociations n'ont guère progressé, compte tenu des prérequis qu'impose le syndicat avant d'entamer sérieusement les pourparlers.

C'était la première fois que le syndicat réclamait à cet égard de l'employeur qu'il cesse immédiatement d'introduire tout changement technologique et toute reclassification d'employés, tant qu'un amendement législatif n'aura pas transformé le ministère des Postes en une société de la Couronne ou, au pis aller, en employeur distinct de la fonction publique.

Outre le droit à la négociation des effets des changements technologiques, un tel amendement à la loi permettrait aux postiers de négocier notamment la sécurité d'emploi, la perméabilité des emplois, les pratiques d'embauchage, les classifications et le fonds de retraite.

L'économie imposera des choix dans le domaine de la santé

par Solange Chalvin

La période de récession économique que subissent les Etats-Unis et le Canada s'accompagnera d'une limitation nécessaire des dépenses dans le domaine de la santé. Il faudra choisir de plus en plus entre le développement d'unités de soins coronariens ou la mise sur pied de programmes de prévention contre la mauvaise alimentation et la cigarette.

Le docteur Fraser Mustard, de l'université McMaster de Hamilton et le docteur Roger Egeberg, conseiller spécial du président des Etats-Unis, qui participaient à l'ouverture de la première conférence du Nord-Est canadien-américain sur la santé, à Montréal, ont tracé un portrait assez pessimiste du développement des soins de santé dans les deux pays.

La possibilité de payer des citoyens a atteint une limite qu'on ne saurait dépasser, a-t-on dit.

Il faut par conséquent trouver des moyens de réduire les coûts de la santé, tout en respectant le droit de chaque citoyen d'être soigné. Le seul moyen de sortir d'une telle impasse est de promouvoir la bonne santé des citoyens. Pour y arriver, il faut faire de la prévention et investir dans des programmes d'éducation à une saine alimentation et intensifier la lutte contre l'alcool et le tabac.

Environ 500 spécialistes de la santé des deux pays participent à cette conférence qui se poursuivra à l'hôtel Reine-Elizabeth jusqu'à demain midi.

Cette conférence donnera lieu à des échanges d'information entre médecins, administrateurs, personnel médical et para-médical, sur la planification et l'organisation des soins et services dans les deux pays.

Le Dr Gertrude T. Hunter, de Boston, a souligné que les médecins américains suivaient de très près l'expérience canadienne dans le domaine de la santé. On sait, en effet, que les Etats-Unis n'ont pas

encore de système intégré d'assurance-maladie. Selon l'un des conférenciers, un tel système ne verrait pas le jour avant trois ans et n'aurait pas l'universalité du système québécois d'assurance-maladie. Pour arriver à un régime uniforme à travers tous les Etats-Unis, il faudra compter encore 20 ou 30 ans, a-t-on dit.

Au cours de la journée, dans divers ateliers, on a discuté de l'organisation des services de santé, des soins généraux, des services médicaux d'urgence, du contrôle de la qualité des soins, de la planification régionale et de la prévention des maladies.

Aujourd'hui, on abordera l'épineuse question du nombre et de la répartition des professionnels de la santé sur l'ensemble du territoire. De combien de médecins avons-nous réellement besoin aussi bien aux Etats-Unis qu'au Canada? Y a-t-il pénurie de professionnels de la santé ou mauvaise répartition de ceux-ci? La discussion portera également sur les modes de rémunération des professionnels de la santé.

L'affaire Niding: le RCM demandera à Goldbloom d'instituer une enquête

par Bernard Descôteaux

Le Rassemblement des citoyens de Montréal demandera au ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, d'instituer une enquête sur des transactions personnelles du président du comité exécutif de

Montréal, M. Gerard Niding, qui auraient placé celui-ci en position de conflit d'intérêt.

Devant les militants et les sympathisants de son parti, réunis pour discuter "campagne de financement", le conseiller municipal Nick Auf der Maur (RCM — Côte-des-Neiges) a af-

firmé, hier soir, qu'il saisirait la première occasion pour présenter une telle requête à M. Goldbloom.

Le conseiller Auf der Maur qui le premier avait fait état publiquement d'un conflit d'intérêt possible pour M. Niding, lors de la dernière assemblée du conseil municipal, est revenu à la charge en posant de nouvelles questions.

Il a d'abord rappelé d'une part que M. Niding avait acheté en septembre 1973 un terrain à Bromont de deux compagnies appartenant à la famille Désourdy, et que la compagnie Désourdy Construction avait obtenu de la ville de Montréal d'importants contrats pour la construction des installations olympiques, et, d'autre part, que les plans de la résidence que fit construire M. Niding furent exécutés par un architecte qui reçut par la suite des contrats en relation avec les Jeux olympiques.

Maintenant, M. Auf der Maur s'interroge sur le fait que les compétitions équestres lors des Jeux de Montréal auront entièrement lieu à Bromont dans les installations qui actuellement appartiennent à M. Rolland Désourdy et qui après les Jeux deviendra propriétaire des installations qu'aura aménagé sur place le COJO contre la somme de \$1 et les frais d'hébergement des palefreniers.

Alors que toutes les fédérations équestres nationales se sont opposées aux choix de Bromont à cause de la nature du sol, M. Auf der Maur s'interroge sur les motifs de ce choix. Il se demande en outre à qui profitera le développement dont jouira inévitablement Bo-

mont en raison des Jeux.

Ce sont ces questions que le RCM voudrait voir éclaircir par le biais d'une enquête menée par le ministère des Affaires municipales. Le conseiller Auf der Maur résume en disant qu'il est peut-être naïf, mais qu'il voit là un conflit d'intérêt. Selon lui, l'enquête devrait porter sur les transactions effectuées par M. Niding, sur le choix de Bromont comme lieu de compétitions, et sur les contrats accordés aux compagnies de la famille Désourdy.

Notre fonction en tant que conseiller est de poser des questions, dit M. Auf der Maur, en ajoutant qu'il était cependant impossible d'obtenir des réponses de l'administration municipale.

Et le RCM n'a même pas les moyens financiers de se donner les outils pour trouver des réponses, déclare-t-il pour faire le lien avec les objectifs de l'assemblée d'hier soir, la relance de la campagne de financement.

Cette campagne de financement doit permettre de recueillir \$132.000. Lancée depuis trois semaines, elle piétine toujours, et l'assemblée d'hier soir avait été convoquée pour organiser durant le week-end un "blitz" qui devrait permettre d'aller rencontrer les personnes qui ont offert des dons ou pour aller en solliciter.

La présidente du parti, Mlle Léa Cousineau, a expliqué que l'objectif de cette campagne demeure toujours \$132.000 et qu'il faudra prendre le temps de l'atteindre, après qu'elle eut passé en revue les diverses actions du RCM depuis l'élection du 10 novembre dernier, autant au niveau du conseil municipal que dans les quartiers.

Mort du fils d'Alphonse XIII

SAINT GALL (Reuter) — Le duc don Jaime de Ségovie, fils aîné du roi Alphonse XIII d'Espagne, est mort hier à Saint Gall, à l'âge de 66 ans.

Oncle de don Juan Carlos de Bourbon, désigné à la succession royale en Espagne, il avait été hospitalisé il y a trois semaines à Saint-Gall, dans l'est de la Suisse. Il y a été transporté à la suite d'une malaise ressenti alors qu'il visitait le tombeau de sa mère, l'ex-reine Victoria-Eugénie, à Lausanne.

SARAGUAY-la-FORÊT
(près Cartierville)
SITE

RÉSIDENTIEL / EXCLUSIF

NOUS CONSTRUONS SUR COMMANDE

La résidence de votre
À l'endroit de votre
Magnifiques terrains
(Ce sont les derniers lots prêts à construire)

**CHOIX
CHOIX
BOISES**

**IDÉAL PROFESSIONNELS
737-2608**

**VOIR MIEUX
VIVRE MIEUX**

**COURS DU JOUR ET DU SOIR
AVRIL 1975**

• DESIGN • TEXTILES

Renseignements: Lundi au vendredi - 10 h. à 16 h.

**Guilde canadienne des métiers d'art, Québec,
2025 rue Peel, Montréal
849-6094**

**GOETHE
INSTITUT
MONTREAL**

COURS D'ALLEMAND
à partir du 7/8 avril 1975

COURS DE LANGUE
1ère, 2e et 3e année

COURS DE CONVERSATION
3e et 4e année

COURS SPÉCIALISÉS
2e, 3e et 4e année

**Inscriptions:
24-27 mars, 1er-8 avril**

**Place Bonaventure
Entrée LaGauchetière & Université**

**Renseignements:
866-1081**

UNIVERSITE DE MONTREAL

CERTIFICAT D'ANIMATION

INSCRIPTION SUR PLACE

• sur semaine: les 1, 2, 3, 4 et 7 avril, de 19h à 22h, au 3333 chemin Queen Mary, (6e étage), salle 605.

• le samedi: le 5 avril, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, à la permanence de la Faculté de l'éducation permanente, Pavillon des sciences sociales.

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, chemin Queen Mary. Tél. 343-6090/343-6992 après 17 heures.

UNIVERSITÉ DE FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE MONTREAL

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Certificats (30 crédits):

- Etudes québécoises
- Information et journalisme
- Nursing clinique
- Nursing communautaire
- Organisation des soins et éducation en nursing
- Publicité
- Relations industrielles (2 certificats)
- Relations publiques
- Sciences de la communication
- Traduction II

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT POUR ENSEIGNANTS

Baccalauréat en enseignement (préscolaire et élémentaire) (90 crédits)

Certificats (30 crédits):

- Mathématiques
- Sciences familiales

SESSION MAI-JUIN 1975

(date limite d'admission: 1er avril)

Pour plus de renseignements

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary.
Tél.: 343-6090/343-6992 après 17 heures.

Le politique prenant le pas sur le technique

On s'achemine vers un échec à l'ONUDI

LIMA (par l'AFP) — Un nouvel échec des Nations unies dans leurs efforts pour tenter de rapprocher les vues des pays du tiers monde de celles des pays industrialisés d'Occident pourrait être à nouveau enregistré à Lima.

Après plus de huit jours de débats, les problèmes politiques de fond ont résurgi à la conférence des Nations unies sur le développement industriel (ONUDI), qui, chaque jour un peu plus, reprennent le pas sur les problèmes techniques.

Le tiers monde demande notamment aux industrialisés "d'éliminer le colonialisme, l'apartheid, la discrimination raciale, le néo-colonialisme, l'occupation et toutes formes d'agression étrangère". Il exige de plus "la restitution et la compensation intégrale correspondant à l'exploitation" de toutes ces formes de domination.

Une fois de plus, les pays industrialisés d'Occident se déclarent en bloc contre ces "anciennes structures" de domination qui, pour certains, comme la Grande-Bretagne, "appartiennent au passé". Ils sont prêts à accepter le principe de "compensations" pour les cas les plus flagrants d'exploitation. Mais ils se retrouvent nombreux à refuser de voir ces principes et ces exigences consignés dans un texte

international dont l'interprétation pourrait par la suite entraîner, selon eux, "toutes sortes d'abus".

Les débats sur ce thème ont été, jusqu'ici, houleux. Certains pays du tiers monde ont déclaré se considérer encore "colonisés", tels Panama, qui a dénoncé la présence américaine aux abords du Canal, le Maroc, qui a rappelé ses revendications territoriales sur le Sahara espagnol, la Jamaïque, qui a dénoncé le rôle de l'apartheid dans le cône sud de l'Afrique...

De même, les pays en voie de développement, représentés par le porte-parole du "Groupe des 77", ont accusé les pays industrialisés d'"habiles manœuvres" pour retarder les travaux de la conférence. Le Groupe des 77 dénonce en particulier la lenteur avec laquelle la commissions de travail des pays industriels met au point le "plan d'action" que ces pays devraient adopter, notamment en matière tarifaire et commerciale, ainsi qu'en ce qui concerne le cadre des nouveaux projets d'industrialisation.

Les délégués des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont reconnu le "devoir moral" des pays industrialisés vis-à-vis de ceux qui ont été sous une forme ou sous une autre, exploités. "Mais, ont-ils dit, nous ne saurions accepter une obligation

juridique ou quasi juridique pour nos Etats de compenser et de restituer les ressources que l'on nous accuserait d'avoir pillées".

Il s'agit là en fait de la suite des discussions entamées lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, l'an dernier, sur la rédaction d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats.

Un certain nombre de pays industrialisés avaient finalement voté contre la Charte, notamment les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ce qui la rendait pratiquement inapplicable. D'autres, comme la France, s'étaient abstenus "à contre-cœur", par opposition à certains points qui pouvaient entraîner à terme des modifications du droit international.

Le représentant du Canada a insisté quant à lui sur le développement possible d'une coopération cherchant à promouvoir l'industrialisation à partir des matières premières agricoles, et a souhaité des résultats constructifs quant au contrôle des sociétés multinationales. Il a par ailleurs souhaité une libéralisation générale du commerce international.

Le représentant du CEDIMON (Centre d'étude européen regroupant des grandes entreprises publiques et privées) a de

son côté critiqué le caractère "monolithique" des revendications des pays du tiers monde, et leur trop fréquente "suspicion" vis-à-vis des activités des entreprises des pays industrialisés dans l'hémisphère-sud. Mais il a affirmé que "les milieux industriels répondront à l'appel dans toute la mesure où il concernera des interventions à leur portée".

De nombreux pays craignent maintenant que la conférence de Lima ne connaisse le sort de celle des Nations unies sur la charte internationale. Si échec il y a, cela prouverait que les pays du tiers monde sont décidés à choisir encore le "rapport de force" plutôt que l'entente, en imposant leurs décisions par des crises successives.

Ce à quoi les "durs" du tiers monde répondent: un échec prouverait que les pays industrialisés d'Occident ne sont pas encore en mesure d'accepter notre présence économique et industrielle dans un domaine qui, jusqu'à présent, leur a été réservé par la force des choses.

Toute possibilité d'accord n'est cependant pas exclue, du fait de la tentative d'évolution dans les idées de pays comme les Pays nordiques européens, ou les Pays-Bas, prêts à soutenir presque inconditionnellement les pays en voie de développement.

L'AIE s'entend sur le prix minimum sans préciser de chiffre

PARIS (Reuter) — Les 18 pays membres de l'Agence internationale de l'énergie, réunis depuis mercredi à Paris, se sont mis d'accord à l'unanimité sur une formule destinée à protéger la rentabilité de la mise au point de sources d'énergie autres que le pétrole.

Ils ont par ailleurs défini leur stratégie pour les entretiens préparatoires avec les pays producteurs de pétrole, qui se dérouleront à Paris en avril, en préparation de la grande conférence prévue pour cette année.

L'Agence internationale de l'énergie a adopté trois mesures liées entre elles, destinées à encourager et sauvegarder les investissements dans la mise au point de sources d'énergie hydro-électrique, nucléaire, ou autre, en les protégeant contre une baisse soudaine des prix du pétrole qui les rendrait non rentables.

Le vicomte Etienne d'Avignon, président de l'Agence, a déclaré après la séance que les Etats membres étaient convenus d'un "niveau de prix minimum commun garanti en dessous duquel le pétrole importé ne devrait pas être vendu sur leur marché intérieur".

M. d'Avignon a précisé que les pays membres de l'AIE pourraient acheter du pétrole au-dessous du prix minimum mais que par l'effet de taxes et autres mesures individuelles, ce pétrole ne serait pas disponible sur le marché intérieur au-dessous du prix convenu.

M. Thomas Enders, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis a approuvé les décisions de l'Agence qui reprennent fondamentalement l'idée de prix-plancher pour le pétrole avancée au départ par les américains.

De source autorisée américaine, on explique que dans une première période, il se pourrait qu'on détermine un éventail de prix-planchers au sein duquel chaque pays pourrait choisir le chiffre qui lui convient le mieux pour

protéger ses investissements dans les autres sources d'énergie. Mais plus tard, il y aurait un prix unique pour tous les Etats membres. Cet éventail de prix n'a pas encore été fixé, ni le prix spécifique final, précise-t-on de même source.

En dehors de cet accord sur une sorte de prix-plancher, l'Agence internationale de l'énergie s'est déjà mis d'accord sur des mesures communes d'économies de pétrole et sur la mise sur pied de lignes de crédits de 25 milliards de dollars pour venir en aide aux pays membres ayant des difficultés de balances de paiements provenant de la hausse du prix du pétrole importé.

M. d'Avignon a précisé que la réunion de Paris n'avait pas discuté quel devrait être le chiffre minimum retenu, ajoutant: "Et ce ne sera pas fait avant le dialogue imminent entre pays consommateurs et producteurs".

Certaines informations faisaient état d'un éventail de prix entre quatre et sept dollars le baril (les prix courants sont entre dix et onze dollars) mais de source autorisée américaine à Paris, on estime que quatre dollars serait un chiffre trop bas pour protéger la mise au point coûteuse de sources d'énergie, autres que le pétrole.

Par ailleurs l'Agence internationale de l'énergie a également décidé de coopérer dans la recherche et le développement de l'énergie, y compris des programmes bénéficiant du soutien commun, sur une base projet par projet.

M. d'Avignon a précisé que les décisions avaient été adoptées à l'unanimité bien que la Suède, qui fait objection à un prix minimum, se soit abstenue. M. d'Avignon a souligné qu'aux termes des règlements, une abstention ne porte pas atteinte au consensus du conseil des directeurs et qu'en conséquence les décisions ont été prises à l'unanimité.

Non alignés: Fidel Castro demande aux "pétroliers" d'investir dans le quart monde

LA HAVANE (Reuter) — Les pays producteurs de pétrole du tiers monde doivent investir dans les autres pays en voie de développement ne disposant pas de pétrole et leur fournir les crédits nécessaires pour les empêcher de couler à la catastrophe, a déclaré Fidel Castro.

Concluant les travaux du bureau permanent des pays non-alignés, qui ont duré trois jours à La Havane, le premier ministre cubain a déploré le fait que moins de cinq pour cent des revenus financiers des pays producteurs de pétrole, estimés à 860 milliards, soient reversés sous forme de crédits aux pays en voie de développement du quart monde.

Le dirigeant cubain n'a pu prononcer qu'hier à deux heures du matin, un discours qu'il devait faire mercredi soir, des difficultés de dernière minute étant apparues dans la rédaction de la déclaration finale de la réunion des ministres des Affaires étrangères.

Le bureau permanent s'était réuni pour étudier comment étaient appliquées les décisions prises au dernier sommet des non-alignés d'Alger, en septembre 1973.

"Il n'est pas question de faire des dons ou des cadeaux à ces pays et encore moins d'y investir directement parce que cela conduirait à une répétition du capitalis-

me", a déclaré Fidel Castro, dans son discours de 40 minutes.

Ce que nous proposons ce sont des crédits appropriés pour le développement des pays qui en ont le plus besoin, pour le bénéfice de ces peuples et non des minorités, a-t-il ajouté.

Il est nécessaire d'élaborer une stratégie entre les pays producteurs de pétrole et les autres pays en voie de développement.

Une telle stratégie fait cruellement défaut, a poursuivi le premier ministre cubain, disant toutefois qu'il existait quelques exceptions, dont l'Algérie, l'Irak et le Venezuela.

Evoquant l'évolution de la situation internationale depuis le sommet d'Alger, M. Castro a déclaré: "Dans l'ensemble, les victoires remportées par les peuples sont encourageantes." Il existe un progrès politique au Portugal qui s'est approfondi et a créé un "espoir révolutionnaire dans l'Europe occidentale", a-t-il ajouté.

En concluant leurs travaux, les ministres des Affaires étrangères des 17 pays membres du bureau permanent ont convenu de se retrouver du 25 au 29 août à Lima, pour préparer le prochain sommet non-aligné qui doit se dérouler au début

1976 à Colombo, Sri Lanka.

A la fin de la réunion a été publiée une déclaration approuvée par le bureau permanent. L'instauration d'un nouvel ordre économique est une condition préalable à tout règlement de l'actuelle situation de crise économique internationale, y est-il dit. Toute amélioration de la situation économique devra aussi être fondée sur "un strict respect de la souveraineté des pays en voie de développement." La déclaration dénonce, sans les nommer, les Etats-Unis qui menacent de recourir à la force ou d'arrêter leurs ventes de produits alimentaires de manière à maintenir "leur position d'hégémonie sur le monde". Elle réaffirme le droit qu'ont les pays en voie de développement de recouvrer leurs ressources naturelles et d'assurer leur indépendance économique.

Le bureau permanent déclare également que le programme d'action adopté à la conférence de Dakar sur les matières premières servira de base pour une action conjointe des pays en voie de développement devant la crise actuelle.

Il est urgent d'appliquer sans délai les décisions prises à Alger en février par les pays producteurs de pétrole, et notamment celles instaurant un fonds spécial et

des programmes d'aide aux pays en voie de développement dont les balances des paiements sont largement déficitaires, dit le bureau permanent.

"Le bureau estime que les pays en voie de développement doivent prendre part de manière unifiée, sans qu'il soit fait de distinction entre producteurs et consommateurs de pétrole, à toutes les conférences internationales où les prix du pétrole et ceux des autres matières premières sont élaborés", dit la déclaration.

Elle indique par ailleurs que le bureau permanent soutient "l'établissement d'organisations latino-américaines et la convocation de conférences et de réunions dans le but de créer de nouvelles institutions multilatérales dans cette région".

Enfin, la déclaration finale invite tous les pays latino-américains à rejoindre le mouvement non-aligné en tant que membres à part entière. Les seuls membres actifs de ce continent sont l'Argentine et le Pérou, qui ont rallié le mouvement lors du sommet d'Alger. Cuba, l'un de ses fondateurs, et des pays de langue anglaise tels que la Jamaïque, Guyane et Trinidad-Tobago. Faisant écho aux discours prononcés par les ministres cubain et péruvien, la déclaration finale dit que "les pays latino-américains comprennent maintenant avec une clarté croissante qu'ils font partie de l'ensemble du tiers monde".

Difficile remaniement à Lisbonne

LISBONNE (AFP) — Derrière la façade d'une ville qui vacue tranquillement à ses occupations, Lisbonne connaît actuellement une intense activité politique. Le remaniement ministériel qui était prévu pour hier au plus tard lorsqu'il fut annoncé à la fin de la semaine dernière, n'a toujours pas été mis au point. Le général Vasco Gonçalves, premier ministre, a multiplié depuis le début de la semaine ses rendez-vous avec les leaders politiques des trois partis de la coalition et du Mouvement démocratique portugais, ainsi qu'avec diverses personnalités militaires pour mettre au point la répartition

nouvelle des ministères. D'après les impressions recueillies dans les milieux politiques, ou est enclin à penser que certaines difficultés sont à l'origine du retard apporté au remaniement ministériel. Ces difficultés auraient surgi à la suite d'exigences présentées par le parti socialiste. On rappelle en particulier que le parti de M. Mario Soares a toujours contesté le caractère représentatif du Mouvement démocratique portugais dont l'entrée au gouvernement est considérée comme plus que probable. Le parti socialiste n'a rien perdu de sa combativité et M. Mario Soares, son secrétaire gé-

néral, en donnait une image mercredi soir au cours d'un meeting à Porto, lorsqu'il proclamait la nécessité d'une unité de la coalition "dans le respect mutuel et sans partis hégémoniques déguisés". L'allusion au Mouvement démocratique portugais que le parti socialiste a souvent dénoncé comme un "satellite du parti communiste" est évidente. Cette situation tend à démontrer que, malgré sa position de force, le Mouvement des forces armées n'entend rien faire en dehors des partis et a conscience de l'importance primordiale du parti socialiste. Selon certaines rumeurs, M. Mario

Soares n'aurait pas hésité à mettre dans la balance sa participation et celle de ses amis au gouvernement. La pression ainsi exercée par le secrétaire général du parti socialiste n'est pas négligeable. En effet, l'absence de ce parti dans la coalition gouvernementale enlèverait au régime portugais le "crédit démocratique" qu'il peut espérer dans le monde notamment en Europe occidentale. L'argument est d'autant plus fort que la suspension du parti de la démocratie-chrétienne, membre de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, a soulevé en Europe de violents remous qui risquent d'apporter un très gros préjudice à l'image extérieure d'un Portugal démocratique.

Selon certains milieux, M. Soares, quitterait bien le ministère des Affaires étrangères où il serait remplacé par le commandant Melo Antunes (socialisant) proche des pays du tiers monde. M. Soares obtiendrait comme MM. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste et Magalhães Mota, membre dirigeant du parti populaire démocratique, un ministère sans portefeuille. Cela ne signifierait pas une diminution de son influence, puisque les ministres sans portefeuille ont un droit de regard sur l'activité des autres ministères.

Le ministère des Affaires sociales serait confié à M. Jose Manuel Tengarrinha, l'un des dirigeants du MDP. On donne également pour probable le départ du gouvernement du commandant Vitor Alves, ministre sans portefeuille, qui serait nommé représentant permanent du Portugal à l'ONU.

Création du fonds de 25 milliards
PARIS (AFP) — Les ministres des Finances des 24 pays membres de l'OCDE se réuniront au siège de cette organisation à Paris, le 9 avril, pour signer l'accord créant le fonds de soutien financier de l'OCDE de 25 milliards de dollars. Les négociations, indique un communiqué de l'OCDE, sur le fonds de soutien financier proposé par M. Kissinger, ont été menées à bonne fin au cours du dernier week-end par le groupe de travail ad hoc du conseil de l'OCDE.

Un débloccage à la CSCE ?

GENEVE (d'après Reuter et AFP) — D'importants progrès réalisés cette semaine à Genève à la conférence européenne sur la sécurité et la coopération ont rendu plus probable l'éventualité d'un sommet final le 30 juin sur ce thème, comme l'a proposé M. Leonid Brejnev, ont déclaré des délégués de pays occidentaux et de pays neutres.

L'URSS en effet, indique-t-on de même source, a annoncé qu'elle "manifestera une attitude plus souple" en ce qui concerne les "paramètres" concernant la publicité des manœuvres et des mouvements de troupes, c'est-à-dire les délais de notifications, l'importance des effectifs et l'étendue des zones où devraient être signalés les mouvements militaires. Toutefois, ajoute-t-on, les Soviétiques

ont proposé que cette notification soit "volontaire" ce qui paraît aux yeux de certains experts signifier qu'elle pourrait être facultative, alors que la plupart des Occidentaux et les pays neutres souhaitent qu'elle soit obligatoire.

Cette question des "mesures militaires de confiance" comme l'appellent les négociateurs de Genève, est l'une des plus épineuses que traitent les délégués des 33 pays du continent européen (Albanie exceptée), ainsi que des Etats-Unis et du Canada.

Cette semaine, la conférence a réalisé des progrès en ce qui concerne les conditions de travail des journalistes et l'éducation. Elle a constitué un groupe de travail, sur proposition de la Suède, pour étudier l'organisation de sa troisième phase, ont ajouté les délégués.

NOUVEAU BUREAU de la S.C.H.L. à LAVAL

La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement annonce l'ouverture d'un nouveau bureau à Laval.

L'ouverture aura lieu le lundi 24 mars à 8 h 30.

Le gérant, Monsieur Réal Lapiere ainsi que les membres de son personnel, qui sont à votre entière disposition, seront heureux de vous y accueillir.

Ce nouveau bureau a été créé pour desservir les comtés de Laval, Duvernay, Terrebonne, Argenteuil-Deux-Montagnes ainsi qu'une partie du comté de Labelle.

ÉDIFICE G.L. INC.
Bureau 530
3, Place Laval
Laval H7N 1A2
Tél.: 663-9300



Société centrale d'hypothèques et de logement

Central Mortgage and Housing Corporation

Quand on a les moyens



122-E \$14.80



Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon
Représenté par J. M. Douglas International

La presse et les enquêtes gênent le fonctionnement de la CIA, affirme Colby

WASHINGTON (AFP) — M. William Colby, directeur de la Central Intelligence Agency (CIA) déclare dans une interview accordée au Washington Star, que les révélations dans la presse et les enquêtes menées par plusieurs commissions sur les activités clandestines de la CIA nuisent au bon fonctionnement du service de renseignement et de contre-espionnage américain.

«Un certain nombre d'Américains (résidant à l'étranger) nous ont fait savoir qu'ils ne veulent plus travailler avec nous. Ce ne sont pas des agents mais des Américains qui nous ont aidés dans le passé de diverses manières. Des services de renseignements étrangers nous ont indiqué que la poursuite de la collaboration avec nous les préoccupait... Nous sommes en train de perdre certaines sources de renseignement.»

M. Colby ajoute qu'il est maintenant

de mode de rendre la CIA responsable de tous les incidents qui se produisent dans le monde: par exemple, au Mexique, la CIA est accusée d'avoir fomenté les troubles à l'université de Mexico, ce qui, dit-il, est rigoureusement faux.

En ce qui concerne le Chili, M. Colby affirme que la CIA n'a rien eu à voir avec le renversement et la mort d'Allende. «Notre plan consistait, explique M. Colby, à essayer d'aider certaines forces démocratiques en prévision des élections de 1976 dans l'espoir qu'elles l'emporteraient sur M. Allende. Mais la politique de M. Allende a créé une telle confusion dans le pays — et pas la CIA — que ce sont les militaires qui ont pris le pouvoir. Si vous me demandez si ce fut un succès pour la CIA ou un échec, je répondrai que ce fut un échec dans le mesure où les forces démocratiques n'ont pas remporté les élections au Chili».

Repli incluant Abou Rodeis, mais sans les cols ? Israël soumet des "propositions détaillées"

ASSOUAN (AFP) — «J'apporte de nouvelles suggestions israéliennes que je vais transmettre au président Sadate et après cela nous pourrions décider où nous en sommes», a déclaré M. Kissinger en arrivant hier soir à Assouan pour rencontrer à nouveau le président Sadate après une journée complète de discussion à Jérusalem.

L'impression recueillie auprès des journalistes américains qui voyagent avec M. Kissinger est que la journée de discussion avec les responsables israéliens a été très dure. Les pronostics de ces journalistes sont apparemment très réservés.

De son côté, M. Shimon Peres, ministre israélien de la Défense, qui avait accepté de répondre aux questions des journalistes à l'issue de la réunion extraordinaire, hier après-midi, du gouvernement israélien, a indiqué que des «propositions détaillées» avaient été soumises au secrétaire d'Etat pour qu'il les remette au président Sadate.

Ces «propositions détaillées», selon certaines sources, pourraient signifier que le cabinet israélien envisage des solutions nouvelles qui vont dans le sens des Égyptiens et qui tiennent compte de leur refus d'un accord politique sur la non-

belligérance. Ces solutions iraient au-delà du premier mandat donné au premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, qui proposait un repli de 30 à 50 kilomètres sans les cols stratégiques et sans les puits de pétrole d'Abou Rodeis. Selon les mêmes sources, Israël aurait peut-être proposé un repli incluant Abou Rodeis, mais sans les cols. D'autre variantes ont été également peut-être envisagées.

Dans sa déclaration aux journalistes, le ministre israélien de la Défense a refusé de dire si le secrétaire d'Etat américain avait, de son côté, soumis ses propres propositions. Il a souligné toutefois que «s'agissant d'un dialogue, des idées et des suggestions étaient échangées de part et d'autre».

M. Kissinger avait prolongé son séjour à Jérusalem, après avoir fourni au gouvernement israélien certains «éclaircissements». Il a conféré pendant trois heures avec les négociateurs israéliens, à la suite d'une décision du gouvernement de M. Yitzhak Rabin, qui revenait à refuser d'évacuer les cols stratégiques de Mitla et de Guidi, en échange des concessions offertes jusqu'à présent par les Égyptiens.

À l'issue de cet entretien, le gouvernement israélien s'est de nouveau réuni,

tandis que le secrétaire d'Etat américain, qui aurait dû partir pour Assouan, prolongeait son séjour à Jérusalem, dans l'attente des résultats de la discussion.

Selon la radio israélienne, après 10 heures de délibérations, le gouvernement de M. Rabin a décidé de s'en tenir à son offre primitive à l'Égypte, à savoir que les Israéliens se replieraient d'une cinquantaine de kilomètres dans le Sinaï, mais garderaient les cols stratégiques de Guidi et de Mitla, ainsi que le gisement pétrolier d'Abou Rodeis, sur la mer Rouge.

Cependant, le journal Haaretz rapporte que le gouvernement israélien aurait élaboré une contre-proposition à l'intention des Égyptiens: les Israéliens se retireraient d'une cinquantaine de kilomètres et évacueraient le gisement pétrolier, mais garderaient les cols. Cette proposition ne serait faite, déclare le journal,

qu'à condition que Le Caire prenne à l'égard d'Israël un engagement plus ferme de non-recours aux armes.

Pour sa part, le président Anouar Sadate estime, dans une interview publiée par la revue Al Hawadess, que les «garanties réclamées par Israël en contrepartie d'un nouveau repli du Sinaï» ne doivent être soulevées qu'à Genève dans le cadre d'un règlement global et définitif. «En effet, selon le président égyptien, dont l'interview a été recueillie mardi dernier, l'actuelle mission Kissinger ne doit porter que «sur le retrait d'Israël des passes stratégiques de Mitla et de Guidi, ainsi que du champ pétrolier d'Abou Rodeis, s'accompagnant d'un retrait analogue, simultané ou non, des autres fronts arabes.»

Le président confirme d'autre part, sans en préciser le nombre, que l'URSS a fourni mais avec un certain retard des Mig-23 à l'Égypte.

Impasse chypriote

NATIONS UNIES (Reuter) — Les Chypriotes-Turcs ont rejeté la proposition de reprendre leurs conversations de paix à Genève, et le secrétaire de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a rejeté une contre-proposition prévoyant une rencontre à Téhéran, ceci pour des raisons techniques, apprend-on de source informée aux Nations unies.

Les Chypriotes grecs avaient donné leur accord pour que les conversations aient lieu à Genève du 21 avril au 5 mai. M. Waldheim, qui doit se trouver à Genève le 5, a fait savoir qu'il n'était pas en mesure de se trouver alors à Téhéran. De nouvelles consultations auront lieu pour fixer le lieu et la date des négociations, demandées il y a une semaine par le Conseil de sécurité.

Quatre missions analogues auraient eu lieu

Sous-marin russe: la CIA n'était pas seule

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — La Central Intelligence Agency (CIA) pourrait ne pas être le seul organisme fédéral américain impliqué dans la récupération d'un sous-marin soviétique qui a coulé par 5,000 mètres de fond à 1,200 km au nord-ouest d'Hawaï.

L'opération effectuée au cours de l'été dernier par le Glomar Explorer et qui s'était soldée par un demi-échec — le bâtiment de récupération n'étant parvenu à remonter que la partie avant du sous-marin, la moins intéressante pour les services secrets — avait coûté plus de \$350 millions.

La CIA ne disposant pour budget annuel que de \$750 millions, il est possible qu'une autre agence de renseignements

américaine, la National Security Agency, qui dispose d'un plus gros budget, ait également participé à l'opération. L'objectif de cet organisme est tout d'abord de découvrir les codes secrets employés par les puissances étrangères. Elle aurait eu tout à gagner de la récupération d'un sous-marin construit en 1958, un modèle aujourd'hui largement dépassé.

Les messages codés et décodés se trouvant à bord du bâtiment coulé auraient été d'une valeur inestimable aux spécialistes américains qui s'efforcent de déchiffrer les nombreux messages codés échangés entre le quartier général de la flotte soviétique du Pacifique, installé à Vladivostok, et les sous-marins en patrouille au moment de l'accident.

Interrogé sur une éventuelle implication de la NSA, un porte-parole de la CIA s'est contenté de répondre: «Eh bien, nous sommes tous intéressés, n'est-ce pas?»

Le Glomar Explorer, qui a récupéré un tronçon du sous-marin soviétique, était muni d'appareils de levée qui lui permettaient de récupérer des objets allant jusqu'à 800 tonnes et il lui aurait été donc impossible de soulever intact le sous-marin qui jaugeait 2,800 tonnes, écrit hier le Washington Post.

De toute façon, écrit le quotidien américain, citant des sources, des photographies sous-marines prises par la CIA en 1970 indiquaient que le sous-marin soviétique était cassé en quatre ou cinq par-

ties qui gisaient au fond de l'océan. Le quotidien ajoute qu'une partie du kiosque du sous-marin a été ramenée à la surface. Ce qui pourrait indiquer qu'au moins une des têtes nucléaires des missiles, dont le sous-marin était armé et où ces armes étaient gardées, a peut-être été récupérée.

De son côté, le sénateur démocrate Frank Church, président de la commission d'enquête sur les activités de la CIA, a déclaré que «si la CIA peut dépenser \$350 millions pour renflouer un sous-marin vieux de dix-huit ans, alors l'agence doit suivre des critères liant coûts et bénéfices». Les membres de la commission sénatoriale auraient étudié hier s'il fallait demander la démission du directeur de l'agence, M. William Colby. L'objet de la mission du Glomar Explorer était, selon des journalistes américains, de récupérer trois missiles nucléaires et des ordinateurs de codification se trouvant dans la partie arrière du bâtiment, mais ces précieux équipements reposent toujours au fond du Pacifique.

Une dizaine de suspects-espions ont été enlevés illégalement par le FBI

NEW YORK (AFP) — Le New York Times affirme, dans son édition d'hier, que le FBI a enlevé illégalement dans les années 60, «moins d'une dizaine» de personnes suspectées d'être des espions travaillant pour des puissances étrangères.

Citant deux membres du FBI, qui ont eu connaissance directe de ces opérations d'enlèvements clandestins, le journal précise que ces enlèvements furent abandonnés vers 1965.

C'est le chef du FBI d'alors Edgar Hoover, qui approuvait personnellement ces opérations. Le nombre de personnes qui en étaient informées au FBI était très limité, ajoute le New York Times en se référant aux deux agents. Ces enlèvements, qui selon le journal, ont été également

confirmés par deux autres agents du FBI, visaient essentiellement des étrangers entrés illégalement aux États-Unis et suspectés d'être des espions au service de pays communistes.

Ce genre d'opération avait été mis sur pied au plus fort de la guerre froide, lors d'incidents tels que ceux ayant accompagné la crise des missiles de Cuba.

La mission des ravisseurs était de «retourner» l'espion communiste (en général au service du KGB) et d'en faire un agent double. Aucune torture physique ne lui était infligée. Une fois capturé, dit le journal, l'espion était gardé dans une maison particulière parfois pendant plusieurs semaines. Il y subissait, en revanche, une

sorte de lavage de cerveau. Les agents du FBI ne le quittaient plus d'une semelle. Un membre du FBI dormait même dans son lit avec lui et il était sous surveillance constante jusque dans le cabinet de toilette. Au bout d'un certain temps, l'espion communiste cédait devant un tel régime et devenait agent double. Aucun de ces espions n'a perdu la vie lors de ces enlèvements, soulignent les sources du New York Times.

Vers 1965, cependant, les équipes du FBI chargées de ces opérations commencèrent à s'inquiéter du caractère totalement illégal des enlèvements. Ils voulaient avoir des ordres écrits de M. Hoover, ce que ce dernier refusa. Les kidnappings furent alors abandonnés.

Avant d'en acheter une bouteille, goûtez-y d'abord après un bon repas dans un restaurant.



Une des délicieuses façons d'offrir Irish Mist: l'Irish Mist Coffee.

Dans un gobelet, 1 oz d'Irish Mist, 3 oz de café noir chaud, 1 cuillerée de crème fouettée.

Ne pas mélanger.

Pour d'autres recettes, écrivez à: Service aux consommateurs, c/o Walter Trudeau, Les Distilleries Corby Ltd, Case Postale 308, Succursale B, Montréal.

Ça vous brasse jusqu'au fond de l'âme

Distillé et embouteillé en Irlande par The Irish Mist Liqueur Co. Ltd. Distribué par J. M. Douglas et Cie Ltee de Montréal

Chez nous quand on déménage ça se fête!

Et pour mieux le partager avec vous, on a pensé vous proposer des réductions de 10 à 30% sur nos meubles et accessoires... histoire de faciliter votre déménagement.*

LA MAISON DANOISE

Ca se continue pour quelque temps encore à la Place Ville-Marie et au 9501 Côte de Liesse, Dorval (sortie avenue Renaud).

*Notre magasin de Fairview est fermé. Surveillez l'ouverture prochaine de notre nouveau magasin sur la Transcanadienne.

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent
Un des films les plus bouleversants de l'histoire du cinéma...

YVES MONTAND
MICHEL PICCOLI
SERGE REGGIANI
GERARD DEPARDIEU

UN FILM DE
CLAUDE SAUTET

**Vincent,
François,
Paul
et les autres...**

CREMAZIE SEM.: 7.20-9.30
12.30-2.45-5.00-7.20-9.30
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

TOUS LES COMÉDIENS SONT EXCELLENTS
GILBERT SICOTTE EST REMARQUABLE.

UN FILM À VOIR
R.H. ROY

M. PECLET
DIM. MATIN

une histoire d'héritage

**les
Vautours**

un film
de Jean-Claude Labrecque

ETUDIANTS \$1.50

gilbert monique carmen amulette
sicotte mercure tremblay garneau

FESTIVAL 1206, STE-CATHERINE E. 525-8600

Une salle de concert de 600 places à l'Un. McGill

C'est le jeudi 27 mars, à 16 heures, que l'on présentera à la presse la nouvelle salle de concert Maurice Pollack de McGill, qui sera inaugurée officiellement le 10 avril. A cette occasion, le professeur Helmut Blume, doyen de la Faculté de musique souhaitera la bienvenue aux représentants des médias et se fera un plaisir d'exposer l'historique de cette nouvelle salle dotée de l'équipement le plus perfectionné et située derrière la façade victorienne du Pavillon de musique Strathcona, 555 ouest, rue Sherbrooke (autrefois appelé Collège Royal Victoria).

Cette salle est dédiée à la mémoire du philanthrope Maurice Pollack de Québec. L'achèvement des travaux a été retardé pour diverses raisons depuis 1966, date de la donation initiale. Il reste encore à apporter quelques dernières touches, mais en dépit du long délai consacré à sa construction, la salle comble toutes les espérances de ceux qui s'y intéressaient de près ou de loin à McGill. Les étudiants de la Faculté de musique auront désormais accès à la première salle créée à McGill, vraiment aménagée pour accueillir des représentations à caractère professionnel et dédiée aux arts de l'interprétation.

Entièrement équipée des dispositifs d'éclairage et d'acoustique les plus perfectionnés, cette salle de 600 sièges a été dessinée par les architectes Bland, Lemoyne, Shine et Lacroix conformément aux spécifications fournies par McGill. La scène peut accueillir un orchestre symphonique au complet; il y a également une fosse d'orchestre pouvant loger trente musiciens.

Bien que la Faculté ait la priorité pour se servir de la salle, d'autres groupes attirés par ses aménagements modernes et son emplacement au centre-ville auront la possibilité de la louer pour présenter leurs productions. La Société de musique contemporaine a déjà manifesté de l'intérêt pour se servir de cette salle.

L'inauguration de la salle marquera également le début de tout un mois consacré à la musique à McGill. Etudiants, professeurs et diplômés de McGill y donneront quelque trente-trois représentations dont l'entrée est libre pour le public. Ces productions comprendront des concerts symphoniques, de la musique de chambre, des solistes, des récitals, du jazz, des chorales ainsi qu'une soirée spéciale placée sous les thèmes "Retrospective d'opéra à McGill 56-75".

Un accueil unanime pour le chef-d'oeuvre de '75

Ce film efface tous les réalisateurs du moment. Il est unique et il faut le voir. *Paris Match*

L'Film d'Ingmar Bergman, "Scènes de la Vie Conjugale", rabaisse tous les autres films présentés cette saison à une dimension lilliputienne. Jamais je n'ai vu film aussi puissant, aussi intelligent, aussi lucide. *John Hofsess, Maclean*

La richesse du film découle de la richesse de l'expérience de Bergman. *Jean-Louis Bory, Nouvel Observateur*

Oeuvre d'une force irrésistible et d'une intelligence indestructible. *T. E. Kalem, Time*

Jamais sûrement n'avait-on montré de façon si bouleversante cet art de s'aimer: de façon terrestre et imparfaite qui est la nôtre. *Pierre Billard, Journal du Dimanche*

Certes l'un des films les plus importants jamais produits. *John Simon, Esquire (janvier 1975)*

"Scènes de la Vie Conjugale", c'est la mort et la résurrection du couple, la minute de vérité de cette longue analyse sourde et cruelle à propos de la relation entre deux êtres. *Anne de Gaspéri, Le Quotidien de Paris*

L'un des plus grands films qu'il m'ait été donné l'occasion de voir. Un chef-d'oeuvre de profondeur intime, de sensibilité, de sagacité et d'intelligence. *Rex Reed, New York Daily News*

C'est de toute évidence la beauté et la générosité qui situent ce chef d'oeuvre au-dessus des considérations banales sur le couple. *Henri Chapier, Le Quotidien de Paris*

"Scènes de la Vie Conjugale" est probablement le plus accessible des 40 films d'Ingmar Bergman. *Joseph Gelmis, Newsday*

Un film d'une authenticité et d'une dimension humaine rare. *Georges Dascal, La vie ouvrière*

Jamais plus il ne sera possible de faire un autre film aussi fascinant, aussi profond et d'une grande qualité traitant de ce thème. *Winsten, New York Post*

C'est à une mise à nu de notre vie que Bergman se livre. *Jean-Luc Drouin, Télérama*

Selon moi, "Scènes de la Vie Conjugale" est l'un des films les plus marquants de l'année. *Gene Shalit, NBC-TV*

Chez Bergman la fascination est immédiate. *Evelynne Michel, Télé Sept Jours*

On voudrait que le film dure indéfiniment. *Liz Smith, Cosmopolitain*

Tout l'accent est mis sur le dialogue si riche qu'on voudrait ne pas l'oublier. *Brigitte Vuibert, Elle*

Enfin un couple de tous les jours. Ni excentrique ni demeuré. *Jean Mara, Minute*

14 ans

À l'affiche



Les FILMS MUTUELS présentent
le chef d'oeuvre de

INGMAR BERGMAN

Scènes de la Vie Conjugale

interprété par LIV ULLMANN et ERLÄND JOSEPHSON
avec Bibi Andersson,
écrit produit et réalisé par INGMAR BERGMAN

le DAUPHIN
REMBERT PRÉS D'IBERVILLE 721-6060

LUN. AU VEN.: 6.30-9.15
SAM.: 1.20-4.05-7.00-9.35
DIM.: 12.50-3.40-6.30-9.15

CLYDEE
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. AU VEN. 7.30-9.30
SAM.: 1.20-3.45-5.30-7.30-9.30
DIM.: 1.30-3.45-5.30-7.30-9.30
SALLE RESNAIS

POUR TOUS

4e Semaine

UN FILM DE
LUIS BUNUEL

**LE FANTÔME
DE LA LIBERTÉ**

"Un film qui se passe très bien de poteaux indicateurs et de mode d'emploi. L'éblouissement suffit." — *Le Monde*

"Quel souffle, quelle allure, tout vole en éclats comme sous le double bang d'un superpersonnage traversant le mur de la connerie." — *Le Nouvel Observateur*

"Éblouissant de fraîcheur, tantôt féroce et tantôt facétieux, toujours serein, souvent déconcertant, drôle, oui, drôle et, pour tout dire, assez génial." — *L'Express*

"Ces gags 'hénaurmes' font pâmer de rire. Le grand vent du surréalisme continue de souffler sur Bunuel." — *Le Point*

"Contre ce fantôme de liberté, Luis Bunuel a construit une nouvelle machine de guerre superbe et bizarre qui est un chef-d'oeuvre." — *Télérama*

"Intelligent, drôle et caustique, évoquant l'ironie et le persiflage d'un Voltaire." — *Quotidien de Paris*

Le plus beau film de Tanner
un événement poétique.
— *LE NOUVEL OBSERVATEUR*

14 ANS

un film de ALAIN TANNER

**le milieu
du monde**

18 ANS
Adultes

Après "W.R. Les mystères de l'organisme"
voici le plat de résistance.

J.P. PASSER (COMBAT)

SWEET MOVIE

"Sweet Movie" provoque un dégagement
d'ozone érotique.

J.L. BORY (CINEMA)

SWEET MOVIE

"Sweet Movie" est un film résolument
surprenant et volontairement choquant.

R. FLORENT (RTL)

SWEET MOVIE

Nous n'avons rien vu de plus spectaculaire
à Cannes. Le film à ne pas manquer.

M.P. QUOTIDIEN DE PARIS

SWEET MOVIE

UN FILM DE DUSAN MAKAVEJEV

CAROLE LAURE

avec PIERRE CLEMENTI - ANNA PRUCNAL
SAMI FREY - JOHN VERNON - OTTO MUEHL

EN COULEURS

FLEUR DE LYS ET DE PARIS: 1:30-3:30
5:30-7:30-9:30
CINÉ V: SUR SEM.: 7:30-9:30

FLEUR DE LYS 858 est. Ste-Catherine 288-3303

CINÉMA DE PARIS 896 O. Ste-Catherine 861-2996

CINÉMA V 5550 Sherbrooke west tel 489-5559

LES FILMS MUTUELS présentent

le film le plus vrai et
le plus drôle qu'ait inspiré
le conflit de générations

avec
Lino Ventura et
Annie Girardot
et l'extraordinaire révélation du cinéma français
Isabelle Adjani

Le film
de l'année
prix
Louis Delluc 74
prix
Elle 74

la gifle

un film de
Claude Pinoteau

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

12.55 - 3.00 - 5.10 - 7.15 - 9.25

St-Jean
Capitol

La semaine de la chanson coûtera \$551,000 et se tiendra sous un immense chapiteau

par Jacques Thériault

Comme plusieurs le pressentaient déjà, la Semaine de la chanson québécoise qui doit avoir lieu en août prochain dans la Vieille Capitale serait une salle de spectacles supplémentaire et permanente à l'usage des impresarios. Donc, contrairement à ce que le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, annonçait lundi dernier, cette manifestation ne serait pas un banc d'essai ou un outil à l'usage exclusif des chansonniers québécois, mais s'insérerait dans le cadre d'un vaste projet dont l'objectif principal est de rentabiliser un investissement de \$551,000.

Un rapport présenté au MAC il y a un mois, et dont LE DEVOIR a obtenu copie, indique en effet que la subvention de \$260,000 allouée par ce même ministère au comité organisateur de ce festival ne couvre que les frais encourus par l'aménagement du site choisi, à savoir la cour intérieure de la petite Bastille, sise sur les Plaines d'Abraham.

Mesurant 56,000 pieds carrés et capable d'accueillir entre 10 et 12 mille personnes dans son enceinte, cette cour sera entièrement recouverte d'un immense chapiteau érigé au prix de \$146,000 et dont la toile coûtera à elle seule \$105,000. Le

reste de la subvention globale du MAC sera réparti comme suit: salaires des employés du service des aménagements (\$24,000), construction des modules d'un Village des arts (\$80,000), installation du bureau de la Bastille (\$5,000) et montage de la scène (\$5,000).

A ce budget d'aménagement, il faut ajouter \$140,000 pour produire les spectacles, \$68,000 pour le service des communications (relations publiques, publicité, frais de déplacements, etc.), \$63,000 pour le service administratif et \$25,000 à la direction générale dont le responsable recevra à lui seul

\$15,000 pour un travail échelonné sur trente-deux semaines. Toujours selon ce rapport, c'est d'abord à la Place Desjardins qu'on avait songé comme lieu de prédilection pour présenter ce festival de la chanson, mais de sérieux retards à l'échancier des constructeurs repoussèrent la date de la manifestation au 15 novembre 75. Abandonnant également le projet d'élire droit d'asile à la Place Bonaventure à cause du mauvais acoustique de la salle d'exposition, on devait finalement opter pour la cour intérieure de la petite Bastille et le terrain environnant.

La Société d'accueil du Festival international de la jeunesse, lit-on dans ce rapport, aurait pu, pour la Superfrancofête, placer la grande scène à l'intérieur des murs de l'ancienne prison et construire le Village des arts tout autour, sur le terrain dépendant de la bâtisse. La fête gratuite pour tout le monde et la complexité du village décideraient la SAFIJ de placer la scène à l'extérieur de la cour si la SAFIJ avait absolument dû rentabiliser l'opération spectacle.

A ce chapitre, on apprend que huit spectacles composés de quatre artistes québécois "qui en sont à différents stades de leur carrière" seront présentés sous le chapiteau au cours de cet événement qu'on identifie non pas comme une "Semaine de la chanson québécoise" mais comme un "Festival de la chanson québécoise". Ces spectacles seraient regroupés "soit par thème ou selon une conception originale" qui tiendrait compte de la diversité du monde de la chanson en terre québécoise.

Pour leur part, les modules adjacents à la grande scène seront animés par de mini-spectacles et seront le théâtre d'activités diverses: expositions, conférences de presse, lancements de disques, rencontres, etc. Comme ce fut le cas à la Superfrancofête l'été

dernier, cet ensemble sera complété de bars et de terrasses. Et de préciser l'auteur du rapport: "La Société du festival de la chanson québécoise (SFCQ) posséderait donc un lieu protégé, réutilisable pour d'autres manifestations compatibles avec ses buts".

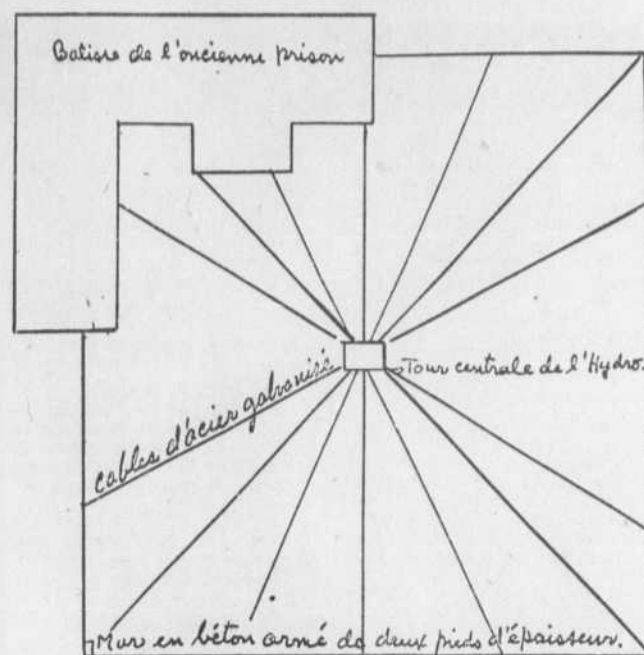
Cela nous amène à évoquer les raisons qui feraient de la cour intérieure de la petite Bastille une salle de concert permanente où les impresarios québécois présenteraient, à l'issue de cette semaine, non seulement des chansonniers du terroir mais des artistes venus de pays divers. Et cette pratique n'aurait rien de répréhensible si le ministre Hardy n'avait pas déclaré lundi dernier que cette semaine de la chanson québécoise ne constituait "qu'un des éléments de la politique de la chanson qui sera dévoilée ultérieurement". Ce dernier ajoutait également: "Il s'agit de créer un événement qui servira de point de rencontre à tous les secteurs de l'industrie et d'immense carrefour de sensibilisation du public aux produits de la chanson québécoise". Or, à la lumière de ce rapport, la subvention de \$260,000 favoriserait beaucoup plus les intérêts économiques des impresarios que ceux de ceux qui en ont le plus besoin, en l'occurrence les chansonniers et plus particulièrement les jeunes susceptibles d'assurer la relève.

Au chapitre des revenus, les prévisions se chiffrent à \$195,000 et incluent les profits anticipés par la restauration et la vente des billets en se basant sur les salles remplies à 60 pour cent de leur capacité. A cet égard, le rapport recommande un paiement différé de la toile du chapiteau. "Le plus lourd investissement de la société est l'achat de la toile de la toiture, lit-on. A lui seul, cet investissement coûte à la société \$105,000. Comme cette toile est pour durer, la moitié du paiement de cette somme devrait être différée à l'année suivante". En dé-

finitive, en excluant ce paiement différé de \$50,000 et en misant sur des revenus de \$195,000, l'organisation de ce Festival de la chanson québécoise coûterait \$306,000.

Selon d'autres sources, Félix Leclerc aurait été approché dans le but d'assurer la présidence de ces fêtes, mais il aurait refusé d'entériner le principe d'un tel événement. Cependant, on croit savoir qu'Yvon Deschamps songerait à accepter ce poste; ce dernier, on le sait, est rattaché à l'écurie de l'impresario montréalais Guy Latraverse, membre du conseil d'administration de la SFCQ qui comprend également: Stéphane Venne, auteur-compositeur, Michel Leroux, producteur de disques dont ceux de Venne, Michel Rivard du groupe Beau Dommage rattaché à l'impresario Latraverse, enfin, Denise Lachance, responsable de l'élaboration de la politique de la chanson au MAC.

Rappelons, enfin, que la conférence de presse tenue cette semaine à ce sujet avait suscité l'indignation de directeurs de boîtes à chansons et d'organismes parallèles voués à la promotion et à la prospection des



Plan du chapiteau "permanent" qui recouvrira la cour intérieure de la petite Bastille, sise sur les plaines d'Abraham; les frais encourus par la construction de ce toit se chiffrent à \$150,000 et la toile coûterait à elle seule \$105,000. Ce graphique est présenté en annexe d'un rapport concernant l'organisation de la "Semaine de la chanson québécoise" qui aura lieu en août prochain dans la Vieille Capitale et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

jeunes chansonniers québécois. Ces derniers avaient alors souligné au ministre Hardy que l'essor de la chanson au Québec dépendait présentement beaucoup plus de la relève que de nos grandes vedettes et que toute cette jeunesse méritait d'être aidée en priorité, parce que totalement dépourvue de

moins techniques et financiers. Les directeurs de boîtes à chansons aussi importantes que la Butte à Mathieu ou le Patriote regrettaient également que l'esprit de cette manifestation s'apparente à la Superfrancofête et qu'elle encourage un investissement financier aussi considérable.

arts en bref

DÉCES: Le comédien Gabriello est mort mercredi des suites d'une hémorragie interne à l'âge de 79 ans. Il vivait retiré à Montmartre, après avoir écrit plus de 3,000 chansons, tourné dans plus de 100 films et animé plusieurs centaines de revues de chansonniers.

QUI LA PAVAN: Le Département d'Etat de Washington a annoncé mercredi qu'une troupe de danseurs et musiciens folkloriques chiliens s'était vu refuser un visa aux Etats-Unis, du fait de l'appartenance de ses membres au Parti communiste chilien, aujourd'hui clandestin. Il s'agit de la troupe "Qui la Pavan", composée d'artistes qui se trouvaient hors de leur pays lors du renversement du régime de l'Unité populaire en septembre 1973, et résidant depuis lors en Europe.

La troupe devait donner un récital à Boston. Le porte-parole du département d'Etat a indiqué que des demandes de dérogation aux dispositions de la loi sur l'immigration déniaient aux membres d'un Parti communiste étranger le droit d'entrer aux Etats-Unis pour- rait cependant être étudiées dans ce cas particulier.

THÉÂTRE: une création du Grand Cirque Ordinaire intitulée "La tragédie américaine de l'enfant prodige" sera présentée au Théâtre de Quat'Sous à compter du 10 avril.

ANNIVERSAIRE: Le pianiste soviétique Sviatoslav Richter a été fait "héros du travail socialiste" à l'occasion de son soixantième anniversaire.

Le præsidium du Soviet Suprême de l'URSS, qui lui a décerné cette distinction, motive sa décision par les "grands mérites de Sviatoslav Richter pour le développement de l'art musical soviétique".

Le virtuose, qui est malade depuis l'automne dernier et n'a donné, depuis cette époque, que deux concerts à Moscou, détient ainsi une seconde distinction soviétique: il avait été le premier pianiste à recevoir, en 1961, le Prix Lénine.

FESTIVAL: Le plus grand Festival de culture islamique ja-

mais organisé dans le monde se déroulera l'année prochaine à Londres, en avril, mai et juin.

Les divers aspects de la culture de trente pays islamiques y figureront.

Outre des expositions d'oeuvres d'art, il y aura des concerts de musique classique musulmane, un congrès international sur la culture islamique et des conférences.

Le but de ce festival, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse Sir Harold Reeley, président du comité d'organisation, est purement culturel: la politique et la propagande en seront exclus.

TRESOR ARTISTIQUE: La police italienne a retrouvé trente-deux peintures modernes et plusieurs objets anciens romains et étrusques d'une valeur de plus de 500 millions de lires.

Les peintures, oeuvres d'artistes contemporains italiens et russes, avaient été volées l'année dernière dans une galerie d'art de Gènes.

On ne sait pas encore si les autres objets, parmi lesquels se trouvent des bronzes et des poteries étrusques datant des huitième et neuvième siècles av. J.-C., ainsi que des marbres du premier siècle de l'Ere chrétienne, avaient été également volés.

Selon la police, ces objets d'art ont été trouvés dans l'appartement et le bureau d'un

homme identifié seulement sous les initiales F.D.S., qui est recherché pour recel d'objets volés.

EXPOSITION: Le peintre-graveur Lucio de Heusch présente une série d'encres au Musée d'art contemporain jusqu'au 24 avril. L'artiste exploite dans ses dernières encres des ressources positives et négatives tirées de la confrontation de taches multicolores posées en stries diagonales et du fond blanc qui prend forme à travers les séquences colorées.

FILM D'ANIMATION: Les Films Québec Love, en collaboration avec le cinéma Outremont, organisent du 30 mars au 5 avril une semaine québécoise du film d'animation. Cette semaine se veut une rétrospective du film d'animation de 1944 à nos jours. Le but de cette semaine est de faire connaître au grand public l'éventail de la production québécoise du film d'animation. Durant cette période, on pourra voir au-delà de 100 films d'animation qui totalisent 10 heures de projection. Ces projections couvrent la production de tous les groupes oeuvrant au Québec dans le cinéma d'animation et contiennent des oeuvres de noms aussi connus que Norman McLaren et Gerald Potterton, de même que des oeuvres de jeunes cinéastes qui assurent la relève.

MONIQUE MIVILLE-DESCHÊNES

21-22 MARS
22:30 HEURES ET MINUIT
Au bout du Vieux,
(Boîte à chansons)
356, Berri (près du Port)
Tél: 844-0567



CENTRE D'ESSAI DES AUTEURS DRAMATIQUES

RENCONTRE
ROLAND LEPAGE ET MICHEL GARNEAU
LE THÉÂTRE SUR COMMANDE
LE 24 MARS À 19h30
AU 417 ST-PIERRE, SUITE 66, MONTRÉAL, 845-6208
ENTRÉE LIBRE

EN PRIMEUR

Sutherland et Christie jouent une des plus belles scènes d'amour montrées sur l'écran.

"L'EXPERIENCE LA PLUS TENDREUSE ET TERRIFIANTE JAMAIS FILMÉE!" — Newsweek

UN FILM DANS LE STYLE DE "ROSEMARY'S BABY" — R.T.



DONALD SUTHERLAND
JULIE CHRISTIE

VERSION FRANÇAISE DE "DON'T LOOK NOW"

EN COULEUR 4e Sem.

2e film LACOMBE LUCIEN

Chef-d'oeuvre de Louis Malle

"Lacombe" Sem. 8-9 7-15 Dim. 2-3-7-15

"Retournez" Sem. 9-10 8-20 Sam. 8-10 5-10-9-30

Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BELANGER

"L'ORDRE" triomphe?



LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES
en collaboration avec Le Centre National des Arts
présente
dans une mise en scène de ANDRÉ BRASSARD
LA MAISON DE BERNARDA

THEÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal, Québec. Tél: 842 2112

SEULEMENT 8 REPRÉSENTATIONS

du 20 au 29 mars

"La Maison de BERNARDA"

de Federico Garcia Lorca

Adaptation: Michel Garneau

Traduction: André Bellamich avec

Kim Yaroshovskaya Monique Mercuro
Carmen Tremblay Amélie Garneau
Sophie Clément Rita Lafontaine
Ginette Marin Murielle Davil
Louise St-Pierre Danièle Loran
Céline Beaudoin Louise LaHaye
Jean-Pierre Piché et Louise Dussault

Décor: Guy Neveu
Musique: Michel Hinton
Costumes: Françoise Barbeau
Éclairages: Michel Beaulieu

La Compagnie Jean Duceppe

en collaboration avec CIMS présente

UN TRIOMPHE! DERNIÈRE SEMAINE

Mise en scène: LOUIS-GEORGES CARRIER

LE SEA HORSE

D'EDWARD J. MOORE traduction RENÉ DIONNE

avec

Denyse Filiatrault Jacques Godin

Décor: HUGO WUTRICH • Costumes: ALISON GREEN • Éclairages: MICHEL BEAULIEU

Unanimité des critiques

"C'est admirablement bien joué. (...) J'avoue humblement que j'ai été émue à cette pièce comme jamais je ne l'ai été au théâtre (...) Une réussite totale."

France Nadeau, Bon Dimanche, Télé-Metropole

À GUICHETS FERMÉS À:

St-Hyacinthe Québec Drummondville Sorel Sherbrooke

DE RETOUR À MONTRÉAL

THEÂTRE PORT-ROYAL

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) 842-2112

tous les soirs 7h.30, 9h.30
en plus VEN. SAM. à MINUIT

le film défilant de BRIAN DE PALMA

PHANTOM of the PARADISE

son stéréo 4 PISTES (\$1.50)

Quelques rues au nord du boulevard Métropolitain

2001 855 DECARIE 277-2001

LE NOUVEAU PROGRAMME
(le numéro 2 de la revue)
est MAINTENANT DISPONIBLE

au cinéma et aux points de distribution habituels ou ABONNEZ-VOUS!

à l'AFFICHE CE SOIR
7h.30 WALKABOUT
9h.30 OUTBACK
MINUIT: Magical Mystery Tour / et Keep on Rockin'

1248 Berri 277-4145

OUTREMONT
\$1.50 CHACUN DES FILMS

LES MIMES ELECTRIQUES

Aujourd'hui à midi

XX STRESS

Théâtre-Midi du Maurier

861-0563

La Compagnie Jean Duceppe en collaboration avec CIMS présente

L'ANNÉE du CHAMPIONNAT

25 MARS au 6 AVRIL

COMMENT VOLER une ÉLECTION "THAT CHAMPIONSHIP SEASON" de JASON MILLER

AVEC Lionel Villeneuve Yves Létourneau Roger Lebel Denis Drouin Jean Lajeunesse

Mise en scène Joël Miller Traduction René Dionne Décor et costumes Michael Eagan

Reprise de la meilleure comédie de l'année dernière!

THÉÂTRE PORT-ROYAL BILLET EN VENTE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Un spectacle qui a du mordant et de l'éclat. (Martial Dassy) LA PRESSE

Ce sacré Jean Duceppe tient un autre grand succès LA PRESSE

"Championship translate into another winning show. (Jack Kapica) THE GAZETTE

(L'année du Championnat) Tout pour gagner (Denis Tremblay) MONTRÉAL MATIN

A richly human story (Lawrence Sabbath) THE STAR

THÉÂTRE PORT-ROYAL BILLET EN VENTE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) 842-2112

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS vous est donné que le quatorze avril, mil neuf cent soixante-quinze, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur Pierre Philippe Poirier et Madame Denise Huet, tous deux domiciliés à Montréal, au numéro civique 5445 rue Paul Pau, constatées en un contrat de mariage passé le dix-neuf septembre mil neuf cent soixante-quatorze, devant Me Jean Lefebvre, notaire, sous le numéro 11.901 de ses minutes.

AVIS LÉGAUX
UNIVERSAL BUILDING PRODUCTS LTD.
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 26 de la loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations, S.R.O. 1964, Chapitre 275, que la garantie créée par ce certain acte de fidéjussion comportant hypothèque et nantissement, exécuté par UNIVERSAL BUILDING PRODUCTS LTD. en faveur de la COMPAGNIE ROYAL TRUST, comme fidéjusseur devant Me William F. W. Pratt, notaire, le 26 avril 1972, et enregistré au bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 avril 1972, sous le No 2344157, laquelle garantie s'étend aux créances, droits et réclamations en faveur de UNIVERSAL BUILDING PRODUCTS LTD. en plus d'autres biens et actifs de ladite Compagnie, est devenue exécutoire.

CHAÏT SALOMON GELBER LITVACK
BRONSTEIN & LITVACK
1, Place Ville Marie
Suite 3635
Montréal, Québec
Avocats pour la Compagnie Royal Trust, fidéjusseur en vertu dudit acte de fidéjussion.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
1CV 663-03-001
DATE DE FERMETURE:
jeudi, 17 avril 1975
15h30, heure de Montréal

**Aménagement LG-2
Rivière La Grande
Concession d'une
épicerie à Radisson
et d'économats à LG-2
et au camp Duncan.**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, en s'adressant au:

**Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE
LA BAIÉ JAMES**
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal H2L 4M8, Québec
Canada

Un dépôt de soumission au montant de deux cent mille dollars (\$200,000), sous forme d'un chèque visé et une convention relative à l'émission de cautionnements, les deux émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doivent être préparés sur les formulaires jointes à l'appel d'offres et doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de
l'Approvisionnement

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ARU-75-10059
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 15 avril 1975

**Région Richelieu
FOURNITURE
D'ASSEMBLAGE DE
TRAVERSÉE POUR
TRANSFORMATEURS, JOINTS
PRÉFABRIQUÉS, RECEPTACLES À COUPURE, ETC.
POUR CIRCUITS
SOUTERRAINS DE 28kV**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC**
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 13 mars 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-00499-758

DAME LOUISE DESRUSSAUX JOYAL
Partie Demanderesse

C. MICHEL JOYAL, d'adresse inconnue

Partie Défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse MICHEL JOYAL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le 17 mars 1975.

Me Jean Lapacé, avocat
3440 est Ontario
Suite 410
Montréal, Qué.
Tel.: 526-4441

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-04980-752

DAME LUCILLE CADIEUX,
Requérante

-VS-
JEAN-PAUL FUGERE,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé (e) JEAN-PAUL FUGERE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 mars 1975
CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
No: 12-04988-757

DAME MARIA ELISABETH VAN SCHIE, ménagère, épouse séparée de biens de Joseph John Sullivan, résidant et domiciliée dans le District de Montréal, requérante

-VS-
JOSEPH JOHN SULLIVAN, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JOSEPH JOHN SULLIVAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 mars 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 500-12-049-266-756

DAME JACQUELINE PAQUETTE, épouse commune en biens de Armand Desparois domiciliée et résidant au 7044 rue Cartier, à Montréal district de Montréal, requérante

-VS-
ARMAND DESPAROIS, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ARMAND DESPAROIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 mars 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

Me PAULE LAFONTAINE
6507, rue de Châteaubriand
Montréal, H2S 2N6
Tel.: 279-7224

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCH-75-10061
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 15 avril 1975
Outardes 2, P.Q.

**FOURNITURE DE DEUX (2)
COMPRESSEURS D'AIR
MOBILES,
SUR PNEUS, D'UN DÉBIT DE
750 PCM à 125 PSI**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC**
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 14 mars 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500 12-043-485-741

NOELLA SAMSON,
Requérante,

-VS-
YVON GERVAIS,
Intimé.

AVIS A L'INTIME
PRENEZ AVIS qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 14 février 1975 par l'honorable juge Régénard Colas et qu'une copie de ce jugement conditionnel est à votre disposition à la Division des divorces de Montréal.

MONTRÉAL, LE 13 MARS, 1975
PARENT, LAFOREST & GIRARD
333 est rue Craig suite 208
Montréal H2X 1R9, P.Q., Canada

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-04992-755

JULES MELLER, parcon de table, domicilié et demeurant au no. 10.402, de la rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal, requérant

-VS-
HENRIETTE ROCK, actuellement d'adresse inconnue, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée HENRIETTE ROCK est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 mars 1975
W. Lefebvre
Registraire

Me Anne Ferland-Champagne
3425 St-Hubert
Montréal

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-002 801-759

DAME EVELYN MITCHELL, Partie demanderesse, -VS- SIDNEY CHOICINE, Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, SIDNEY CHOICINE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au bureau du Prototaire de la Cour Supérieure du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 10 mars 1975.
(signé) CLAUDE DUFOUR
Prototaire adjoint de la Cour Supérieure du district de Montréal

Me André Savard, avocat.
Kozina, Lefebvre et Savard,
4906 est, boul. Gouin,
Montréal-Nord, Qué.
326-6400

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIE

COUR SUPÉRIEURE
No: 705-05-000-197-75
DAME CHRISTINE CORBETT, domiciliée et résidant au 155 rue St-Jacques, Charlevoque, P.Q. partie demanderesse

-VS-
SERGE MURRAY, présentement d'adresse inconnue, partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, Serge Murray est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Joliette à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Joliette, le 17 mars 1975
PIERRE SIMONEAU
MES Dupont & Langlois, avocats
669 Notre-Dame
Repentigny, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIE

COUR SUPÉRIEURE
No: 705-05-000-197-75
DAME CHRISTINE CORBETT, domiciliée et résidant au 155 rue St-Jacques, Charlevoque, P.Q. partie demanderesse

-VS-
SERGE MURRAY, présentement d'adresse inconnue, partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, Serge Murray est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Joliette à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Joliette, le 17 mars 1975
PIERRE SIMONEAU
MES Dupont & Langlois, avocats
669 Notre-Dame
Repentigny, P.Q.

**Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC**
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC**
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 14 mars 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500 12-043-485-741

NOELLA SAMSON,
Requérante,

-VS-
YVON GERVAIS,
Intimé.

AVIS A L'INTIME
PRENEZ AVIS qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 14 février 1975 par l'honorable juge Régénard Colas et qu'une copie de ce jugement conditionnel est à votre disposition à la Division des divorces de Montréal.

MONTRÉAL, LE 13 MARS, 1975
PARENT, LAFOREST & GIRARD
333 est rue Craig suite 208
Montréal H2X 1R9, P.Q., Canada

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-04990-753

DAME THERESA (THERESA) TIMBRO, ménagère, épouse commune en biens de Claude Tardif, résidant et domiciliée dans le District de Montréal, requérante

-VS-
CLAUDE TARDIF, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé CLAUDE TARDIF est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 mars 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

Me Isabelle Lafontaine, Avocate.
400 est, boul. Jarry,
Montréal H2P 1V3, P.Q.
Tel.: 381-2504
dossier: 13-0667

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 12-04989-755

DAME MICHELLE BELANGER, ménagère, épouse commune en biens de Jean-Claude Huchon, résidant et domiciliée dans la Cité de Lachine, District de Montréal, requérante

-VS-
JEAN-CLAUDE HUCHON, de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN-CLAUDE HUCHON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 mars 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

Me André Savard, avocat.
Kozina, Lefebvre et Savard,
4906 est, boul. Gouin,
Montréal-Nord, Qué.
326-6400

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 700-12-00078-758

THERESA SENECHAL, domiciliée et résidant au 1356 Avenue, à St-Eustache, district de Terrebonne, requérante,

-VS-
ADRIEN BROUSSEAU, domicilié et résidant dans la province de Québec, mais à une adresse inconnue, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
La cour ordonne à l'intimé, Adrien Brousseau, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme. Vous êtes de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

St-Jérôme, ce 21 février 1975
GÉRARD COURSOL
REGISTRARE-ADJOINT
(Division des divorces)

Me Drouin, Blouin et Saulnier
149, rue St-Eustache
Case Postale 300
St-Eustache, P.Q.
Avocats de la requérante

APPEL D'OFFRES
PMS-75-19072
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 15 avril 1975

**Région Maisonneuve
RÉFECTION DE PILIERS
AU PONTS LAROCQUE ET
SAINT-LOUIS
COMTÉ DE BEAUHARNOIS**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

**Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC**
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (\$35,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosécrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 11 mars 1975

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 05-018465-748 (500)

DAME AGATHE CONSTANTINEAU, ménagère, épouse commune en biens de Réal Dapratto, résidant et domiciliée à St-Michel, district de Montréal; Demanderesse

-VS-
REAL DAPRATTO, présentement de lieux inconnus; Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le Défendeur, REAL DAPRATTO, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie du bref en séparation de corps a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en séparation de corps, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 12 mars 1975.
(S) CLAUDE DUFOUR
Registraire adjoint.

Me Isabelle Lafontaine, Avocate.
400 est, boul. Jarry,
Montréal H2P 1V3, P.Q.
Tel.: 381-2504
dossier: 13-0667

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
"Chambre de la Famille"
No: 12-048742-757 (500)

DAME LUCILLE AVETTE, opératrice, épouse commune en biens de Léo Paul Duplessis, résidant et domiciliée dans la Cité et district de Montréal; Requérante

-VS-
LEO PAUL DUPLESSIS, présentement de lieux inconnus; Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, LEO PAUL DUPLESSIS, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours, à compter de la date de la dernière publication.</

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 14

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTRÉAL

EFFACEMENT DE LIGNES HOMOLOGUÉES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à une assemblée régulière du Conseil tenue le 18 décembre 1974, ajournée au 23 décembre 1974, adopte une résolution décrétant l'effacement des lignes homologuées établies le 12 novembre 1973 par jugement de la Cour supérieure du district de Montréal. La Communauté urbaine de Montréal, représentée par ses procureurs, présentera, en la division de pratique de la Cour supérieure du district de Montréal, salle 02.16, au palais de justice, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, le 18 avril, 1975, à 9.30 heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête en vue de l'effacement d'une partie des lignes homologuées établies le 12 novembre 1973 par jugement de la Cour supérieure, telles lignes, situées au nord-ouest du chemin Queen Mary et au sud-est de l'avenue Dornal, entre l'avenue Westbury et la rue Lemieux, montrées sur le plan C-1-236-206-3 préparé par le service des travaux publics de la ville de Montréal, le 22 novembre 1974, lisérées en jaune sur ledit plan indiquées par les lettres ABCDEFGH, formées des lots 149-20, 149-21, 149-22, 149-24, 149-25, 149-26, 149-27, 149-28, 149-29, 149-30, 149-31, 149-33 et 149-64, d'une partie des lots 149-11-2, 149-12-1, 149-12-2, 149-12-3, 149-13-1, 149-13-2, 149-14-1, 149-14-2, 149-14-3, 149-15-1, 149-15-2, 149-16-1, 149-16-2, 149-16-3 et 149-17-1, des parties des lots 149-23, 149-32 et 149-34 et d'une partie du lot 149-35 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges.

SECRETAIRE GENERAL
GERARD DUHAMEL

Montréal, Qué
le 21 mars 1975

APPEL D'OFFRES
TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ (PHASE II)

Agrandissement et réaménagement du C.E.G.E.P. d'Athlantic

PROPRIÉTAIRE
Collège d'Enseignement Général
et Professionnel d'Athlantic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal H2M 1Y8

ARCHITECTES
Lafayette, Labelle, Marchand, Geoffroy
4300 ouest, rue Jean-Talton
Montréal H4P 1V5

INGÉNIEURS EN CHARPENTE ET
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
Bumayis, Marquis, St-Laurent et Associés
1570 ouest, rue Chabanel
Montréal H4N 1H4

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE
ET ÉLECTRICITÉ
Schary, Quimet
3400 ouest, rue Jean-Talton
Montréal H3R 2E9

Le C.E.G.E.P. d'Athlantic demande des soumissions pour l'exécution des travaux d'électricité de deuxième phase relatifs à l'agrandissement et au réaménagement de ses bâtiments.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus chez les ingénieurs en mécanique et électricité, à l'adresse ci-dessus, contre un dépôt de \$300, qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les documents en bon état avant le 15 mai 1975.

Les plans et devis pourront être consultés aux bureaux de l'Association de la Construction de Montréal et du Québec, 4870, Place de la Savane, Montréal, et à ceux de l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec. Les lieux pourront être visités sur rendez-vous, de 9 heures à midi, les mardi et jeudi des deux premières semaines d'avril 1975.

Les soumissions seront reçues, sur formules officielles, au B.S.D.O. à Montréal et à Québec, jusqu'au 15 avril 1975, avant 15 heures.

Ces soumissions seront accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du Propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission, valide jusqu'au 21 mai 1975, aux montants suivants:

BLOCS A et T \$ 35.000
BLOCS B et C \$ 80.000
BLOC G \$ 35.000

Tout chèque de garantie devra être accompagné d'une lettre d'intention d'une compagnie d'assurance, certifiant qu'elle le changera, à la signature du contrat, contre un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, égal à 50% du montant du sous-contrat.

Toute soumission qui ne serait pas complétée conformément aux instructions aux soumissionnaires, ou qui ne serait pas accompagnée de documents requis dûment complétés, ne sera pas prise en considération.

La Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

GERMAIN THIAUVET
Coordonnateur des constructions

Travaux publics Public Works
Canada Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

PROLONGATION

Numéro 78100/120 - Décapage au jet de sable, secteurs 3 et 4, phase III, Hull, Québec.

Veillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 20 mars 1975, est reportée au jeudi, 27 mars 1975.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services financiers
et administratifs de la région de la Capitale,
W.R. Ewing

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIER salle à manger, 9 morceaux, véritable chêne fini noyer, très propre. Tél.: 674-7366. 24-3-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au moins 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

N.D.G., personne sérieuse demandée pour garder 2 jeunes enfants. Légères travaux. Travail régulier 5 jours par semaine. Tél.: 488-1076. 22-3-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argenterie comptant) Claude Morier, rue 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (travaux acceptés). Reconnu et renommé. 2-7-75

APPARTEMENTS À LOUER

EDOUARD-MONTPETIT, face à l'Université, grand 4½, chauffé, \$200. Tél.: 738-4614. 24-3-75

GRAND BACHELOR, centre-ville, air climatisé, tapis mur à mur, électricité payée. Pour informations 844-2611. 24-3-75

ANTIQUITES À VENDRE

ANTIQUITES
Styles Canadien et Européen
achat et vente
JEAN CASH CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm
Route 25, vers Joliette
Tél: (514) 839-6292
24-3-75

Anciens livres canadiens: histoires, romans, etc. spécifiquement: Germain Broussard, St-Barnabé Nord, St-Maurice, Qué. 25-3-75

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse 435-4350 1-4-75

A VENDRE

LIVRES à vendre bon marché, particulier: littérature, histoire, philosophie, pédagogie, biographies littéraires, historiques; Machiavel, Balzac, Castiglione, Luther, Proust, Beethoven, Savonarole, Casanova, Calvin, Molière, Rousseau. Tél.: 486-7825. 22-3-75

Avis légaux

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 26 février 1975, par lequel National Mill Products Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 3 mars 1975, sous le numéro 2582861. Banque de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes donné que, conformément à l'article 1571 du Code Civil de la Province de Québec, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Châteauguay, le 11 octobre 1974, sous le numéro 142749, une cession-transport en vertu de laquelle Patrick William Rennie, de Ormstown, Province de Québec, y faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de Ernest Rennie & Son Reg'd., cède et transporte toutes créances et réclamations, présentes ou futures, à Sun Oil Company Limited, MONTRÉAL, le 12 mars 1975.
SUN OIL COMPANY LIMITED.

Prenez avis que James Cleary s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial d'autorisation à fournir un service de messagerie pour livraison de petits paquets en voiture de tourisme pour le compte de la K.W.K. KOURIERS & KARTAGE LTD, permis no 22336 Y pour Montréal et dans un rayon de 5 milles. Tout intéressé peut faire opposition dans les 4 jours qui suivent la date de la 1ère parution en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
James Cleary

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que REINHARD KOSTOMACHA, gérant, résident et domicilié au 1136 Shercrest Avenue, Chomedey, Laval, District de Montréal, adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le service suivant pour une période de 364 jours:
CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — EQUIPEMENT SPECIALISE
SERVICE: De Montréal à St-Jean, Ste-Hyacinthe, Drummondville, Granby, St-Henri de Lévis et Québec, pour le transport de contents vides ou pleins, réfrigérés, à l'aide d'équipement spécial muni d'un générateur de 220 volts, 3 phases et 60 cycles.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
BENOIT GROLEAU
SIGNED: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que CONTAINER EXPRESS INC., 434 St-François Xavier, Montréal, P.Q. permis no 10210-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le service suivant pour une période de 364 jours:
CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — EQUIPEMENT SPECIALISE
SERVICE: De Montréal à St-Jean, Ste-Hyacinthe, Drummondville, Granby, St-Henri de Lévis et Québec, pour le transport de contents vides ou pleins, réfrigérés, à l'aide d'équipement spécial muni d'un générateur de 220 volts, 3 phases et 60 cycles.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
BENOIT GROLEAU
SIGNED: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

LOGEMENTS DEMANDÉS

COTE-DES-NEIGES, Outremont, femme professionnelle cherche grand logement tranquille. Jour: 473-4694, demande Denise Roussel. 22-3-75

COUPLE RETRAITE, désire logement chauffé, bas, moderne, 5 à 6 pièces avec garage chauffé, situé entre Viau et Lacordaire, boul. Rosemont et St-Zotique. Libre pour mai ou juin. Références si désirées. Tél.: 729-9556. 22-3-75

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.26 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

LOGEMENTS DEMANDÉS

ATTENTION PROPRIÉTAIRES!
Vous vous cherchez des locataires fiables et sérieux...
N'hésitez pas à appeler au:
273-2405 (sans frais)
BUREAU DE LOCATION
VILLE-MARIE ENRG.
1-4-75

AHUNTSIC, 4½ à 5 pièces, chauffé, entrée laveuse-sécheuse, 1er juillet. Références. Tél.: 353-6347. 25-3-75

LOGEMENTS À LOUER

DEVIMY
Adjacent Outremont
Luxueux haut-duplex moderne, 6½, 2 salles de bains, 3 chambres à coucher, salle à dîner adjacente au salon, cuisine équipée. Garage. \$425 par mois chauffé. Anne-Marie Larue: 739-3265.
Trust Général
courtiers 25-3-75

BOUCHETTE, près Plaza Côte-des-Neiges, semi-sous-sol de duplex, \$100 par mois, salon-chambre à coucher, cuisinette fermée, salle de bains, meublé, tout payé. Appeler Pauline après 6h: 738-2908. 22-3-75

MAISONS À LOUER

HAMPTON 4591, N.D.G., 7½, chauffé, 200 poêle, réfrigérateur, \$350 par mois. 1er mai. 24-3-75

ON DEMANDE

ABSOLUMENT besoin anciens meubles, toutes sortes, salle manger, salon, chambre, porcelaine, bijou, petit piano, etc. Tél.: 374-1224. 21-4-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite E, Marthe Gaudette, b.a. b. péd. b. ph. L. et lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTARE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

ASTORIA: Agence de rencontres de distinction et d'expansion, dévouée, licenciée, B.A., B. Ped. 3555 Berri, suite 402, Montréal. Lundi-vendredi, 1 à 8 p.m. Tél.: 844-5415. 22-3-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

DU BONHEUR Enrg. Agence but amical, social, matrimonial (veuf/ves) personnes seules. Écrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Informations: 729-0680. 22-3-75

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

LONGUEUIL
CENTRE MÉDICAL RÉPUTÉ
"Strictement professionnel"
Revenu: \$63.800, à augmenter.

• Pharmacie avec chiffres d'affaires: \$420.000. Strictement médicale. Potentiel à augmenter.
- Grand terrain commercial
- Valeur incontestable
- Comptant requis pour le tout: \$125.000.
Occasion unique pour jeunes pharmaciens et omnipraticiens.
IMMEUBLES GUEYMARD INC.
courtiers
677-5216 22-3-75

HOMMES DEMANDÉS

La Commission scolaire du Sault-Saint-Louis

requiert les services d'un

TECHNICIEN EN TRANSPORT
TEC. 708

Lieu de travail:
Service des transports
8700 boul. Champlain, LaSalle

Sommaire des responsabilités:
Sous la direction du régisseur du transport, participer à l'élaboration du réseau de transport scolaire.

Description des tâches:
1. Traduire sur carte géographique les données nécessaires à l'élaboration de l'organisation du transport scolaire;
2. Préparer les circuits de transport devant desservir la clientèle scolaire;
3. Voir à l'application des normes provinciales régissant l'organisation du transport scolaire;
4. Contrôler et surveiller le réseau de transport scolaire;
5. Participer à des études particulières;
6. Répondre aux plaintes concernant le transport et, s'il y a lieu, apporter les corrections nécessaires;
7. Participer à la préparation des rapports de subventions;
8. Faire des rapports pertinents à la fonction.

Qualifications requises:
— Diplôme d'études collégiales avec option appropriée
— Esprit d'initiative et d'analyse
— Facilité d'expression
— Connaissance la langue française et anglaise
— Posséder une automobile

Traitement:
Le minimum, \$133.63/semaine - Le maximum, \$153.98/semaine
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Bernard Vick
Service du personnel
8700 boul. Champlain
LaSalle, Qué.

Date limite de participation: le 1er avril 1975

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Des Rosiers Inc.
Courtiers en immobilier
Recherchez-vous une belle propriété sur la Rive-sud? A Longueuil, St-Bruno, St-Lambert, Brossard, Candiac ou Boucherville? Voyez un agent d'expérience!
J. Gadbois
671-1658 (Rée.)
658-0660 (Bureau)
24-3-75

STE-JULIE: Superbe bungalow, 5 pièces, 3 chambres, près des écoles, gazonné, potager. Prix: \$31.900. Appelez Jeff Thornton 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ANJOU: Cottage semi-détaché, novelle, \$36.000. Tél.: 354-2482, après 5 h. 22-3-75

VILLE LAVAL: Auteuil, split-level, 3 chambres à coucher, avec garage. \$27.000. Appelez après 7 h. Tél.: 625-6304. 24-3-75

MAISON CANADIENNE: 6 pièces, 4 chambres, grand terrain 170' x 90', garage double, on demande \$35.000 (Photo M.L.S.) Jocelyn Gagné 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-JEAN: Bungalow style futuriste, 9 pièces, 2 foyers, très propre, beau terrain, endroit tranquille, porte patio. (Photo M.L.S.) Odette Gagné 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-BRUNO: Sympathique bungalow 6 pièces, parquets chêne, humidificateur, toiles, rideaux. Garage, terrain bien paysagé, piscine, clôture réglementaire, secteur agréable. Toute offre raisonnable considérée. Thérèse Bienvenu 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate Courtiers. 22-3-75

RIVE-SUD: Superbe couvent près de 18.000 p.c. d'excellente construction, bien situé à seulement 40 minutes de Montréal, idéal pour institution privée, centre d'art, etc. Informations (Photo M.L.S.) Clément Larivière 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

STE-JULIE: (Haut-Bois) Pour l'acheteur avant-garde! Maison plein pied avec foyer central. Grand terrain boisé. Plusieurs extras. M.L.S. Fait voir. Sheila Bloxham 653-7841 ou 653-4274. Immeubles Carbonneau, courtiers. 22-3-75

STE-JULIE: Tout dans ce split-level, des arbres, foyer, salle dîner, salle familiale, boudoir, 3 chambres, laverie, tapis, draperies. Toute offre raisonnable considérée. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

STE-JULIE: Joli cottage style "canadien", 3 chambres, 1½ salle de bain, salon avec foyer, abri d'auto, draperies et fixtures électriques inclus. Prix: \$38.700. Jeff Thornton 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-BRUNO: Terrain 75' x 180' boisé, l'air pur, la tranquillité, un splendide bungalow, 8 pièces, salle à dîner séparée, foyer dans salle familiale, plusieurs extras. Parfaite condition. \$71.500. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

CHAMBLY: Bungalow bonne qualité, salle à dîner mur en noyer, buffet dans les murs, sous-sol terminé, centre ville, facile d'accès pour autobus, seulement \$35.000. (Photo M.L.S.) Monique de Quoy 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

LONGUEUIL: Beau secteur, bungalow 10 ans, pierre et brique, 5 pièces, plus merveilleux sous-sol fini avec "wet" bar, terrain exceptionnel, piscine et "sun deck". Les pièces sont grandes, hypothèques 9%, comptant \$8.000 minimum. Demandez André 679-8220 ou 670-8894. M.L.S. Immeubles Westgate. 22-3-75

BROSSARD: Secteur T, grand cottage brique, aluminium, 4 chambres, grand salon avec foyer marbre, 3 salles de bain, cuisine d'appoint plus salle à dîner, avec porte-patio, garage nouveau rue, belle apparence. \$49.990. Refinancement 8½% disponible. M.L.S. P. Corneau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 22-3-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC
M.L.S. Beau split-level, 9 pièces, 2½ salles de bain, foyer naturel, pièces de séjour superbes, cave à vin, bar fermé, plusieurs fenêtres Rusco, pheromanes, construction première qualité, garage niveau de la rue, jardin. Prix réduit, \$66.000. Mme M.A. D. Préfontaine 731-3158, Mme L.C. Simard, 738-8575.
Immeubles Tremblay
Courtiers 24-3-75

ST-ST-HUBERT: Nouvelle inscription, bungalow distinctif, 5 pièces, chambre maître et salon très grands, plafonds cathédrale, construction soignée, garage niveau rue, situé dans quartier résidentiel tranquille, près écoles. \$41.500. Fait voir. M.L.S. P. Corneau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-JEAN: Pour un professionnel, grand bungalow, 7 pièces, salle à dîner, boudoir et foyer, sous-sol entièrement fini, beaucoup d'extras, quartier résidentiel, 20 minutes de Montréal. (Photo M.L.S.) Nicole Lefroy 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-BRUNO: Rue Bellevue. Vaste jardin pittoresque agrémenté d'arbres adultes. Secteur établi. Bungalow 8 pièces, salle dîner avec portes françaises, véranda vitrée, 4 chambres, salle familiale, piscine. \$44.900. Janine Hudson 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-JEAN: Pour un professionnel, grand bungalow, 7 pièces, salle à dîner, boudoir et foyer, sous-sol entièrement fini, beaucoup d'extras, quartier résidentiel, 20 minutes de Montréal. (Photo M.L.S.) Nicole Lefroy 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

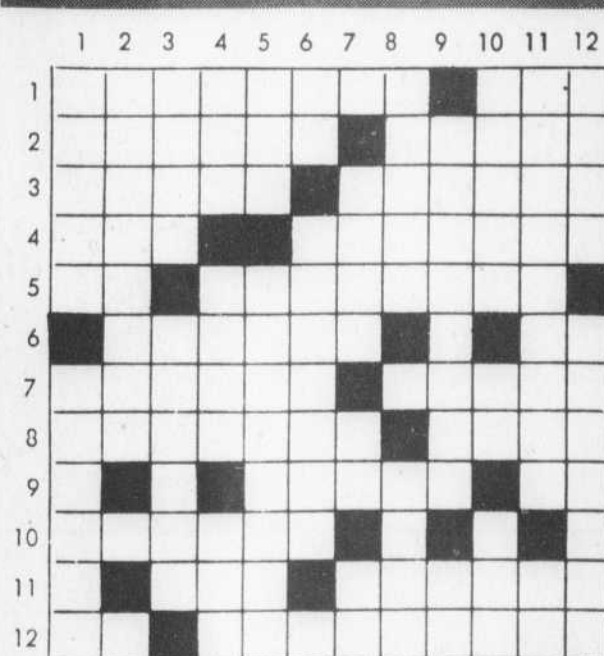
ST-BRUNO: Construction 1963, tout brique, près des services, 3 chambres, cuisine-dînette, salle familiale au sous-sol avec bar et foyer à l'ancienne, garage, impeccable terrain paysagé. Exclusif. Camille Lacoursière, 653-2496 ou 653-9970. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

ST-BRUNO: Secteur tranquille, le "Monte Video", tout brique, 4 chambres, salle à manger séparée, salle familiale avec foyer, garage double, piscine 7 accessoires, terrain magnifiquement aménagé. M.L.S. \$44.500. Camille Lacoursière, 653-2496 ou 653-9970. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

STE-JULIE: Joli cottage style "canadien", 3 chambres, 1½ salle de bain, salon avec foyer, abri d'auto, draperies et fixtures électriques inclus. Prix: \$38.700. Jeff Thornton 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers. 22-3-75

MAISON QUEBÉCOISE, 100 ans, pièce sur pièce, en cours de restauration, toit refait en bardeau en cèdre. Isolation par l'extérieur, sous-sol neuf, fenêtres françaises à battants neuves, 2 foyers neufs en brique de démolition sur chaque étage, chauffage électrique, terrain 31.406 p.c., boisé; située Ste-Marguerite-du-lac-Masson. Cause départ outre-mer, \$30.000. Tél.: 457-9526 après 5h. 22-3-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Action de briser — Qui n'est pas cuit.
- Partie jeune du tronc et des branches d'un arbre. — Foyers des cheminées.
- Point que l'on vise — Couche formée par des roches sédimentaires.
- Tente avec audace — Se révolter d'un commun accord (se).
- Notre-Seigneur — Tirer son origine.
- Charme qui reste sur place après la moisson — Cèla.
- Coffre de bois — Vente à l'enchère.
- Oiseau rapace nocturne. — Robe de magistrat.
- Qui nie l'existence de toute Divinité — Éminence.
- Estime.
- Tragi-comédie de Corneille — Va de biais.
- Ruisseler — Jeter à terre avec violence.

Verticalement

Le Centre hospitalier Pierre Janet est à la recherche d'un

CHEF COMPTABLE

Qualifications requises:

- Études universitaires en comptabilité, de préférence être détenteur d'un C.A., C.G.A. ou R.I.A.
- 5 années d'expérience en comptabilité.

Communiquer ou se présenter au:

**Bureau du personnel,
20, rue Pharend,
Hull, Qué.
Tél.: (819) 771-7761 poste 243**

PROFESSEURS DEMANDÉS

Une institution privée de Montréal recherche:

POUR SEPTEMBRE 1975:

Des professeurs légalement qualifiés.
Pour enseignement à temps plein. Toutes les matières.
Niveau: Secondaire I, II, III

DÈS MAINTENANT:

Un professeur légalement qualifié en arts plastiques.
Ce poste pourra être conservé en septembre.

Adressez votre curriculum vitae complet, incluant le nombre d'années de scolarité et le nombre d'années d'expérience à:

**DOSSIER 2477
LE DEVOIR
C.P. 6033,
MONTREAL, QUÉ.**

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, voit à la planification, à l'organisation et au contrôle des activités du service des finances, des services auxiliaires et du service du personnel.

Qualifications:

- Posséder un diplôme universitaire terminal en sciences administratives ou être membre de l'une ou l'autre des associations suivantes: C.G.A., R.I.A. ou C.A.
- 3 ans d'expérience dans la gestion des ressources financières dans le secteur para-public.

Conditions de travail:

Celles du ministère des Affaires sociales.

Adresser son curriculum vitae au:

**Directeur général,
Centre d'accueil Domrémy-Montréal,
15,693 ouest, boul. Guin,
Ste-Geneviève de Pierrefonds,
Roxboro H9H 1C3
Tél.: 626-7750 poste 68**

Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEUR À TEMPS PLEIN EN PSYCHO-PÉDAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE

Dans l'un ou plusieurs de ces domaines:

- Ortho-pédagogie
- Théories de l'apprentissage et troubles de l'apprentissage
- Psycho-motricité

Exigences

Ph. D. uniquement et expérience dans l'enseignement.

Lieu de travail

Hull

Traitement

Selon les échelles de salaire en vigueur à l'Université du Québec.

Disponibilité

A partir du 1er juin 1975.

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae avant le lundi 31 mars 1975, 17 h 00 à:

**Roger Guir
Directeur du département
Université du Québec
Centre de Hull
277, boul. Taché
Hull (Québec)
Tél.: 770-3360**

A-75-024

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR EN THÉÂTRE

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche en théâtre, la section théâtre recherche:

UN PROFESSEUR

en expression corporelle, en histoire du théâtre et qui serait apte à diriger des productions.

Exigences:

Détenir un diplôme de 3e cycle. Cependant, les candidats possédant une maîtrise seront aussi considérés ainsi que ceux possédant une expérience pratique dans le domaine du théâtre.

Traitement:

Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 1er avril 1975, à:

**M. André M. Bédard,
directeur,
Section théâtre,
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888,
Montréal, Québec.
H3C 3P8**

Carrières et Professions

CADRE SUPÉRIEUR (ADMINISTRATEUR D'AFFAIRES) DEMANDE

PAR LE CONSEIL D'ÉDUCATION DE PRESCOTT-RUSSELL

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste supervise et coordonne toutes les opérations financières et administratives impliquant le processus éducatif.

EXIGENCES:

Le candidat choisi devra, de préférence, détenir un diplôme universitaire en administration et/ou une formation, une expérience jugées équivalentes. L'expérience dans le domaine éducatif serait un atout. Le candidat devra également être en mesure de travailler en français et en anglais.

TRAITEMENT:

A déterminer, selon les qualifications et l'expérience.

CANDIDATURES:

Toutes les candidatures seront traitées de façon confidentielle.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par écrit en fournissant tous les détails appropriés avant le 13 avril 1975.

**Directeur général,
Conseil d'éducation de Prescott-Russell,
372, rue Bertha,
Hawkesbury, Ontario.
K6A 2A9**

PROFESSEURS

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

Le Collège militaire royal de Sainte-Jean demande des professeurs dans les disciplines suivantes pour l'année scolaire 1975-76:

Économique Histoire Science politique Management

Les candidats doivent être détenteurs d'un doctorat, de préférence, et l'enseignement des sujets suivants devra se faire en français et en anglais:

1. Pour l'économique: la microéconomie, la macroéconomie, et l'économie de l'entreprise.
2. Pour l'histoire: l'histoire du Canada, l'histoire de l'Europe et l'histoire du Tiers-Monde.
3. Pour les sciences politiques: l'introduction au sujet, les institutions politiques canadiennes et les relations internationales.
4. Pour le Management: théorie et pratique des organisations, gestion de personnel, introduction à l'administration.

Prière de faire parvenir sa demande d'emploi à l'aide de la formule PSC 367-401 de la Commission de la Fonction publique du Canada que l'on peut se procurer à tous les bureaux de poste, ainsi que son curriculum vitae, à l'adresse suivante:

**Le Principal et directeur des études
Collège militaire royal de Saint-Jean
Saint-Jean (Qué.)**

L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELEU

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTION:

- Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur du Personnel est responsable, aviseur et conseiller pour toute l'administration du personnel et les relations de travail, dans le cadre des lois, directives et règlements en vigueur. Il est responsable de la direction du service du personnel.

QUALIFICATIONS:

- Maîtrise en administration de la santé (M.A.S.) ou maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) ou maîtrise en administration publique (M.A.P.)
- Doit posséder quelques années d'expérience dans un poste de gestion et une connaissance suffisante des réalités du secteur.

SALAIRE:

- Selon les qualifications et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL:

St-Jean, à quelque vingt milles de Montréal.

Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 avril 1975 au:

**Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920 Boul. du Séminaire,
St-Jean, P.Q.
Tél.: 348-6101**



SUCO

est à la recherche d'un

DIRECTEUR

pour son programme de coopération au Niger

La tâche consiste à administrer le programme du SUCO au Niger, à évaluer des projets de développement rural, à appuyer les coopérants du SUCO dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi qu'à programmer notre action de coopération au Niger.

Le candidat recherché possède une connaissance pratique des problèmes liés au développement rural. Il doit être capable d'un travail en équipe. Une pensée originale en coopération et en développement international ainsi qu'une habileté à coordonner des activités diverses sont des qualités recherchées chez le candidat.

Une expérience de travail dans les pays en voie de développement est nécessaire et nous valoriserons une expérience dans les pays du Sahel.

Le candidat doit détenir une qualification universitaire et être âgé de plus de 25 ans. Il devra se prêter à une entrevue et être disponible pour la fin avril.

Le salaire de base est de \$10.000, avec ajustement selon la compétence et l'expérience, et autres avantages marginaux liés à l'affectation outre-mer.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae complet, accompagné d'un texte donnant les raisons de votre candidature, à:

**M. René Leduc
Directeur des programmes de coopération
du SUCO
4824, Côte-des-Neiges
Montréal, Qué.
Tél.: (514) 735-4561**

SCARBOROUGH (TORONTO METROPOLITAIN)

La Commission Scolaire de Scarborough requiert les services de

professeurs de langue française pour leur programme d'immersion à la maternelle et en 1ère année.

Les professeurs intéressés doivent écrire à:

**Mr. C. R. Mason,
Assistant Superintendent,
Personnel & Administration,
The Board of Education for the
Borough of Scarborough,
140 Borough Drive,
Scarborough, Ontario. M1P 4N6**

FOSTER WHEELER LIMITED

recherche une personne pour combler le poste de:

INGÉNIEUR SENIOR DES VENTES

Le candidat idéal devra posséder un diplôme universitaire, être couramment bilingue, tant le français que l'anglais.

- Doit principalement posséder de l'expérience dans les ventes de générateur de vapeur.

Faire parvenir demande à:

**M. Frank J. Smith
Foster Wheeler Limited,
Case postale 3007,
St. Catharines, Ontario
Tél.: (416) 684-6321**

PAVILLON CHARLEROI-BOYER INC.

À Montréal-Nord

est à la recherche de

DIRECTEUR GÉNÉRAL (2e concours)

FONCTIONS:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le titulaire doit:

- Pouvoir préciser en terme de programmes et d'activités les objectifs du conseil d'administration et du ministère des Affaires sociales et les organiser de façon à optimiser les services à rendre aux enfants en difficulté d'adaptation (déficience mentale, problèmes d'épilepsie);
- Développer un système efficace de gestion et de contrôle nécessaire à l'utilisation optimale des ressources de l'établissement avec celles de la communauté.

QUALIFICATIONS:

- Maîtrise en administration hospitalière, diplôme en administration, diplôme en science humaines ou l'équivalent.
- Posséder une expérience de 3 ans de la gestion budgétaire et des ressources humaines dans une entreprise publique ou parapublique.
- Une connaissance intéressante des réalités du secteur.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Salaire et bénéfices marginaux selon les directives du ministère des Affaires sociales.

Veuillez adresser "curriculum vitae" complet avant le 5 avril 1975 au:

**Président du Conseil d'administration
PAVILLON CHARLEROI-BOYER INC.
4535, Charleroi, Montréal-Nord
Québec.**



Centre Hospitalier des Laurentides

L'ANNONCIATION, COMITÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 — 819-275-2118

recherche

PSYCHOLOGUE

Attributions:

Dans le cadre du service de psychologie, assurer les soins psychologiques à un groupe de patients hospitalisés à court terme.

Exigences:

- Être membre de la C.P.P.Q.
- Maîtrise en psychologie.
- Scolarité de doctorat ou expérience équivalente en milieu institutionnel est préférable.

Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au:

**Directeur du personnel,
Centre hospitalier des Laurentides,
L'Annonciation, Cte Labelle, Qué.
J0T 1T0**

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR EN THÉÂTRE

(Didactique de l'enseignement)

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche en THÉÂTRE, la section théâtre recherche:

UN PROFESSEUR

en didactique de l'enseignement du théâtre aux niveaux: Primaire, Secondaire, Collégial

Exigences:

Détenir un diplôme de 3e cycle. Cependant, les candidats possédant une maîtrise seront aussi considérés. Une attention particulière sera accordée aux candidats possédant une expérience pratique en enseignement du théâtre.

Traitement:

Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 1er avril 1975, à:

**M. André M. Bédard,
directeur
Section théâtre
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888,
Montréal, Québec
H3C 3P8**

Voir autres Carrières et Professions en page 17

CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE

TRADUCTION - RÉVISION

(anglais - français)

Nous recherchons un traducteur ou une traductrice d'expérience pour notre Centre de traduction à Montréal.

Les fonctions

- traduire et réviser dans des proportions variables des textes provenant de tous les services de la compagnie, selon les priorités établies par le directeur du Centre
- participer à l'enrichissement du fichier terminologie
- corrections d'épreuves
- établir et entretenir de bonnes relations à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise dans sa discipline.

Les qualifications

- au moins 5 ans d'expérience en traduction
- diplôme en traduction ou solide formation
- de préférence membre de la STQ ou de l'ATIO
- sens de la recherche et des relations humaines

Nous offrons

- un programme complet d'avantages sociaux
- d'excellentes perspectives de carrière

Ce poste devrait intéresser les personnes qui touchent actuellement \$15.000.

Envoyer C.V. en toute discrétion à l'adresse suivante:

**M. Guy Giroux
Bureau d'embauche
910, rue Peel
Montréal**



LE COLLÈGE DE THETFORD MINES RECHERCHE UN

DIRECTEUR GÉNÉRAL

TÂCHES:

Veille à l'exécution des décisions du Conseil d'administration et du Comité exécutif dont il est membre.

Assure la liaison entre le Conseil d'administration et le Comité exécutif d'une part, et l'administration qu'il dirige d'autre part.

Elabore les politiques du Collège, lequel est à fort pourcentage axé sur le secteur professionnel, et les propose au Conseil d'administration.

Vois à la réalisation du processus de gestion par équipe: assure un "leadership"; délègue ses responsabilités sous son autorité.

Il est le premier et le dernier responsable de son administration.

QUALIFICATIONS:

- Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent, second cycle préférable.
- Démontrer une habileté à résoudre des problèmes administratifs et techniques complexes.
- Expérience cumulée de préférence dans les réseaux d'enseignement.
- Expérience minimale de trois (3) ans au niveau de la direction de services.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

EXPÉDIER CURRICULUM VITAE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES PERTINENTES À:

**Jean Dagnault
Secrétaire général
Collège de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G 1N1**

Fermeture du concours le 4 avril 1975, à 24h00.



LE CEGEP DE LIMOILOU

requiert les services d'un

COORDONNATEUR GÉNÉRAL

(Directeur général)

Concours no 03-10-H

DÉFINITION DE LA FONCTION:

Conformément aux dispositions législatives, il veille à l'exécution des décisions du conseil d'Administration et du comité Exécutif.

- Il assure la liaison entre le Conseil d'Administration, le comité Exécutif et l'administration.
- Il est membre du conseil d'Administration et président du comité Exécutif.
- Il dirige l'administration.
- Il voit à l'élaboration des politiques du collège conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Il propose ces politiques au conseil d'Administration ou au comité Exécutif.
- Il voit à la réalisation des étapes du processus de gestion.
- Il assure le "leadership" de son administration.
- Il dirige les cadres supérieurs du collège.
- Il voit à l'élaboration d'une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel. Il voit au développement de la motivation et du "leadership" parmi son personnel.
- Il voit à l'élaboration d'une politique générale des communications à l'intérieur et à l'extérieur du collège.
- Il a la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités du collège.
- Il voit à la délégation de l'ensemble de ses responsabilités aux personnes qui oeuvrent dans chacun des champs d'activités et ce sous son autorité. Il est le premier et le dernier responsable de son administration.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- a) une formation universitaire (diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent) exigeant au moins dix-sept années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- b) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- c) une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.

Toutefois, à titre exceptionnel, peut être admis, un candidat qui ne possède pas la formation académique requise pour l'exercice de la fonction mais possède une expérience pertinente à ladite fonction et supérieure aux critères minimums. Il en est de même, pour un candidat dont la formation répond aux exigences des critères d'admissibilité et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT:

de \$25.452 à \$28.710, conformément à la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

le plus tôt possible, contrat jusqu'au 30 juin 1977, renouvelable par la suite de trois (3) ans en trois (3) ans.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" comprenant les attestations officielles de scolarité et d'expérience, au plus tard le vendredi 11 avril 1975 à 17 heures à:

**Raymond Asselin, Secrétaire Général
CEGEP DE LIMOILOU
Case postale 1400,
Terminus postal, Québec
G1K 7H3**

En Coupe du Monde à Val Gardena

Lise-Marie Morerod donne à la Suisse sa première médaille d'or en slalom

VAL GARDENA, Italie (Reuter) — En remportant le slalom de Val Gardena, la Suissesse Lise-Marie Morerod a donné à la Suisse sa première médaille d'or Coupe du Monde de ski.

Réalisant le meilleur temps aux deux manches, elle a devancé la championne du monde Autrichienne Anne-Marie Proell de neuf dixièmes de seconde et enlève ainsi sa 4e victoire en slalom Coupe du Monde de la saison.

Sa victoire remportée sur les difficiles pentes du Ronco, théâtre des championnats du monde en 1970, n'entame en rien la suprématie de la Proell, championne du monde au classement général pour la 5e année consécutive. En terminant seconde l'Autrichienne a rafé cinq points supplémentaires qui portent son total à 305.

Avant le slalom de Val Gardena, Lise-Marie Morerod n'était que 3e au classement de la spécialité, avec 70 points, à 21 points de Hannu Wenzel (Liechtenstein) et 20 points de Christa Zechmeister (Allemagne de l'Ouest).

L'importance de l'enjeu a finalement paralysé les deux spécialistes. Au contraire, la Suissesse jouant le tout pour le tout a réalisé pour la première fois de sa carrière la meilleure course dans les deux manches.

La course s'est déroulée par beau temps sur une neige fraîche mais tassée, avec une première manche de 40 portes placées sur les 300 mètres de la course pour une dénivellation de 120 mètres.

Dans la première manche, Lise-Marie Morerod précédait déjà Anne-Marie Proell de six centièmes et l'Allemande de l'Ouest Pamela Behr de 16 centièmes. Hannu Wenzel était 5e à 31 centièmes et Christa Zechmeister 8e à 68 centièmes, rien n'était encore joué.

C'est dans le 2e parcours (43 portes) que la jeune fille de Lausanne fit la différence prenant 74 centièmes à la Proell. Christa Zechmeister devait se contenter de la 7e meilleure performance.

Si les Allemandes ont réalisé une bonne performance d'ensemble (cinq dans les 11 premi-

ères), les Françaises ont réalisé une de leurs meilleures courses dans la discipline.

Fabienne Serrat a terminé 4e en 71,76 devant Danielle Debernard 5e en 71,82, cette dernière très en forme réalisant la 3e performance dans la seconde manche.

Les épreuves 74-75 arrivent à leur terme. Il ne reste plus pour les dames qu'une course à disputer: le slalom parallèle sur les mêmes pentes, aujourd'hui. Mais la compétition a perdu un peu de son intérêt en raison de la suprématie de la Proell: on ne se bat plus que pour les places d'honneur.

Par contre chez les hommes, c'est le grand suspense et c'est l'épreuve de slalom parallèle, une spécialité américaine inscrite pour la première fois en Coupe du Monde, qui tranchera dimanche.

La formule du parallèle oppose en duel deux skieurs sur des pistes parallèles et se déroule par séries éliminatoires.

Elle ne plait ni à l'Autrichien Gustav Thoeni, ni au Suédois Ingemar Stenmark qui sont ex-

aequo, avec 240 points, en tête du classement Coupe du Monde masculin.

La situation est compliquée du fait que le parallèle sera précédé aujourd'hui par une descente courue sur la piste de 3 Km 900 du Sasslong, épreuve dont le champion du Monde Autrichien Franz Kammer est le grand favori.

Une victoire de Kammer lui permettrait d'inscrire 25 points aux 215 qu'il détient actuellement et, avec 240 de rejoindre en tête Theoni et Stenmark.

D'ailleurs au cas où ni Theoni, ni Stenmark ne se classaient premier ou second au parallèle, Kammer serait sacré champion du monde, car il a remporté plus de victoires que quiconque cette année.

Le ski européen perdrait sa meilleure compétitrice à la fin de cette saison qui achève. La skieuse autrichienne Anne-Marie Proell, cinq fois détentrice de la Coupe du Monde, renoncera définitivement à la compétition à la fin de la saison, a annoncé, hier, son mari, Jerbet Moser.



Rick Middleton (9) et Ted Irvine félicitent le gardien Ed Giacomin, mercredi soir, après la partie que les Rangers ont gagnée 3-0 devant les Canucks de Vancouver. Giacomin réussissait à cette occasion le 50e blanchissage de sa carrière, ce qui constitue un record d'équipe. (Téléphoto AP)

Buffalo gagne 6-3

BUFFALO (d'après AP) — En moins de trois minutes en première période hier soir, Gilbert Perreault, Denny Care et Peter McNab ont marqué, pour ainsi conduire les Sabres de Buffalo à une victoire de 6-3 contre les Rangers de New York, portant leur avance à 14 points en tête de la section Charles Adams sur les Bruins de Boston.

A l'issue du premier vingt, les Sabres menaient 4-1 suite à un but de Jim Lorentz. Don Lucie et McNab, avec un deuxième de la soirée, ont complété le pointage pour les vainqueurs. Pete Stelmowski, Steve Vickers et Greg Polis ont trouvé le fond du filet pour les Rangers.

4-DÉTROIT, Redmond 11.	14-21
Bloom, McKelvie	
Pénalités — Rota C. Watson L. mineurs	
majeures 7-38. Redmond 6-18-48.	
Troisième période	
5-CHICAGO, Martin 15.	3-46
Tallon, Marks	
6-DÉTROIT, Bergeron 9.	11-13
Bloom, Watson	
7-CHICAGO, Mikita 33.	14-45
Gagnon	
8-CHICAGO, Tallon 4.	18-19
Marks, Martin	
Pénalités — Russell C 7-25. 12-18. Marks C 19-25.	
Chicago	9
Détroit	12
Gardien — Esposito, Chicago; Rutherford, Detroit	
A-12-433	

North Stars 4, Capitals 1

1-MINNESOTA, Hicke (15e).	
Goldworthy, Hexall	0-20
Pun — Goldworthy Min 0-43. Rombough Min 7-00. Gilbertson W 11-57.	
2e période	
2-WASHINGTON, Cowick 55.	9-21
Gilbertson	
Pun — Barrett Min 4-55. Martineau Min 10-55.	

Association Mondiale

Houston 5, Québec 3

1ère période	
1-QUÉBEC, Bernier (50e).	
Claudet, Bordenau	3-09
2-HOUSTON, Hall (11e).	
Popiel	4-09
3-QUÉBEC, Houle (33e).	6-43
Pun — Marty Howe H 2-42. 5-16. Tardif O. Schella H 2-59. Québec banc 5-26. Sutherland O 13-17. Taylor H 16-05.	
2e période	
4-HOUSTON, Taylor (23e).	11-52
Labossiere, Gordie Howe	
5-HOUSTON, Labossiere (21).	16-56
Taylor	
Pun — Taylor H 6-14. Sutherland A 11-33. In-schella H 2-59. Québec banc 5-26. Sutherland O 13-17. Taylor H 16-05.	

Racers 3, Oilers 1

1ère période	
1-INDIANAPOLIS, Harbaruk (15e).	5-13
Desjardins Scisno	
Pun — Morris E 4-39. Proceval 1 18-22.	
2e période	
2-EDMONTON, McKay (8e).	13-09
Pun — Proceval 1 17-14.	
3e période	
3-INDIANAPOLIS, McDonald (12e).	5-55
Harbaruk, Scisno	
4-INDIANAPOLIS, Pitchner (10e).	7-34
Black, Wists	
Pun — Perkins N. McDonald 1 9-39. Proceval 1 10-58.	
lancers par	
Edmonton	10
Indianapolis	11
Gardien (Pente) E. Brown (I)	7
A — 7-168	

Chicago 6, Détroit 2

Première période	
1-CHICAGO, Beldrev 24.	15-11
Rots, Redmond	
Pénalités — Bamel 1 0-45. Magnuson C 8-52.	
Jarrett C 12-14. Watson D 19-26.	
Deuxième période	
2-CHICAGO, Mikita 32.	5-21
Magnuson, Gagnon	
3-CHICAGO, Pappin 35.	7-55
White, Redmond	

hockey

Ligue Nationale

Mercredi	
Montréal 2, Boston 1	
Rangers NY 3, Vancouver 0	
Atlanta 8, Toronto 7	
Islanders NY 3, Kansas City 1	
Californie 3, Pittsburgh 3	

Hier soir	
Buffalo 6, Rangers NY 3	
Minnesota 4, Washington 1	
Chicago 6, Detroit 2	
St-Louis à Los Angeles	

Ce soir	
Vancouver à Atlanta	
St-Louis à Californie	

Les pointeurs	
(Parties d'hier soir non comprises)	
Orr, Bos	39 85 124
Esposito, Bos	58 62 120
Lafleur, Mtl	47 60 107
Dionne, Det	41 65 106
Mahovich, Mtl	33 72 105
Clarke, Pha	24 74 98
Martin, Buf	47 43 90
Robert, Buf	37 51 88
Perreault, Buf	35 51 86
Gilbert, NYR	33 50 83

Association Mondiale	
Mercredi	
San Diego 6, N.-Angleterre 1	
Cleveland 5, Phoenix 4	
Houston 6, Indianapolis 5	
Winnipeg 8, Vancouver 3	

Hier soir	
Indianapolis 3, Edmonton 1	
Houston 5, Québec 3	
Phoenix à Baltimore	
Chicago à San Diego	
Ce soir	
Winnipeg à N.-Angleterre	

Les pointeurs	
(Parties d'hier soir non comprises)	
Orr, Bos	39 85 124
Esposito, Bos	58 62 120
Lafleur, Mtl	47 60 107
Dionne, Det	41 65 106
Mahovich, Mtl	33 72 105
Clarke, Pha	24 74 98
Martin, Buf	47 43 90
Robert, Buf	37 51 88
Perreault, Buf	35 51 86
Gilbert, NYR	33 50 83

Ligue Majeure du Québec	
Mardi	
Hull 6, Cornwall 5	
Québec 5, Trois-Rivières 2	
Chicoutimi 5, Montréal 4	

Hier soir	
Cornwall 7, Shawinigan 1	
Sorel à Montréal	
Chicoutimi à Québec	
Trois-Rivières à Sherbrooke	
Laval à Shawinigan	

LIGUE NATIONALE	
Section I	
pj	g p n bp bc pts
PHILADELPHIE	71 43 18 10 256 168 96
RANGERS NY	72 34 25 13 286 243 81
ISLANDERS	72 30 24 18 237 197 78
ATLANTA	71 29 29 13 207 211 71

Section II	
pj	g p n bp bc pts
VANCOUVER	72 34 30 8 239 227 76
CHICAGO	72 34 31 7 242 215 75
ST-LOUIS	72 30 28 13 239 239 73
MINNESOTA	71 21 44 6 205 311 48
KANSAS CITY	72 14 48 10 166 297 38

Section III	
pj	g p n bp bc pts
MONTREAL	71 43 11 17 336 201 103
LOS ANGELES	72 37 15 18 240 166 93
PITTSBURGH	73 33 25 15 301 263 81
DETROIT	72 20 41 11 224 299 51
WASHINGTON	72 6 61 5 155 394 17

Section IV	
pj	g p n bp bc pts
BUFFALO	72 44 13 15 323 216 103
BOSTON	72 39 22 11 321 219 89
TORONTO	72 28 31 13 255 284 69
CALIFORNIE	72 18 41 12 189 271 48

ASSOCIATION MONDIALE	
Section Canadienne	
pj	g p n bp bc pts
QUEBEC	71 42 29 0 297 268 84
TORONTO	71 38 31 2 312 281 78
EDMONTON	67 33 31 3 242 235 69
VANCOUVER	67 33 32 2 223 224 68
WINNIPEG	67 32 31 4 276 243 68

Section Est	
pj	g p n bp bc pts
N.-ANGLETERRE	68 38 25 5 239 237 81
CLEVELAND	70 30 37 3 197 227 63
CHICAGO	70 27 41 1 230 276 55
INDIANAPOLIS	68 18 47 3 189 283 39

Section Ouest	
pj	g p n bp bc pts
HOUSTON	70 47 23 0 325 226 94
PHOENIX	71 35 28 7 271 238 77
MINNESOTA	67 36 29 2 269 235 74
SAN DIEGO	67 34 29 3 264 234 71
BALTIMORE	70 18 48 3 172 299 39

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Section Est	
pj	g p n bp bc pts
TROIS-RIVIERES	69 33 24 12 308 276 78
QUEBEC	70 36 30 4 308 283 76
CHICOUTIMI	69 23 40 6 301 397 52
SOREL	69 19 41 9 276 366 47
SHAWINIGAN	69 15 44 10 423 262 40

Section Ouest	
pj	g p n bp bc pts
SHERBROOKE	69 49 14 6 422 255 104
MONTREAL	69 38 25 6 433 324 82
CORNWALL	71 36 23 12 319 286 84
HULL	70 33 31 6 374 353 72
LAVAL	69 26 36 7 319 372 59

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Au championnat mondial du curling

Quadruple égalité en tête

PERTH, Ecosse (PC) — Le Canada et la Suisse se sont retrouvés en position de commande hier, à l'issue des sept premières rondes du championnat mondial de curling, pour l'obtention du Balai d'Argent, emblème de la suprématie mondiale.

La Suisse s'était emparée seule de la première position lors de la première ronde de la journée en surprenant le qua-

tueur canadien 8-6.

La Suisse força un bout de plus lorsque Tetley rata la maison avec sa dernière pierre au 10e bout. Danieli Otto, le skip Suisse, réussit deux placements au 11e bout pour donner la victoire à son équipe.

Mais maintenant que Bill Tetley a affronté les plus sérieux aspirants au titre (Ecosse, États-Unis et Suisse) et qu'il s'en est tiré avec deux victoires

contre un revers, les dernières rondes lui permettront peut-être de se hisser seul au premier rang pendant que les autres bonnes équipes se partageront les victoires.

A la 7e ronde et 2e de la journée, le Canada a battu décisivement l'Italie 8-2, tandis que la Suisse perdait 8-5 devant les États-Unis.

Il en résulte une quadruple égalité au faite du classement:

Canada	5	2
Suisse	5	2
Suède	5	2
États-Unis	5	2
Ecosse	4	3
Norvège	4	3
France	3	4
Allemagne	3	4
Danemark	1	6
Italie	0	7

L'ALLEMAGNE DE L'EST, principal favori avec l'Allemagne de l'Ouest, a largement dominé le Japon par 3-1 au cours de la dernière rencontre de la 6ème journée des championnats du monde groupe "B".

La Suisse a battu la Roumanie 4-3, la Yougoslavie a vaincu la Hollande 7-3, la R.F.A. n'a fait qu'une bouchée de l'Italie par 5-2 et la Bulgarie a fait match nul face à la Roumanie 5-5.

McNally flanche

DAYTONA BEACH, Floride (d'après PA) — Dave McNally, obtenu des Orioles de Baltimore durant l'hiver, a connu une très mauvaise journée hier, alors que les Dodgers de Los Angeles ont réussi tous leurs points contre lui, remportant une victoire de 4-2.

Il s'agissait d'une 6e victoire consécutive pour les Dodgers en parties hors-concours.

Joe Ferguson a claqué un double de deux points à la 5e manche, poussant au marbre Tom Paciorek et Jim Wynn, qui avaient bénéficié de buts sur balles, gracieuseté de McNally.

Willie Crawford vint clore le pointage en faisant compter Ferguson à l'aide d'un simple. Le premier point des Dodgers a été le résultat d'un circuit de Dave Lopes.

McNally lança durant cinq manches, pendant lesquelles il accorda cinq coups sûrs et donna six "bb".

Par ailleurs, la direction des Expos renvoyait sept joueurs au camp d'entraînement de leurs filiales. Le lanceur Brian Abraham, le receveur Bobby Goodman et les joueurs d'intérieur Rudy Kinard et Ellis Valentine ainsi que Joe Kener et Larry Landreth seront cependant éligibles à un retour au camp des Expos.

baseball

A Daytona Beach:	Los Angeles 001 030 000-4 7 3
Montréal	001 100 000-2 7 1
Sutton (g), Solomon 6e, Shanahan 9e et Yeager, Miller 5e, McNally (p), DeMola 6e, Taylor 3e et Foster, Carter 6e CC—LA—Lopes.	
A Fort Lauderdale:	Texas 000 010 001 1-3 8 4
New York A 000 002 000 0-2 6 1	
Bobby Thomas 4e, Brown (g) 7e, Umberger 10e et Sundberg, May, Wallace 6e, Tidrow 8e, Sawyer (p) 9e et Munson, Deidel, CC—Tex-Hewitt.	
A Fort Myers:	Baltimore 003 020 001-7 11 1
Kansas City 030 200 030-8 10 2	
Grimsley, Torrez (p) 5e et Duncan, Etchebarren 6e, Patten, McDaniel 6e, Mingori (g) 8e et Healy, Martinez 7e.	
A Tampa:	Houston 100 000 001-2 9 2
Cincinnati 000 310 030-7 13 0	
Roberts (p) 7e et Frosch 7e et May, C. Carroll (g), Hall 6e, McManey 9e et Bench, Plummer 4e, CC—Hou-Watson.	
A Saratoga:	Première partie
Pittsburgh 002 002 0-4 7 0	
Chicago A 000 010 0-1 4 1	
Kison (g), Giusti 5e et Nicosia, Wood (p), Vuckovich 7e et Herrmann, CC-Fly—Howe.	
A Saratoga:	Deuxième partie
Pittsburgh 014 001 000-6 9 1	
Chicago A 020 020 001-5 13 3	
Demery (g), Moose 7e et Dyer, Otten (p), Forster 4e, Kueck 8e et Price, Varney 5e, CC-Fly—Dyer, Ott—Heston, Downing.	
A St-Petersburg:	Pittsburgh 000 000 320-5 13 3
St-Louis 000 030 000-3 13 3	
Brett, Jones (g) 6e et Sanguillet, Gibson, Sosa (p) 7e et Simmons, Billings 9e.	

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

fonction publique municipale

SURINTENDANT - Budget

jusqu'à \$26,000

Sous la direction du sous-secrétaire administratif de la Ville, le titulaire de ce poste sera responsable des activités relatives à la confection du budget traditionnel et du budget-programme (P.P.B.S.). Il sera en outre chargé d'assurer l'exploitation de ces systèmes, de contrôler l'évolution budgétaire et d'effectuer les analyses inhérentes à leur application. Il est secondé par une équipe d'une vingtaine de personnes qu'il dirige.

Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire en administration ou dans une discipline appropriée et/ou être membre en règle d'une association reconnue dans le domaine des techniques comptables ou administratives. Ils doivent posséder un certain nombre d'années d'expérience en qualité de gestionnaires dans un des domaines suivants: comptabilité, finances, mathématiques, économique ou administration générale. Une bonne connaissance du système budgétaire P.P.B.S. est indispensable et une expérience de son application est hautement souhaitable.

Faire parvenir sa candidature confidentiellement à:

Assistant Directeur - Ressources humaines, Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, S. 416, Montréal H2Y 1C6.

VILLE DE MONTRÉAL

Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

INSPECTEUR DES EXPLOSIFS POUR LA RÉGION DE QUÉBEC

Ministère de l'Energie, des Mines et Ressources
Ottawa, Ontario

Traitement jusqu'à : \$21,423

FONCTIONS:
Planifier et effectuer une inspection permanente des activités relatives aux explosifs qui se déroulent dans la région de Québec; administrer le programme de sécurité relatif aux explosifs; aide à la formulation de la politique du Ministère et à l'application de la Loi et du Règlement sur les explosifs; se tient au courant des nouvelles découvertes techniques du domaine des explosifs et les évalue; exécute d'autres tâches connexes. Ce poste nécessite un baccalauréat dans une science pure, appliquée ou naturelle et l'expérience des explosifs.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer, par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination contractuelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Dans le cas des postes identifiés mais non encore désignés comme bilingues, ces postes sont aussi accessibles aux personnes unilingues employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non consenti

Québec enquête

Un rendement de 20% en Arizona?

par Michel Nadeau

Le ministère des Institutions financières du Québec a ouvert une enquête sur les activités d'une compagnie de l'Arizona, Queen Creek Land and Cattle Corp. qui tente présentement de vendre au Québec, par l'intermédiaire de sa filiale Panora Realities, des terrains et des maisons dans cet État américain en faisant miroiter "un retour sur investissement de 20%".

Une annonce parue dans les grands quotidiens du Québec (La province de l'Ontario aurait refusé pareille publicité, a-t-on appris) assurait "au gros ou au petit financier" un rendement de 20% sur "un investissement à court terme" dans "l'État qui se développe le plus vite aux États-Unis".

Intrigue par le caractère pour le moins alléchant de cette offre, LE DEVOIR a effectué des recherches pour découvrir que la transaction portait sur l'acquisition d'un terrain et d'une maison dans la banlieue d'une petite ville de l'Arizona: Kingman (6,000 h. en 1970). "L'investissement à court terme" est en réalité l'achat d'un terrain de 15,000 pieds carrés au prix de \$10,240.96, soit un déboursé initial de \$1,195 et 84 versements mensuels de \$107.69 au cours des sept prochaines années.

Ce montant représente un coût de \$0.68 le pied carré dans une région que le National Atlas of United States qualifie de "très désertique". Kingman serait situé à 100 milles de Las Vegas, 200 milles de Phoenix et 250 milles de Los Angeles. Dans un deuxième temps, la compagnie

fournit le financement nécessaire à la construction d'une résidence qui sera louée par la suite et produira le rendement espéré de 20%. Pour se protéger dans cette opération, la compagnie prend une hypothèque sur le terrain.

Selon le représentant de la mise en marché de Panora Realities, M. Dominique Venafio (qui s'appelle M. Dominique, dans l'annonce) "Une maison de \$25,000 peut facilement être louée pour \$350 par mois car il y a une crise de logement dans cette région qui connaît présentement un boom industriel". Pour acquérir cette résidence, l'investisseur devra déboursier mensuellement \$250 pour le remboursement du capital, les intérêts et les taxes. L'acheteur obtient ainsi un "profit net de \$100 par mois" selon les calculs du représentant.

Evidemment, cette mathématique ne tient plus compte du versement mensuel de \$107.69 par mois pour le terrain et du dépôt initial de \$1,195. On arrive ainsi à un rendement négatif de \$7.69 par mois sans compter les pertes de revenu d'intérêt sur le dépôt initial.

Le prix de l'intrant financier (le loyer à \$350) n'est évidemment pas garanti par l'entreprise.

Pour vérifier l'aspect du terrain, Panora Realities ne semble avoir ni photo, ni diapositive, ni brochure explicative. "On veut ainsi réduire les frais" de préciser M. Venafio. Cependant, l'acheteur éventuel se fait offrir un voyage gratuit en Arizona au terme duquel pourraient être signés

sur place les quatre documents requis.

Le client peut être invité à signer immédiatement un "compromis d'achat et de vente" dès la première visite du représentant de Panora. Ce document mentionne, entre autres, qu'il a été rédigé en présence de témoins et que l'acheteur a pris connaissance de la description du cadastre tel qu'exigé par la loi de l'Arizona. Or, ces deux conditions n'auraient pas été respectées si le journaliste du DEVOIR avait acquiescé aux demandes pressantes du représentant de la compagnie de signer le document.

Saisi de cette affaire, le bureau du ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives a pris des mesures pour informer la population de la ville de Québec des dangers d'une adhésion trop rapide à pareille offre. Le représentant de Queen Creek, "M. Dominique" sera effectivement dans la vieille capitale au cours de la fin de semaine. Les autorités veulent ainsi s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une autre "affaire d'orangeries".

On sait que la Commission fédérale du Commerce des États-Unis a accusé au début de la semaine des promoteurs de l'Arizona (qui n'ont aucun lien avec la firme Queen Creek) d'avoir vendu des terrains virtuellement sans valeur et inutilisables. Les clients n'ont parfois trouvé que des lopins désertiques difficilement accessibles en automobiles. La firme Amrap a même fait peindre le gazon vert et suspendre des cônes de pinédes aux arbres pour les habiller aux fins d'un film des-

tiné à la promotion. Une société de Tucson affirmait que deux acteurs bien connus avaient acheté des terrains qu'on leur avait tout simplement offerts en cadeau.

Un porte-parole du bureau du ministre Tetley a tenu à préciser "qu'il pourrait être très difficile de poursuivre la compagnie en Arizona où elle possède son siège social, si des irrégularités devaient survenir".

Ce problème découle de l'absence de contrôle sur la promotion immobilière directe effectuée au Québec. Seuls les intermédiaires et les courtiers doivent obtenir un permis. Cependant, le projet de loi 89 mettra un terme à cette situation.

De plus, alors qu'en Ontario, un organisme officiel doit approuver la publicité entourant la promotion immobilière, le Québec se montre fort libéral en n'astreignant les vendeurs à aucune vérification.

Pour sa part, la compagnie Queen Creek n'a pas renoncé au marché de la province voisine puisqu'elle tente présentement de convaincre une firme de Hull les Immeubles du Portage, de la représenter dans la région de la capitale nationale.

La compagnie Queen Creek Land and Cattle Corp. est une filiale de Flag Industries, une entreprise inscrite au marché des valeurs spéculatives de l'American Stock Exchange Co. En 1974, Flag Industries a réalisé des pertes de plus de \$800,000.

CSL reprend son bateau et remboursera Cogema

par Michel Guénard

Le président de la Compagnie de gestion de Matane (Cogema), M. Jean Thibault, a confirmé hier au DEVOIR que la Canada Steamship Lines était prête à reprendre le bateau French River qu'elle avait vendu à la société Cogema le 1er janvier dernier.

Au cours d'une rencontre entre les dirigeants des deux entreprises, le président de la Canada Steamship Lines, M. Louis Desmarais, a rassuré ses vis-à-vis que sa compagnie rembourserait les arrhes de \$255,000 versées à la trésorerie de la CSL par Cogema. Tout compte fait, Cogema ne devra défrayer que les frais d'avocat et d'enregistrement maritime liés à la transaction de \$2.5 millions du début de l'année.

On se souviendra qu'afin de ne pas se présenter les "mains vides" devant la Commission du transport du Québec qui lui demandait de rendre compte de ses efforts pour doter le Bas-du-Fleuve d'un service de bateau-rail reliant Matane à Baie-Comeau, la société Cogema se portait acqureur du bateau

de 6,600 tonnes, le French River, de la CSL. Cependant des évaluations monétaires au sujet des nécessaires transformations pour faire du French River un véritable bateau-rail montrèrent que l'entreprise conduisait tout droit au naufrage financier de Cogema.

La société Cogema confie alors au courtier montréalais Laval Cliche le soin de mener de délicates négociations avec la Canada Steamship Lines afin de convaincre M. Louis Desmarais et ses gens de reprendre à leur compte le bateau qui mouillait toujours dans le port d'Hamilton.

M. Thibault confiait hier au DEVOIR que "l'hypothèque du French River" enlevée... il pouvait regarder l'avenir de Cogema avec plus de sérénité. La voie est maintenant ouverte au Canadien National pour concrétiser ses intentions d'achats (49% des actions de Cogema et le chemin de fer de Rimouski-Matane appartenant aux intérêts de la famille Brilant) et de mettre en service un bateau de sa propre flotte.

Une huitième augmentation consécutive

Le taux de rendement de la Caisse de dépôt atteint 7.8%

Le taux de rendement net de la moyenne des dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec a atteint un sommet de 7.8% en 1974, marquant ainsi un accroissement annuel sans précédent de 0.56%, a-t-il été

annoncé hier. C'était la huitième augmentation annuelle consécutive du rendement du portefeuille de placements.

Pour la première fois dans l'histoire de la Caisse, fondée en 1965, ses revenus de placements

ont excédé \$200 millions et son actif a franchi le cap des \$3 milliards.

Ces chiffres sont mis en lumière dans le rapport annuel de 1974 rendu public hier par le président et directeur général,

M. Marcel Cazavan, après sa présentation à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre des Finances, M. Raymond Garneau.

Le fonds général de la Caisse s'est accru de \$506.3 millions en 1974 pour atteindre \$3,163,506,290. Compte tenu de l'actif consolidé de \$182,703,647 des trois fonds ségrégués et du montant de \$219,419,952 de valeurs sous administration, le total des fonds gérés par la Caisse a été porté à \$3,565,629,889, soit une augmentation de 20.9% par rapport à 1973.

Autres faits saillants du rapport:

● La Caisse gère aujourd'hui le plus important portefeuille individuel d'actions de compagnies canadiennes au pays;

● elle est le plus important détenteur d'obligations émises en fonds canadiens par le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec; et

● depuis 1968, la Caisse a affecté quelque \$400 millions à de nouveaux projets immobiliers au Québec.

● Globalement, 62% de tous les placements du fonds général de la Caisse se trouvaient investis dans le secteur public et 38% dans le secteur privé, alors qu'en 1973 ces pourcentages se situaient respectivement à 64 et 36%.

● Le portefeuille de placements en immeubles et hypothèques du fonds général se chiffrait à \$222,478,299, soit une hausse de \$71.2 millions par rapport à l'année précédente. Au cours de l'exercice, le rendement moyen global du portefeuille est passé de 8.98 à 9.44%.

La valeur comptable totale des portefeuilles du fonds général de la Caisse de dépôt ressortissait à \$3,106,998,853 à la fin de l'année, soit une augmentation de \$510.4 millions ou de 19.7% au regard de l'année précédente.

La valeur des obligations s'est accrue de \$310.9 millions et constituait 70.1% de l'ensemble du portefeuille, soit une légère

régression par rapport à 71.9% en 1973.

Quant aux actions et valeurs convertibles, leur accroissement a été de \$110.2 millions et elles représentaient 19.4% du portefeuille global, à rapprocher de 18.9% l'an dernier.

Le portefeuille des immeubles et hypothèques a enregistré une croissance de 47% et son total a ainsi été porté à \$222,478,299, soit 7.2% de l'ensemble, comparativement à 5.8% en 1973.

En ce qui concerne les va-

leurs à court terme, leur pourcentage équivalait à 3.4% du portefeuille total et leur montant s'établissait à \$104,973,164.

Les investissements en actions et en valeurs convertibles constituent le principal élément de la catégorie des titres à revenu variable du portefeuille. Leur proportion de 19.37% par rapport à l'ensemble des placements est supérieure à celle de la moyenne des compagnies d'assurance-vie, mais inférieure à celle de l'ensemble des caisses de retraite en fiducie au Ca-

nada. (La Caisse est soumise à une limite globale de 30% pour les placements en actions).

Jusqu'en 1972, le portefeuille d'actions de la Caisse a augmenté d'environ \$59 millions en moyenne par année. En 1973 et en 1974, la valeur comptable de ce portefeuille s'est accrue de plus de \$100 millions et la valeur globale de tous les titres négociés durant cette période a dépassé les \$493 millions.

En fin d'exercice, le portefeuille du fonds général comprenait des actions de 169 sociétés,

dont 155 étaient inscrites en bourse.

La Caisse n'investit que dans des actions d'entreprises canadiennes et elle favorise l'exécution de ses transactions sur le parquet de la Bourse de Montréal dont elle est devenue "l'un des plus actifs participants".

Par ailleurs, la Caisse dit qu'elle n'a "pas été indifférente" au phénomène de regroupement des entreprises qui prend de l'ampleur au Québec depuis quelques années.

La Coopérative Fédérée vole au secours de Québec Poultry

par Michel Guénard

Au cours d'une rencontre tenue hier au motel Le Dauphin de Drummondville, le président de la Coopérative fédérée du Québec, M. Roland Pigeon, a fait le point en présence du sous-ministre de l'Agriculture, M. Gaetan Lussier, au sujet d'une éventuelle acquisition de la société Québec Poultry (les poulets Flamingo) par la Fédérée.

Si cela devait se matérialiser, la Coopérative fédérée contrôlerait plus de la moitié du marché du poulet au Québec et verrait son chiffre d'affaires annuel grimper au delà du milliard de \$860 millions. C'est le directeur général de la Fédérée, M. Georges-Etienne Turcotte, qui pilote l'étude de rentabilité portant sur trois aspects différents de l'industrie avicole québécoise: l'acquisition de Québec Poultry; la réduction souhaitable des 32.8 millions de quotas réservés aux producteurs de volaille; la consolidation du marché.

Aucune décision ferme ne pourra survenir avant la mi-

avril alors que le document de la Fédérée ne sera finalisé qu'à la fin mars et que des négociations fort complexes doivent réunir autour d'une même table le président de Québec Poultry, M. Benoît Beauregard, et les principaux créanciers de l'entreprise, la Caisse de dépôt et la Banque Provinciale.

Quant au ministère de l'Agriculture il est intéressé au premier chef par cette transaction puisque les surfaces d'élevage de Québec Poultry représentent 4.5 millions de pieds carrés... et que le pied carré (quota alloué à chaque producteur par la Régie des marchés agricoles du Québec à l'intérieur d'un plan conjoint regroupant toutes les provinces productrices) se négocie actuellement \$2.25 pièce.

Puisque les quotas sont contingentes par un plan national de production il est bien évident qu'ils revêtent l'allure d'un "permis de taxi" dont la valeur épouse étroitement l'achalandage du marché. Il n'est pas impensable que le ministère de l'Agriculture du Québec négocie

l'achat de ces quotas auprès de Québec Poultry et les redonne en dot à la Régie des marchés agricoles qui détiendrait "l'arme suprême" pour imposer aux producteurs un plan régional de développement de l'industrie avicole.

Le passage de Québec Poultry dans le giron de la Fédérée ne déplaît nullement aux autorités gouvernementales qui craignent que les difficultés financières que rencontre présentement l'entreprise ne servent d'alibi facile à ses actionnaires pour la céder à un géant multinational de l'alimentation, Esmark (anciennement Swift) par exemple.

Il est vrai que la situation économique qui prévaut dans le secteur avicole n'a rien de réjouissant pour les producteurs: baisse de 5% de la faveur des consommateurs envers les différentes espèces de volailles élevées au Québec en 1974. Personne ne prévoit une amélioration du marché avant juillet alors que les capacités d'abattage fonctionnent à moitié et que les inventaires d'animaux congelés s'accumulent dangereusement.

Dans ces conditions il est bien évident que les déséconomies d'échelle se font cruellement sentir et que la société Québec Poultry affronte des fins de mois difficiles. Cette crise de croissance du vendeur de poulet Flamingo survient à la faveur d'un marché dépressif mais témoigne aussi de l'urgence nécessaire de consolider le secteur avicole du Québec avec la même détermination qui a conduit à l'érection d'un véritable "empire québécois du lait" dans la province.

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

AVIS DE LA DATE

LIMITE D'INSCRIPTION

C'est le 7 avril 1975 qui a été fixé par le Conseil d'administration comme date limite d'inscription pour déterminer quels actionnaires auront le droit de recevoir avis de l'assemblée générale annuelle de Canadian Industries Limited qui aura lieu le 18 avril 1975 et d'exercer leurs droits de vote. Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 avril 1975 auront le droit de recevoir avis de l'assemblée générale annuelle et d'exercer leurs droits de vote ainsi qu'à toute assemblée qui en tiendra lieu en cas d'ajournement, nonobstant les transferts d'actions qui pourront se produire après le 7 avril 1975.

Montréal, le 21 mars 1975
Par ordre du Conseil d'administration
Le Secrétaire,
L. A. Whelable.



LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

DIVIDENDE NO 16

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende trimestriel de trente cents (\$0.30) (fonds canadiens) par action a été déclaré sur les actions ordinaires émises et en circulation de Genstar Limitée. La mise en paiement s'effectuera à partir du 27 mars 1975 aux actionnaires inscrits au registre de la Société en date du 3 mars 1975 et aux détenteurs de certificats d'actions ordinaires au porteur en circulation le 3 mars 1975.

Les chèques de dividende pour les montants appropriés seront envoyés à partir du 27 mars 1975 aux actionnaires inscrits au registre. Les détenteurs de certificats d'actions ordinaires au porteur peuvent obtenir le versement du dividende auquel ils ont droit en présentant et en soumettant, à partir du 27 mars 1975, le Coupon no 17 à toute succursale de la Banque Royale du Canada, ou à toute succursale de la Société Générale de Banque, ou à toute succursale de la Banque Générale du Luxembourg, ou à The Royal Bank of Canada, New York Agency, 68 William Street, New York, York.

Un montant égal à dix pour cent (10%) du dividende de trente cents (\$0.30) (fonds canadiens) par action, soit le versement pour l'impôt de revenu canadien, sera prélevé du dividende envoyé ou attribuable aux actionnaires résidant à l'étranger du Canada.

Par Ordre du Conseil d'Administration
Le Secrétaire,
E. Claude Moiréur
Montréal, Québec, Canada
le 19 février 1975

La conquête de l'espace

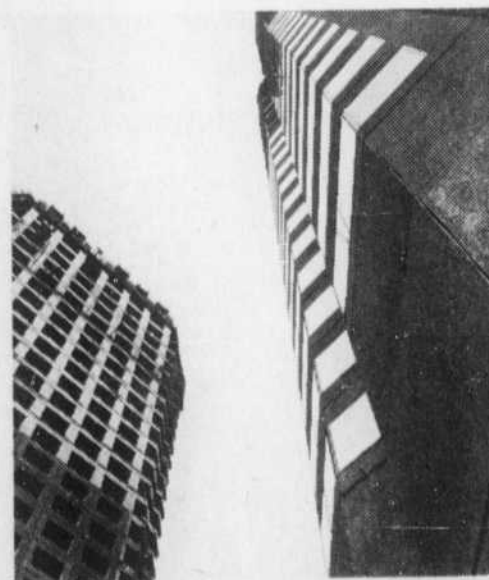
L'espace géographique. Le Complexe Desjardins ouvre de nouvelles perspectives d'affaires en s'installant au cœur du nouveau centre-ville.

L'espace vital. Le Complexe Desjardins crée dans ses murs un environnement inédit de détente et de beauté où l'homme peut fuir le stress et retrouver le goût du travail.

L'espace physique. Le Complexe Desjardins innove en offrant, par exemple, une surface de location d'environ 20,000 pieds carrés par plancher où l'absence de colonnes permet une utilisation maximale à un prix particulièrement bas.

Il y a de l'espace pour vous au Complexe Desjardins. Venez le conquérir!

Renseignez-vous sur les avantages exceptionnels d'une location au Complexe Desjardins en composant (514) 871-1551 ou en consultant votre courtier.



le complexe Desjardins

montréal, au cœur du nouveau centre-ville

Pensez à l'avenir...

Nous vous offrons des terrains et/ou des chalets à des prix les plus raisonnables. Situés dans une magnifique région vierge des Laurentides, cependant à seulement 48 mi. de la ville et à 2 mi. du Club de Golf du Lac Carling et de la région du ski.

Vous aimez la tranquillité?

Nous avons de beaux sites boisés, mesurant jusqu'à 300,000 pi. ca. et à moins de 2 et 3 sous le pied! Les prix de nos chalets sont à compter de \$8,600. Nous arrangerons la finance de banque pour vous.

INDIAN LAKE

Pine Hill, Qué.

DIRECTIONS: Prenez l'autoroute des Laurentides vers le nord jusqu'à la sortie 25 — prenez la route 158 jusqu'à Lachute — traversez la ville ensuite tournez à droite après le pont — prenez la route 327 jusqu'à Brownsburg — tournez à droite au feu de circulation et dirigez-vous vers le nord jusqu'à Pine Hill — regardez pour un virage à gauche pour Lac Indian.



Ouvrez les vins de semaines

Information

735-2792

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ

ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN,

DUNTON & CIA CACCIA

Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse

800, Square Victoria

Suite 2104

Montréal H4Z 1H1

Sénateur Maurice Rielly, C.R. Clément Vermette, C.R.

Gérard J. Ryan, C.R. Jeanne W. Dunton

John Caccia, M.A.N. Jean-Louis Tétrault

Michel Green Jean-Pierre Saintange

André Murray

Telephone: 866-6743

Adresse télégraphique: RIVERDIN

Telex: 01-28407

Perspectives boursières des sociétés intégrées

par Jacques Forget

Bien que plusieurs titres miniers aient regagné, au cours du dernier trimestre, un peu du terrain qu'ils avaient perdu l'an dernier, l'indice des minières intégrées de la Bourse de Toronto marque le pas: fin janvier il indiquait 103,05, à la mi-mars il était toujours à ce même niveau. Voilà pourquoi le courtier Moss, Lawson & Co. de Toronto réajuste sa stratégie d'investissement, compte tenu de la hausse de certains titres et en dépit de la stagnation de l'indice des industrielles minières.

Dans la dernière livraison de son bulletin de stratégie boursière hebdomadaire, le courtier passe en revue toutes les compagnies minières canadiennes intégrées, celles que l'on nomme les industrielles minières.

International Nickel est le titre que Moss, Lawson préfère, à l'instar de biens d'autres cour-

tiers. On en recommande toujours l'accumulation bien qu'à \$24 l'action, le titre ait grimpé de quelque 22% depuis la mi-décembre. Advenant un fléchissement, on en conseille l'acquisition. A \$24, en tenant compte des dividendes versés l'an dernier, International Nickel donne un rendement de 6,88%.

Texasgulf, filiale de la Corporation de développement du Canada, vient immédiatement après la plus importante compagnie minière canadienne comme choix du courtier de King street. Le titre se vend à \$27; à \$24,50, la semaine dernière, on en recommandait l'accumulation, le titre ayant fléchi de son haut précédent de \$26,25. La compagnie est diversifiée, possédant notamment des intérêts importants dans le domaine des fertilisants, marché très florissant. La semaine dernière, la Texasgulf laissait savoir qu'elle

entendait aller de l'avant dans son projet de construction d'une raffinerie de cuivre à Timmins.

Brunswick Mining, la minière de métaux de base du Nouveau Brunswick, semble être un achat. Le prix du titre varie entre \$3,50 et \$3,80. Le profit par action de 1974 a grimpé à 50 cents; en 1973, il n'était que de .29 cents. Mais beaucoup plus que d'une simple augmentation de profits, cette statistique témoigne de la rentabilité des opérations, après de nombreuses années de difficultés minières et technologiques. Cette filiale du Groupe Noranda est liée à un avenir prospère. La fonderie vient à peine d'être réaménagée, que le bruit court qu'une raffinerie de zinc pourrait être construite.

Cominco, l'important groupe minier de Vancouver et filiale du Canadian Pacific Investments, a fait des prouesses l'an

dernier. Le profit par action de la compagnie a doublé par rapport à 1973, sautant de \$2,54 à \$5,08. Toutefois, il semble certain que 1975 ne permettra pas de conserver les profits au niveau de ceux de 1974. On prévoit tout au plus un gain par action de \$4,20. L'an dernier, Cominco a versé \$3 par action en dividendes. Au prix actuel du titre, le rendement équivaut à 10%. Les profits envisagés permettent difficilement de prévoir un dividende semblable cette année. Moss, Lawson suggère donc à ses investisseurs à long terme de conserver leur position actuelle dans Cominco: ni vendre, ni acheter. Pour les investisseurs agressifs et les comptes actifs, on recommande de vendre en faveur de Mattagami Lake Mines qui n'aurait pas encore recouvert toute sa pleine valeur en Bourse.

Que penser des uranifères Denison Mines et Rio Algom? ne sont-ils pas des titres miniers privilégiés, leur vocation énergétique les ayant mis à l'abri de l'actuelle récession et de la chute boursière qui suivit. Moss, Lawson n'en est pas complètement persuadé. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a quelques mois, le courtier décommandait l'achat des deux principaux producteurs canadiens d'uranium, de peur d'une ingérence subite et imprévue du gouvernement fédéral dans ce secteur. De fait, à la fin de l'automne, Ottawa suspendait les transactions à long terme effectuées par ces compagnies avec l'étranger, afin de s'assurer que les contrats qui allaient être signés n'allaient pas mettre en danger les réserves d'uranium nécessaires au Canada.

De Denison Mines et Rio Algom, Moss, Lawson préfère le second titre. A quelque \$22,50, Rio Algom a fléchi un peu. Le titre offre donc une possibilité d'accroissement, tant à cause de sa production uranifère que de la diversification de la compagnie. Moss, Lawson déconseille Denison, dont le cours est de \$45, à ses clients, investisseurs à long terme.

La Falconbridge Nickel a fait parler d'elle récemment. Que ce

soit à cause du contentieux fiscal avec le gouvernement ontarien qui la force à rembourser \$8 millions au fisc de Queen's Park, en marge des opérations de sa raffinerie de Norvège ou que ce soit suite à la nationalisation par le gouvernement ougandais de la Kilembé Copper Copper. Suite à ces fâcheuses nouvelles, le prix des actions de Falconbridge Nickel a baissé en Bourse. Le titre se transige maintenant aux environs de \$29. Si Moss, Lawson préfère de façon évidente International Nickel pour participer au marché du nickel, il suggère néanmoins à ses investisseurs à compte actif de surveiller le titre pour une correction haussière.

De toutes les compagnies minières intégrées, Hudson Bay Mining and Smelting est le titre que Moss, Lawson déconseille le plus vivement. Bien qu'à environ \$17 le titre soit passablement sous-évalué, le courtier de King street en déconseille malgré tout l'achat, à cause du nuage fiscal qui assombrit les perspectives de la compagnie: toutes les mines et usines de traitement du minerai de la compagnie sont situées au Manitoba, où une nouvelle fiscalité minière n'a pas encore été adoptée.

Pour les mêmes raisons, l'achat d'actions de Sheritt

Gordon, l'autre importante compagnie minière du Manitoba, est tout aussi déconseillé. A leurs cours respectifs actuels, Sheritt Gordon et Hudson Bay Mining & Smelting offrent des rendements d'environ 10%, eu égard aux versements de dividendes de l'an dernier. Toutefois, la chute du prix du cuivre les empêchera très certainement de verser des dividendes aussi intéressants en 1975.

Mattagami Lake Mines, comme Brunswick Mining filiale du Groupe Noranda, apparaît comme clairement sous-évaluée, aux yeux du courtier. Au cours actuel d'environ \$16, Moss, Lawson en recommande l'accumulation à coup sûr. Au cours d'aujourd'hui, Mattagami offre un rendement de 11% au taux de dividendes de l'an dernier. Le titre devrait aussi attirer l'attention des investisseurs à compte actif, ses écarts en Bourse étant prononcés.

Quant à Noranda même, l'importante compagnie minière, forestière et industrielle, principale cuprifère au pays, Moss, Lawson la juge comme le meilleur véhicule boursier pour participer à une reprise du prix du cuivre. Le titre se transige présentement aux environs de \$32. Depuis janvier 1974, le haut de l'action fut de \$54; son bas en décembre dernier, de \$26,62. A quand la reprise du cuivre?

Ottawa bloque les ventes d'uranium de Cons. Faraday

La Consolidated Canadian Faraday n'est pas plus chanceuse que Denison Mines ou Rio Algom. Le gouvernement fédéral vient d'annoncer que le permis nécessaire à l'exportation de l'uranium de sa filiale Madawaska Mines de Brancroft en Ontario, pourrait ne pas être accordé.

Au début de février, la Consolidated Canadian Faraday annonçait avec grand fracas qu'elle allait réouvrir sa mine d'uranium de Brancroft, grâce à un contrat à long terme de fourniture d'uranium de quelque \$100 millions, conclu avec l'Italie.

Cette mine est une filiale à 49% de la compagnie de Toronto. L'intérêt majoritaire est détenu par une compagnie de Salt-Lake City, Federal Resources Corp. D'avril 1957 à juin 1964, la mine a produit 5.800,00 livres d'uranium. Les deux partenaires entendaient la réouvrir sous le nom de Madawaska Mines; les coûts de remise en production sont estimés entre \$5 et \$6 millions.

Le gouvernement fédéral bloque depuis septembre dernier d'importants contrats de vente d'uranium, intervenus entre Denison Mines et Rio Algom et quelques pays étrangers, dont le Japon, l'Espagne et les États-Unis. Le ministre de l'Énergie, des mines et ressources, M. Donald McDonald a interdit l'exportation de minerai d'uranium jusqu'à ce que son ministère ait pu établir les quantités sujettes à exportation, après que les besoins du Canada en matière d'uranium soient satisfaits pour les 30 prochaines années. Or, ces quantités n'ont pas encore été déterminées.

Denison Mines et Rio Algom attendent avec impatience la décision gouvernementale qui leur permettra d'expédier leurs premières livraisons d'uranium, déjà achetées par l'étranger. Le contrat d'une valeur de \$100 millions pourra-t-il être ratifié par l'Italie ou le gisement d'uranium de Brancroft devra-t-il attendre encore quelques années avant d'être remis en production?



Le développement technologique du monde minier est constant, comme en fait foi cette photo. Voici que la science-fiction gagne le sous-sol. Ce robot minier offre le double avantage de s'engager dans des galeries étroites et de manoeuvrer dans des conditions difficiles.

Nordore Mining

De Vancouver à la Baie James

La saison 1975 promet d'être florissante pour Nordore Mining. De la Colombie-Britannique à la baie James, la compagnie d'exploration minière de Val D'Or s'est engagée dans des projets prometteurs. La compagnie est dirigée par M. R.B. Carson, ex-président d'Abitibi Asbestos, la filiale amiantifère de la Brinco.

En Colombie-Britannique, la Nordore entend mettre en production un tout petit gisement argenteux à très forte teneur. Associée dans ce projet aux compagnies Nordaco (30%) et Abitibi Asbestos (10%), Nordore Mining croit possible dès juillet l'extraction du minerai des quelques filons du gisement. Deux zones ont été identifiées: les veines E et F. Si les réserves de la dernière veine n'ont pu encore être déterminées, on a établi à 12,350 tonnes de minerai le tonnage de la veine F, à des teneurs de 139,5 onces d'argent et 0,31 once d'or à la tonne. Toutefois, ces deux veines E et F sont très peu larges, respectivement 6 et 8 pouces. L'extraction du minerai en sera donc relativement coûteuse, par rapport au tonnage minéralisé.

Des travaux de mise en valeur d'un coût de \$600,000 ont permis de déterminer la rentabilité de la mise en production du petit gisement, situé dans la localité minière de Stewart. L'extraction du minerai s'y effectuera dès juillet au rythme de 150 tonnes par jour. Un pré-

concentré sera ensuite expédié à une usine de traitement du minerai, voisine de 5 milles, au rythme de 50 tonnes par jour.

Sur les abords de la rivière Eastmain, dans le territoire de la baie James, dès 1973 la compagnie découvrait des indices minéralisés intéressants. L'annonce de cette découverte aux actionnaires de la Nordore a dû être retardée pour permettre à la compagnie de recueillir tous les claims suffisants, eu égard à la forte concurrence dans cette région. Sur une largeur de cinq pieds, l'affleurement le plus intéressant de cette découverte indiquait une minéralisation de 0,62 once d'or, 1,52 once d'argent à la tonne et 3,80% en cuivre.

En mars 1974, la compagnie effectuait un levé géophysique aéroporté. Peu après, la Nordore s'associait à la Westmount Capital Resources pour la continuation de l'exploration de cette propriété. L'entente permit d'effectuer un second relevé aérien au-dessus de la zone, long de 16 milles et large de six. Des travaux complémentaires de géophysique ont été faits durant l'été et plusieurs cibles de forage ont été identifiées. Les forages seront effectués durant la présente saison estivale.

Mais le projet de la Nordore qui retient le plus l'attention depuis ces dernières semaines est sans contredit le programme conjoint d'exploration qui la lie à la Brinco aux abords de l'im-

portante découverte du tandem Selco-Pickands Mather dans le canton de Brouillon. On se souviendra de cette importante découverte de zinc-plomb et argent de l'équipée Selco-Pickands Mather, à 70 milles à l'ouest de Matagami. Riche en minéralisation et forte en tonnage, cette découverte a donné lieu à une ruée de prises de claims dans toute cette région. D'autant plus qu'à quelques milles à l'ouest, en territoire ontarien, l'Amoco a mis à jour dans les derniers mois de décembre un important gisement aurifère. Toute cette zone à l'ouest de Matagami, formation géologique d'origine volcanique, s'annonce donc comme fort prometteuse.

En juillet dernier, Nordore et Brinco ont jalonné plusieurs claims dans l'axe de la découverte. La propriété du tandem se situe à l'extrémité ouest du canton de Brouillon, où de larges intersections de métaux de base ainsi que d'argent et d'or, fortement minéralisées, ont été recoupées par Selco-Pickands Mather. Les claims détenus par Nordore et Brinco dans cette région sont situés dans les cantons Carheil et La Peltre. La propriété semble bien située, puisque les Noranda, Falconbridge et Selco se sont empressés de la circonscrire.

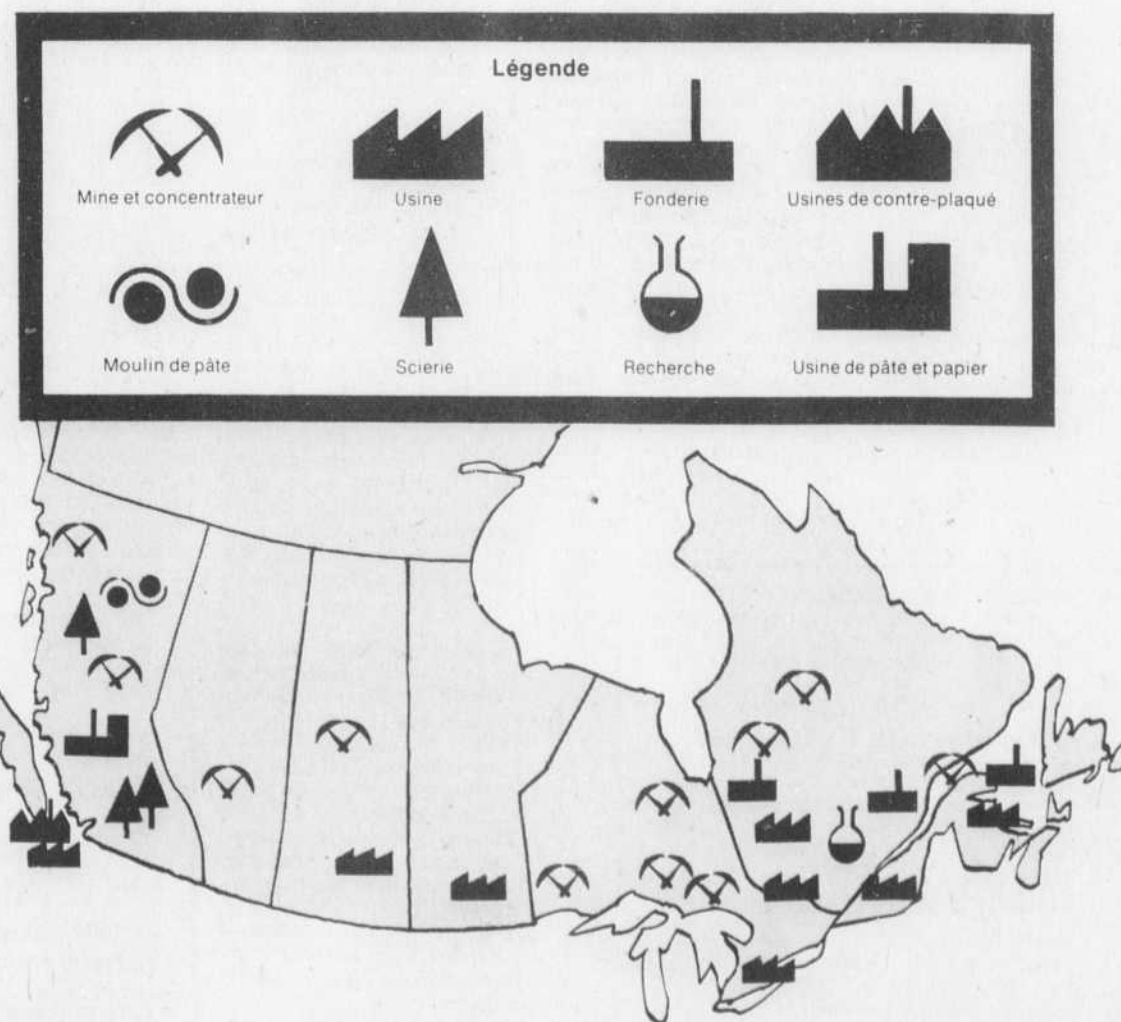
Nordore Mining serait mal baptisée si elle ne s'intéressait

pas à l'exploration aurifère! La compagnie de Val D'Or possède deux propriétés aurifères. Dans le canton Gamache, non loin de Chibougamau, adjacents à l'aurifère Chibex, la Nordore détient 25 claims. Mais ce n'est pas à cet endroit que l'intérêt immédiat de la compagnie pour l'exploration aurifère semble se manifester. Tout près de Val D'Or, la Nordore détient une intéressante propriété de 1,300 acres, adjacente aux mines Sigma et Lamaque, deux importants producteurs d'or. A cet endroit, une société en commandite, constituée grâce à l'appui financier de Grayson Securities du Connecticut, permettra d'effectuer au moins 10,000 pieds de forage, dès l'été prochain.

Inscrite à la cote de la Bourse de Montréal depuis 1973, la Nordore Mining est demeurée un titre plutôt calme. En décembre 1973, la compagnie effectuait un financement de \$50,000 contre l'émission de 100,000 actions. Sur un capital autorisé de 10 millions d'actions, seulement 1,675,000 sont actuellement émises. De ce nombre, 750,000 sont entières. A la fin de 1973, la Nordore Mining avait en caisse quelque \$200,000.

La politique d'association de la Nordore Mining et sa volonté d'intéresser des tiers au financement de la mise en production assurent à la compagnie une dilution relativement faible de son capital-actions.

Noranda: une légende à la grandeur du pays.



Carte sur table, la Noranda c'est 44 usines, 17 scieries, une demi-douzaine d'usines de smeltage et d'affineries métallurgiques, un centre de recherche au Québec, à Pointe-Claire; des facilités d'entreposage et de transport et de nombreux édifices à bureaux.

Ajoutez à cela quantité de régions renfermant des richesses naturelles, avec 22 mines en pleine activité et 16 millions d'acres de forêt. Voilà qui explique notre légende.

Au chapitre de la réalité quotidienne, nous fabriquons plus de tuyaux de cuivre et de laiton que toute autre entreprise canadienne. Nous produisons du bois pour l'industrie et la construction, de la pâte à papier, des engrais, des câbles de haute tension, des produits chimiques, des plastiques... De plus, nous nous occupons de recherche et d'environnement.

Avec notre personnel de 31,000 salariés, dont près d'un tiers se trouve au Québec seulement, nous formons un groupe. Le Groupe Noranda. Il s'étend par tout le Canada, comme l'illustre notre légende... qui est une réalité.

groupe noranda
Nous sommes d'ici.

Cours des métaux

Les prix des producteurs

CUIVRE: Au Canada, le fil electrolytique, 63.325 cents la livre (depuis le 30 jan. 1975). Noranda aux États-Unis, 63.625 cents la livre (depuis le 30 jan. 1975). Aux États-Unis, la cathode, 63 cents la livre; le fil, 63.625 cents.

PLOMB: Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux États-Unis, 24.5 cents (depuis le 8-18 avril 1974).

ZINC: Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux États-Unis, 38.5 cents la livre. A l'extérieur du continent, 360 £ la tonne métrique.

NICKEL: La cathode electrolytique Inco, \$US 2.01 la livre f.o.b. (depuis le 20 déc. 1974); Falconbridge, \$US 2.01 la livre f.o.b. Sheritt Gordon, briquette et poudre, \$US 2.01 la livre f.o.b.

TUNGSTEN: Sur Londres, \$91.43-\$94.69 la tonne.

PLATINE: \$US 170 l'once.

MOLYBDÈNE: American Metals Climax, 86-95% MoS₂ \$US 2.43 la livre.

FER: Hanna Mining, livré aux ports du Lac Érié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en \$US, en date du 24 déc. 1974, \$17.28. Boulettes, vendues au pied, 44.559 cents.

Les marchés internationaux

CUIVRE: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 5651-5661 la tonne. Sur le marché de New York, au marché à terme, mars 61.40 cents la livre, mai 61.90, juil. 62.90, sept. 63.90, déc. 65.40, jan. 65.90, mars 66.80.

ETAIN: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3,0681-3,0701/ la tonne; à terme, 3,0805-3,0821.

PLOMB: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 2231-2237.75.

ZINC: Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 333-333.751 à terme, 3321-332.51.

OR: Prix en dollars US. A Londres en hausse de \$8.25 pour la semaine: de \$169.25 à \$177.50. Fermetures: à Paris \$181.60; à Frankfurt \$178.77; à Zurich \$178.37; à Hong Kong \$174.03; à Beyrouth \$5.763 le kilo.

A Winnipeg. Prix en dollars US. Fermetures. Contrats de 400 onces: avril, \$178.00, juil. \$179.75, oct. \$182.80, jan. \$186, avril \$189.70. Contrats de 100 onces: mai \$176.90, août \$180.50, nov. \$183.30, fév. \$187.40, mai \$191.60.

ARGENT: Au Canada, selon Handy & Harman, \$4.306 l'once troy, à la fermeture. A New York le marché à terme ferme en baisse. En cents, mars 424.000, mai 426.50, juil. 432.00, sept. 437.50, déc. 446.50, 10,422 contrats ont été transigés.